



**MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN**  
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

**CHARTE 2025-2040**

# **EVALUATION DE LA CHARTE 2010 - 2025**



Parc  
naturel  
régional  
des Marais du  
Cotentin et du Bessin

Une autre vie s'invente ici

[www.parc-cotentin-bessin.fr](http://www.parc-cotentin-bessin.fr)

Septembre 2022

 **Pnr** des Marais du Cotentin et du Bessin - **Création graphique 1<sup>re</sup> et 4<sup>e</sup> de couverture** : Benjamin Déal - **Tirage** : 15 exemplaires - **Mars 2023**

Crédits photo 1<sup>re</sup> de couverture : Clément Nalin (PnrMCB)

Ce document a été imprimé sur du papier certifié PEFC 100% avec des encres végétales par Le Révérend Imprimeurs - Valognes (50)



<b>PREAMBULE.....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION : LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION .....</b>	<b>4</b>
1.1    Contexte de l'évaluation.....	4
1.2    Évaluation de la mise en œuvre de la Charte .....	5
1.3    Méthodologie mise en œuvre .....	7
<b>2.    ANALYSE FONCTIONNELLE .....</b>	<b>8</b>
2.1    Analyse de la gouvernance.....	8
2.1.1    Le fonctionnement des institutions du Syndicat Mixte .....	8
2.1.2    L'implication des délégués du Parc .....	10
2.1.3    La place du Parc dans la gouvernance territoriale .....	11
2.2    Analyse budgétaire.....	15
2.2.1    Analyse des dépenses.....	15
2.2.2    Analyses des recettes .....	22
2.2.3    Un rôle de levier financier pour le territoire .....	26
2.3    Analyse des moyens humains.....	26
<b>3.    ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE.....</b>	<b>33</b>
3.1    Thématique 1 – Milieux naturels et biodiversité.....	35
3.2    Thématique 2 – Eau.....	38
3.3    Thématique 3 – Paysages.....	41
3.4    Thématique 4 – Urbanisme et éco-habitat.....	43
3.5    Thématique 5 – Agriculture.....	46
3.6    Thématique 6 – Tourisme.....	48

## ÉVALUATION DE LA CHARTE 2010-2025

<b>3.7 Thématique 7 – Énergies renouvelables .....</b>	<b>51</b>
<b>3.8 Thématique 8 – Autres filières et initiatives locales .....</b>	<b>54</b>
<b>3.9 Thématique 9 – Culture.....</b>	<b>56</b>
<b>3.10 Thématique 10 – Observation, connaissance et diffusion de données .....</b>	<b>58</b>
<b>3.11 Thématique 11 – Éducation au territoire, information et sensibilisation .....</b>	<b>60</b>
<b>3.12 Thématique 12 – Mobilisation, coopération, implication, diffusion .....</b>	<b>63</b>
<b>4. CONCLUSION .....</b>	<b>66</b>
<b>4.1 La plus-value du Pnr des Marais du Cotentin et du Bessin sur son territoire .....</b>	<b>66</b>
<b>4.2 Synthèse des indicateurs de réalisation et de résultat par mesure .....</b>	<b>67</b>

### PREAMBULE

Cette évaluation de la mise en œuvre de la Charte du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a été réalisée entre la fin d'année 2021 et le premier semestre 2022. Elle constitue, avec le diagnostic de territoire, une étape préalable indispensable au renouvellement du classement du Pnr, qui devra intervenir au plus tard en 2025.

Pour réaliser cette étude, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a mobilisé son équipe en interne et s'est adjoint les services du cabinet Inddigo afin de réaliser l'audit externe, l'animation avec les acteurs du territoire dans le cadre des échanges de concertation et la restitution analytique finale.



# INTRODUCTION : LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION

## 1.1 Contexte de l'évaluation

Le **Parc naturel régional (Pnr) des Marais du Cotentin et du Bessin** a été créé en 1991, motivé notamment par l'importance de sa zone humide que les crues hivernales recouvrent.

Sa première Charte a été signée la même année. Une nouvelle Charte a vu le jour en 1998. La dernière date de 2010, elle a été signée pour une durée de 12 ans, puis prorogée de trois ans dans le cadre de la Loi Biodiversité.

Le **projet de territoire pour les Marais du Cotentin et du Bessin** est traduit dans la **Charte du Pnr « 2010-2025 »**. Les orientations et objectifs de la Charte se structurent autour des **quatre vocations** et treize orientations suivantes :

- **Vocation 1 – Gérer et préserver notre biodiversité et notre ressource en eau pour les générations futures**
  - Orientation 1 – Conforter la biodiversité en prenant en compte les différents usages
  - Orientation 2 – Assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau
- **Vocation 2 – maintenir et améliorer l'attractivité de notre cadre de vie**
  - Orientation 3 – Agir sur les paysages de demain
  - Orientation 4 – Promouvoir des projets de développement durable des territoires
  - Orientation 5 – Développer une nouvelle approche de l'habitat
- **Vocation 3 – Utiliser l'environnement comme atout pour le développement économique**
  - Orientation 6 – Stimuler les filières et les initiatives locales
  - Orientation 7 – Développer une stratégie touristique autour des loisirs de nature et de la découverte des patrimoines
  - Orientation 8 – Intégrer la performance environnementale dans les pratiques des acteurs économiques
  - Orientation 9 – Poursuivre le développement des énergies locales et renouvelables
- **Vocation 4 – Cultiver notre appartenance au territoire pour être acteur de notre projet et s'ouvrir aux autres**
  - Orientation 10 – Mieux connaître nos patrimoines
  - Orientation 11 – Développer une politique d'information et d'éducation au territoire
  - Orientation 12 – Créer du lien et faciliter l'implication des citoyens
  - Orientation 13 – Transférer nos expériences et agir avec d'autres territoires au niveau national et international

Le Syndicat Mixte du Parc a décliné cette Charte et ses orientations en plusieurs programmes d'actions triennaux qui se sont succédés sur les périodes 2009-2011, 2012-2014, 2015-2017 et 2018-2021. Après plus de onze années d'actions, l'année 2021 voit débuter l'**évaluation**, partie intégrante des études préalables à la révision de la Charte.

En application des dispositifs réglementaires, notamment de la circulaire du 25 août 2000, en application du décret du 18 novembre 1998 (depuis revu par le décret n° 2012-83 du 24 janvier 2012 et la circulaire du 4 mai 2012, postérieurs à la rédaction de la Charte), la Charte intègre un **dispositif d'évaluation**. Ce dispositif se compose de deux questions :

- Le projet conduit par le Parc est-il efficace pour le territoire et ses habitants (résultats et impacts) ?

- L'organisation interne, la démocratie participative, les partenariats concourent-ils efficacement à la mise en œuvre du projet (outils de suivi et de pilotage du programme, réalisations, organisation du travail, management, articulations entre les niveaux, pilotage politique, valorisation (bilans annuels et pluriannuels, tableaux de bord) ?

Pour apporter des éléments de réponses à ces deux questions évaluatives générales, le Parc a mis en place des outils de suivi budgétaire et de suivi des données de réalisations, notamment concernant leur spatialisation au travers de systèmes d'information géographique.

Le dispositif est complété par un ensemble d'indicateurs de territoire, permettant de suivre l'évolution du territoire sur un ensemble de 12 thématiques, et d'indicateurs de réalisation pour chacune des mesures de la Charte.

Comme prévu dans la Charte, une première évaluation à mi-parcours a été réalisée sur la période 2010-2016. Enfin, en parallèle à ces outils, le Syndicat mixte du Parc édite sous forme d'un rapport d'activité le bilan annuel des actions qu'il a menées.

### 1.2 Évaluation de la mise en œuvre de la Charte

L'évaluation s'inscrit dans une démarche partagée, globale et stratégique :

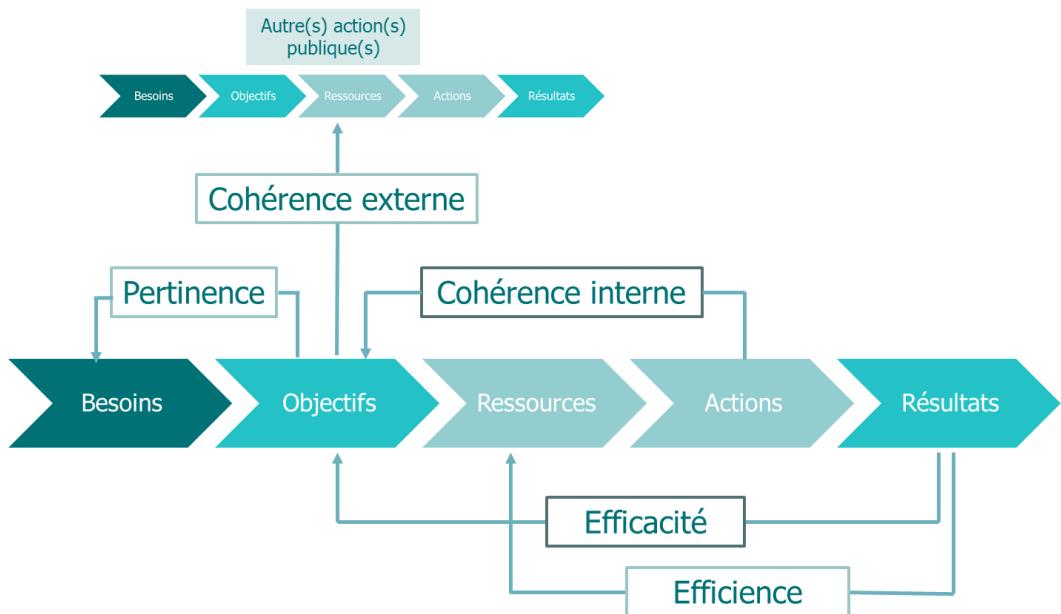
- Partagée : avec les acteurs politiques, et institutionnels afin qu'elle puisse servir à l'amélioration de l'action ;
- Globale : elle n'est pas centrée sur un enjeu particulier et considère le territoire dans son ensemble ;
- Stratégique : elle permet une mise en perspective des bonnes pratiques et des insuffisances du Parc, ainsi que des recommandations pour la fin de mise en œuvre de la Charte.

Elle se distingue du bilan des actions réalisées en cherchant à mettre en exergue les effets propres de la Charte. En effet, comme pour toute action publique, la Charte n'est pas mise en œuvre dans un environnement « clos », et une multitude de facteurs vont influencer les résultats et les effets attendus des actions menées (tendances structurelles d'évolution du territoire, changement climatique, politiques menées par d'autres acteurs, etc.). Ceci est d'autant plus vrai pour une Charte de Pnr. En effet, le Syndicat du Parc n'a pas de compétence propre mais est en charge de « missions », « missions » qui consistent pour une large part à ce que l'action d'autres acteurs (communes, professionnels du territoire, usagers, etc.) prenne en compte les objectifs de la Charte.

Le schéma ci-dessous présente ainsi les différents éléments qui sont analysés dans le cadre de l'évaluation d'une politique publique, à savoir :

- La pertinence des objectifs (ici la Charte du Pnr) au regard des besoins et enjeux identifiés
- La cohérence interne des actions conduites au regard des objectifs fixés, mais aussi la cohérence externe de ces objectifs avec les objectifs des autres politiques publiques qui interagissent avec la Charte
- L'efficacité de l'action conduite en comparant les résultats obtenus aux objectifs de départ
- Et enfin l'efficience de l'action conduite, c'est-à-dire le rapport des résultats obtenus au regard des ressources/moyens mobilisés pour conduire cette action.

## ÉVALUATION DE LA CHARTE 2010-2025



Afin d'expliciter les attendus de cette évaluation, un référentiel d'évaluation a été défini au début de la démarche afin de préciser sous forme de questions les différentes notions de pertinence, cohérence, efficience, efficacité, mais aussi d'exemplarité (au cœur des missions des Pnr). Ces questions ont guidé le travail d'évaluation dans son ensemble :

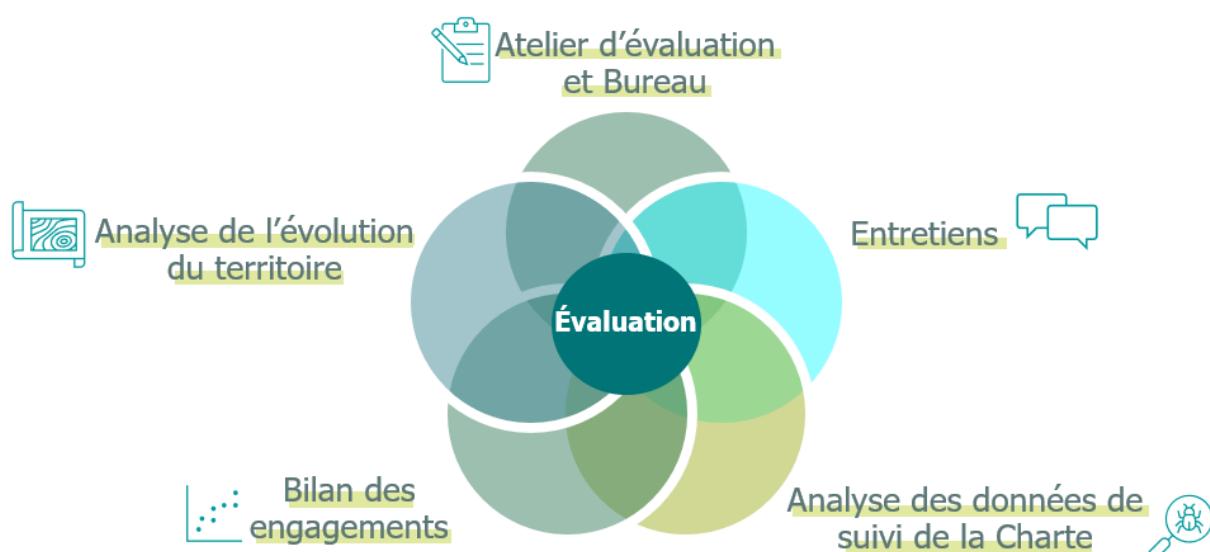


Si les ressources (financières, techniques et humaines) mobilisées et les actions mises en œuvre par le Syndicat du Parc peuvent être cernées de façon assez précise, puisqu'elles dépendent de sa seule responsabilité, les résultats des actions menées dépendent aussi des autres acteurs intervenant sur le territoire et sont ainsi plus difficiles à évaluer avec précision. Les effets ou les impacts s'apprécient quant à eux grâce au recueil de la perception des acteurs du territoire.

## 1.3 Méthodologie mise en œuvre

La méthodologie mise en œuvre a mobilisé :

- Le dispositif d'évaluation ainsi que les outils de suivi internes au Syndicat du Parc : observatoire, indicateurs, comptabilité ;
- Le bilan des réalisations et des engagements résultant de la mise en œuvre de la Charte, sur la base :
  - Des bilans d'activités publiés annuellement ;
  - Des bilans par mesures et des fiches bilan thématiques produits par le Syndicat du Parc à l'occasion de cette évaluation.
- Le recueil et l'analyse des perceptions d'acteurs sur les résultats et les effets de la mise en œuvre de la Charte au travers de :
  - Plus d'une **vingtaine d'entretiens semi-directifs** réalisés auprès de signataires de la Charte, élus et/ou techniciens, ainsi que divers autres partenaires et les responsables de pôle au sein de l'équipe du Parc ;
  - La diffusion par le Parc **d'enquêtes en ligne** à destination des délégués du Parc (59 réponses sur 135 envois), des communes signataires (38 réponses sur 110), de bénéficiaires de l'action du Parc (74 retours sur 280 envois), ainsi que d'une enquête papier mise à disposition à la Maison du Parc à destination du grand public (57 retours) ;
  - L'organisation d'un **atelier d'évaluation** le 14 décembre 2021, auquel étaient invités les élus, les partenaires et les acteurs du territoire (25 participants présents) ;
  - La **mobilisation des élus du Bureau du Parc** au cours de deux réunions les 16 novembre et 14 décembre 2021.
- L'actualisation du diagnostic de territoire réalisé dans le cadre de la révision de la Charte a également permis, avec les indicateurs disponibles, d'identifier les grandes évolutions territoriales.



L'évaluation s'articule en 2 parties complémentaires :

1. Une **analyse fonctionnelle** du Parc, portant notamment sur sa gouvernance, ses moyens financiers et humains ;
2. Une **analyse thématique** de la mise en œuvre de la Charte

## 2. ANALYSE FONCTIONNELLE

### 2.1 Analyse de la gouvernance

#### 2.1.1 LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS DU SYNDICAT MIXTE

Structuré sous la forme d'un Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion, le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin est animé au niveau politique par ses collectivités adhérentes :

- La Région Normandie ;
- Le Département de la Manche ;
- Le Département du Calvados ;
- Les 110 communes classées ou partiellement classées ;
- Les 6 intercommunalités d'appartenance des communes classées : Cotentin, St-Lô Agglo, Côte Ouest Centre Manche, Baie du Cotentin, Isigny-Omaha Intercom, Coutances Mer et Bocage.

En plus de ces collectivités membres du Syndicat Mixte, soulignons le rôle important joué par l'État qui valide le classement de Parc naturel régional et intervient en tant que financeur.

La gouvernance du Syndicat Mixte est organisée au travers des instances d'élus et de partenaires suivantes :

- **Le Comité syndical**

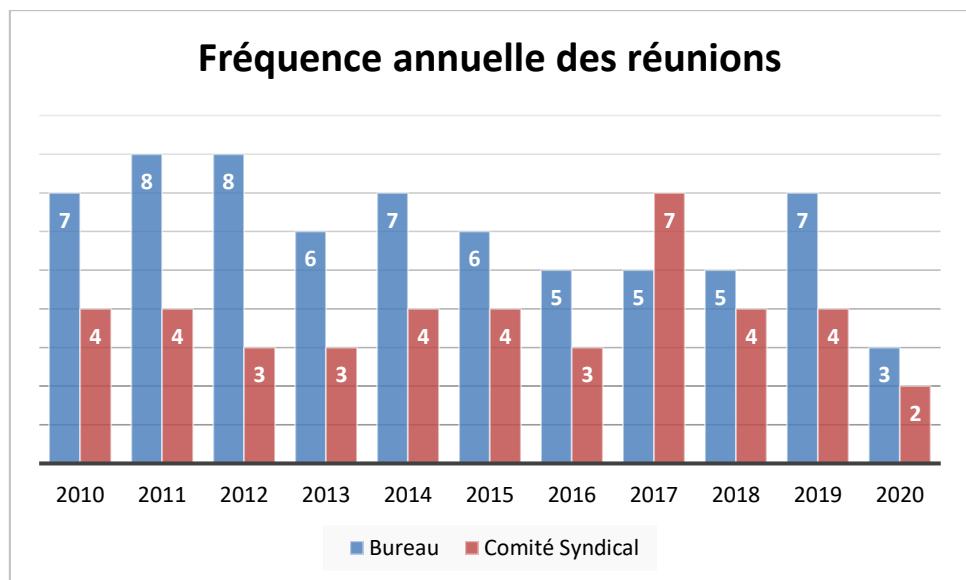
Organe délibérant du Syndicat Mixte, le Comité syndical se compose de 58 membres délibératifs, représentants des collectivités adhérentes au sein de 4 collèges :

- Le collège de la Région, composé de 10 conseillers régionaux ;
- Le collège des Départements, composé de 10 conseillers départementaux (2 pour le Calvados, 8 pour la Manche) ;
- Le collège des EPCI, composé de 8 conseillers communautaires ;
- Le collège des communes, composé de 30 élus communaux.

Il se réunit en moyenne 3 à 4 fois par an pour voter le budget et approuver le compte administratif, mais aussi voter les grandes orientations.

- **Le Bureau syndical**

Le Bureau est composé de 23 membres, dont la Présidente du Parc et 4 Vice-Présidents (1 par collège), élus par le Comité syndical en son sein. Instance de débat et de préparation des décisions qui sont ensuite présentées en comité syndical, il assure un rôle de suivi des programmes d'action ainsi que de gestion courante de la structure Parc et de son équipe. Au cours de la Charte le Bureau s'est réuni entre 5 et 8 fois par an (seulement 3 fois en 2020, du fait de la crise sanitaire), avec une fréquence de réunions un peu moins soutenue entre 2016 et 2018.



Le taux de participation au Bureau, comme au Comité Syndical, s'établit en moyenne sur la durée de la Charte à environ 2/3 des élus.

Au-delà de ces deux instances décisionnelles, différentes instances ont été mises en œuvre au cours de la Charte afin d'animer les politiques et actions conduites par le Parc :

- **Les commissions :**

Instances d'information et d'échange sur les politiques du Parc, les commissions réunies entre 2011 et 2013, avaient pour objectifs de transmettre des connaissances et de créer du lien entre les projets et les acteurs. Ces commissions associaient largement des délégués, des partenaires et des habitants du Parc (entre 50 et 70 membres par commission, avec un taux de participation de l'ordre de 50 %). Ces commissions, au nombre de 5 couvraient les thématiques suivantes :

- Eau et biodiversité, commission réunie à deux reprises ;
- Paysage et urbanisme, elle s'est réunie 3 fois ;
- Performance environnementale et énergétique, liée à la mise en place du plan climat du Parc, elle s'est réunie deux fois ;
- Développement socio-économique ;
- Mobilisation, éducation et communication.

Ces deux dernières instances se sont réunies chacune une fois. Le retour des élus sur ces commissions fait apparaître qu'elles ont bien fonctionné comme instance de débat jusqu'en 2012, avant de voir la participation baisser fortement, au profit d'autres instances.

- **Les comités thématiques :**

Assurant un rôle de suivi des politiques mais aussi de force de proposition, les comités thématiques associaient en nombre plus restreint quelques délégués et les partenaires concernés par les politiques. Après une activité assez intense lors de la première année de mise en œuvre de la Charte, puis une pause en 2011, les comités se sont réunis à quelques reprises jusqu'en 2015. Au total le Parc a compté 8 comités thématiques :

- Biodiversité : le comité s'est réuni à 3 reprises entre 2010 et 2012 ;
- Agriculture : le comité s'est réuni une fois en 2010 puis une seconde fois en 2012 ;
- Marais communaux : le comité s'est réuni une fois en 2010 puis une seconde fois en 2012 ;
- Urbanisme : le comité s'est réuni à 4 reprises entre 2010 et 2013 ;
- Éco-construction : le comité s'est réuni à 3 reprises entre 2010 et 2015 ;

- Tourisme : le comité s'est réuni une fois en 2010 puis une seconde fois en 2013 ;
- Education au territoire : le comité s'est réuni une fois en 2013 ;
- Culture : le comité s'est réuni à 6 reprises entre 2010 et 2015.

Ces comités ont fini par être abandonnés progressivement. Le retour évaluatif sur ces comités fait apparaître des questionnements quant à leur intérêt, la différence avec les commissions est également difficilement perceptible.

### • **Les groupes de travail**

Les groupes de travail ont été expérimentés sur la seconde partie de Charte. Initié en 2017 dans le cadre du travail préparatoire du bilan à mi-parcours, ce format a ensuite été repris à partir de 2019 pour traiter la politique éducation du Parc avec les acteurs éducatifs et associatifs par secteur géographique.

Cette dernière formule de travail est appréciée au regard de la précision du thème de travail et des échanges riches en co-construction qu'elle génère. Cette formule a ainsi permis de déboucher sur des actions et des politiques concrètes et opérationnelles. Néanmoins, comme pour les comités et les commissions il est noté des difficultés à mobiliser lors de ces réunions.

### **2.1.2 L'IMPLICATION DES DÉLÉGUÉS DU PARC**

Les délégués du Parc constituent la brique de base de la gouvernance du Parc, ils sont les élus représentant les différentes collectivités membres du Syndicat Mixte :

- 10 délégués pour la région Normandie ;
- 2 délégués pour le conseil départemental du Calvados ;
- 8 délégués pour le conseil départemental de la Manche ;
- 14 délégués pour les EPCI membres ;
- 150 délégués communaux.

Leur rôle est d'assurer le lien entre le Syndicat Mixte, le territoire et les collectivités adhérentes. Renouvelés partiellement à chaque élection territoriale, les délégués bénéficient d'une information et d'une formation de base sur leur rôle et celui du Parc au travers d'une boîte à outils qui leur est dédiée. Une chargée de gouvernance et des relations extérieures accompagne également les délégués dans leurs fonctions.

Tous les délégués régionaux et départementaux siègent au Comité Syndical, mais seulement la moitié des délégués communautaires et un délégué communal sur cinq siègent dans cette instance. Pour les autres délégués, leur rôle reste très limité (leur mission principale étant d'élire les délégués qui siègeront au Comité Syndical), n'invitant pas à leur investissement.

Dans une enquête en ligne diffusée en 2021 par le Parc auprès des délégués concernant leur perception du Pnr des Marais du Cotentin et du Bessin, il ressort que la connaissance du Parc par les délégués est très variable (32 % des répondants affirment assez bien le connaître mais 31 % disent peu le connaître), par ailleurs 48 % d'entre eux ne savent pas si leur commune a bénéficié d'une aide du Parc. Le lien des délégués avec le Parc apparaît ainsi, pour une partie d'entre eux au moins, assez distancé.

Face à ce constat le Parc a initié différents évènements à destination des délégués afin de les familiariser avec le Parc et de favoriser leur investissement. Cela a pris la forme tout d'abord d'Éduc'tours, visites sur le territoire et une thématique spécifique invitant tous les délégués du secteur, ainsi que de réunions de secteurs, qui ont particulièrement été actives lors du bilan à mi-parcours, permettant de conduire un travail participatif sur le sujet. Interrogés sur le sujet, les élus du Bureau perçoivent de manière très positive ces différentes modalités d'association et sont en attente de leur reconduction.

Par ailleurs, bien que des actions d'information soient engagées auprès des délégués du Parc, celles-ci doivent être reconduites régulièrement au gré du renouvellement des délégués à chaque élection. Les

retours du questionnaire mettent tout de même en évidence que 64 % des répondants estiment être suffisamment informés notamment grâce à la « Lettre au élus ». 71 % d'entre eux souhaitent tout de même plus d'information concernant les politiques et les actions engagées par le Parc.

### **2.1.3 LA PLACE DU PARC DANS LA GOUVERNANCE TERRITORIALE**

Créé en 1991, le Pnr des Marais du Cotentin et du Bessin est connu par toutes les institutions territoriales et plus particulièrement reconnu par la Région et les Départements.

Il est notamment la structure qui incarne la politique biodiversité, notamment en tant que gestionnaire d'Espaces Naturels Sensibles et de Réserves Naturelles et acteur de la protection des milieux et des espèces, à ce titre son action sur les marais est particulièrement reconnue. Le Parc est aussi reconnu pour son rôle de pilote sur des sujets innovants, comme celui de l'adaptation aux changements climatiques et de la transition. Son action sur le sujet s'est cependant, pour l'instant, fortement polarisé sur les enjeux littoraux, particulièrement prégnant pour le territoire mais peut-être au détriment de l'investissement sur le sujet à l'intérieur des terres.

#### **• Un partenaire des politiques publiques régionales et départementales**

Pour la Région Normandie le Parc est une structure qui contribue à la mise en œuvre de la politique régionale dans le cadre de contrats annuels. Ces contrats annuels permettent ainsi à la Région de négocier ses priorités d'action, avec des attentes particulièrement fortes sur le volet expérimentation afin d'assurer un transfert et permettre à l'équipe sa mobilisation sur de nouvelles expérimentations. A l'inverse la Région ne se positionne pas comme acteur de la mise en œuvre de la Charte mais seulement comme financeur. Ce soutien financier de premier ordre est indispensable tant au fonctionnement de la structure Parc qu'à la réalisation de son programme d'actions et à la l'accompagnement des collectivités du territoire. Les modalités de financement de la région ont cependant évolué. Ainsi, si les cotisations statutaires sont restées stables, les subventions sur le programme d'actions ont diminué de 3 % par an en moyenne depuis le début de la Charte actuelle et jusqu'en 2020. Ces subventions sur contrats annuels ont été substituées par des financements sur appels à projets, beaucoup plus variables et nécessitant un travail administratif plus conséquent pour les obtenir.

De ce fait, les relations entre les équipes du Parc et de la Région sont essentiellement financières. Au-delà de ces relations, il apparaît, politiquement, que le Conseil régional est en retrait des décisions prises au sein du Parc. Ainsi, si les délégués régionaux sont présents aux instances décisionnelles du Parc, il n'y a que peu de retours sur leur implication et les décisions prises au Parc au sein du conseil régional. Ce manque de lien direct entre la Région et les élus régionaux siégeant au Parc ne leur permet ainsi pas de jouer pleinement leur rôle de représentant de la Région au sein du Parc, ni de restituer finement l'activité du Parc au sein du Conseil régional.

Du côté des deux conseils départementaux investis au sein du Parc, les postures sont très différentes, du fait notamment de la situation géographique du Pnr. Ainsi le territoire du Parc se situe pour 85 % dans le Département de la Manche, où il occupe une position centrale, tandis que la partie du Calvados appartenant au Parc peut être qualifiée de territoire de franges autant pour le Parc que pour le Département. Il en ressort ainsi un investissement historique très fort du Département de la Manche accompagné d'une dynamique territoriale plus importante sur cette partie du Parc, tandis que le Département du Calvados est plus en retrait. Cette mise en retrait du Calvados s'est traduite financièrement par une diminution de sa cotisation statutaire de l'ordre de 50 000 € en cours de Charte, correspondant à un rééquilibrage de cette cotisation (jusqu'alors, la cotisation du Calvados rapportée au nombre de communes adhérentes était plus élevée que celle de la Manche) au regard du nombre de communes calvadoises intégrées au Parc. Cette situation marginale a engendré un moindre intérêt pour cette partie du Parc pendant plusieurs années, il est cependant noté un effort en termes d'actions conduites sur ce territoire depuis quelques années, avec un réinvestissement plus important de la part du conseil départemental du Calvados.

## ÉVALUATION DE LA CHARTE 2010-2025

### • Le développement de la complémentarité avec les EPCI

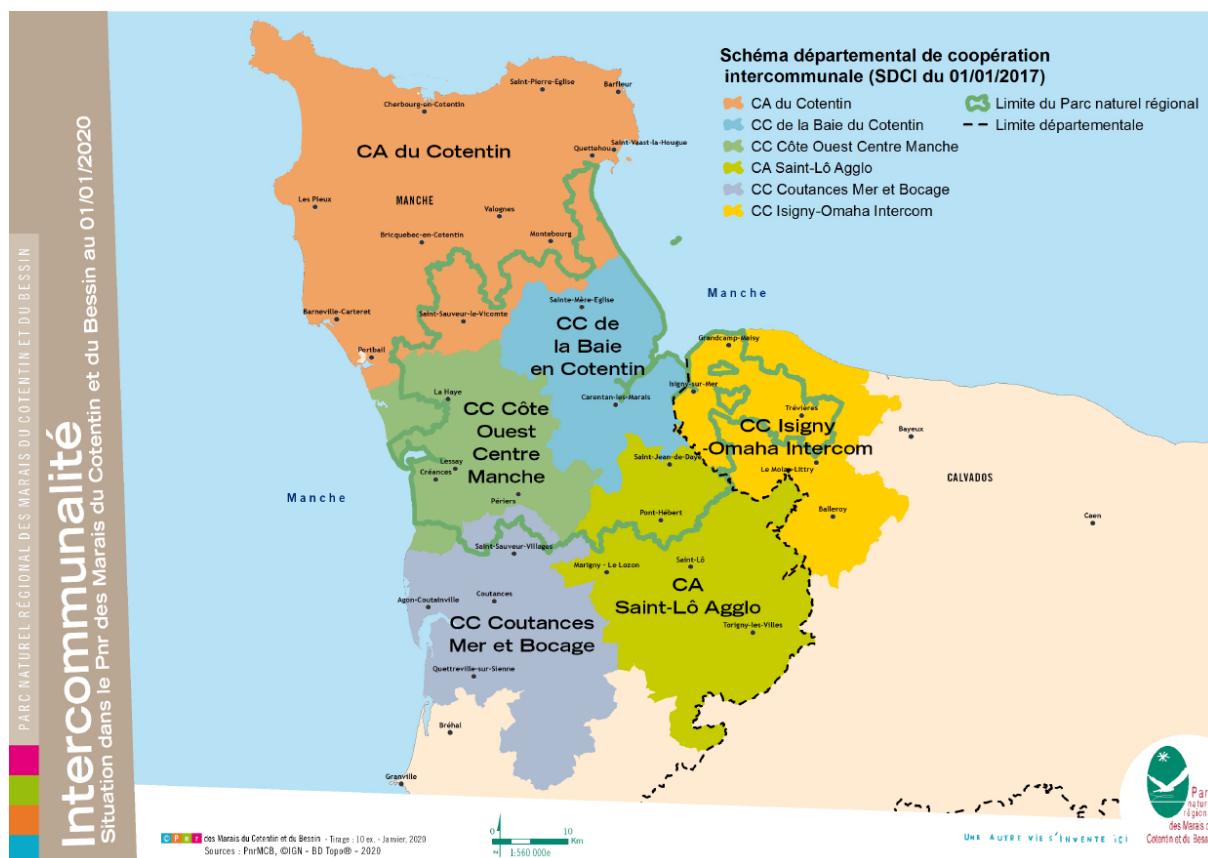
La période de mise en œuvre de la Charte a vu une forte reconfiguration de la carte intercommunale accompagnée de la montée en compétence des EPCI. Dans ce contexte les relations du Parc avec ces structures intercommunales ont nécessairement évolué.

Les évolutions de la carte intercommunale ont contribué à simplifier le paysage institutionnel avec le passage de 18 communautés de communes présentes sur le territoire du Parc à, aujourd’hui 2 Communautés d’Agglomération et 4 Communautés de Communes (voire comparaison cartographique ci-dessous). Néanmoins, des problématiques de concordance territoriale subsistent puisque seule la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin est intégralement intégrée au Parc. Pour la Communauté d’Agglomération du Cotentin au Nord et la Communauté de Commune Coutances Mer et Bocage au Sud-Ouest, on peut même considérer que le Parc constitue un territoire de franges. Le risque de ce positionnement consiste en un éloignement de ces structures des préoccupations du Parc, avec des relations difficiles à construire.



Carte 1 : EPCI présents sur le territoire du Pnr en 2008 - Source : Pnr MCB

## ÉVALUATION DE LA CHARTE 2010-2025



Carte 2 : EPCI présents sur le territoire du Pnr en 2017 - Source : Pnr MCB

L'enjeu autour des relations avec les EPCI est d'autant plus fort pour le Parc, que leur montée en compétence ces dernières années en fait des partenaires indispensables pour la mise en œuvre des politiques et actions portées par le Parc.

Dans ce contexte, le fait que les EPCI soient membres à part entière du Syndicat Mixte du Parc est un véritable atout, garant d'un certain niveau de dialogue et de coopération, bien qu'inégal, entre les structures. Cette relation privilégiée a ainsi permis des avancées importantes pour le territoire en matière de planification avec :

- L'appui du Parc à l'élaboration de Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux dès 2009 ciblant les communautés de communes les moins dotés en documents de planification
- L'accompagnement de deux communautés de communes dans leur démarche Agenda 21, qui leur a ensuite permis d'être lauréats de plusieurs appels à projets (toujours avec le soutien technique du Pnr), dont Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.
- L'accompagnement des EPCI, et plus particulièrement de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, dans l'élaboration de leur Plan Climat Air Énergie Territorial.

Des questionnements ont cependant émergé autour de thématiques comme le tourisme et la gestion de l'eau, deux sujets investis par le Parc et sur lesquels les EPCI ont pris des compétences avec la mise en œuvre d'Offices de Tourisme intercommunaux et la prise de compétence GEMAPI, que le Parc avait souhaité récupérer dans un premier temps. Il en est de même pour d'autres politiques que la Parc a impulsé et qui rentrent aujourd'hui dans le cadre des politiques intercommunales, sur la transition énergétique et l'amélioration de l'habitat notamment. Au-delà du risque de dépossession ou de superposition des interventions qui peut être ressenti, ces évolutions peuvent aussi être perçues comme des opportunités notamment pour poursuivre et approfondir des politiques engagées et mutualiser des moyens d'intervention.

La complémentarité entre le Parc et les EPCI nécessite aussi d'être affirmée et passera par un repositionnement du Parc sur les sujets pour lesquels il apporte la plus grande plus-value (environnement, paysages, sensibilisation...). Cette nouvelle répartition des sujets d'intervention ne

doit cependant pas s'effectuer au détriment de la cohérence territoriale inscrite dans la Charte du Parc notamment. Dans le cadre de la démarche de révision de la Charte, il apparaît donc essentiel de partager le projet avec les EPCI afin de garantir la bonne appropriation des objectifs, le bon positionnement de chacun et que chaque acteur s'engage dans la mise en œuvre de la Charte. La mise en œuvre de conventions de partenariat entre le Parc et les EPCI pourrait également permettre de définir de manière opérationnelle des politiques communes, ainsi que le rôle de chacun en mutualisant les moyens d'intervention.

### • **Un Parc en soutien des communes**

Si les relations doivent encore davantage se développer avec les EPCI, ce repositionnement ne doit pas s'opérer au détriment du lien avec les communes qui est historique et bien établi.

Ainsi, l'enquête envoyée aux communes et aux délégués du Parc en 2021 et ayant reçu 38 réponses pour l'enquête aux communes et 59 réponses pour l'enquête aux délégués met en évidence plusieurs rôle d'appui aux communes. Tout d'abord un rôle d'ingénierie au territoire, avec 62 % des communes qui répondent avoir bénéficié d'un accompagnement technique et/ou administratif du Parc, sur des sujets aussi variés que : la restauration des mares, le développement de projets de production d'énergies renouvelables, la réalisation d'aménagements, la mise en œuvre de signalétiques touristiques. Le Parc joue également un rôle de levier financier (évoqués par 64 % des délégués) en permettant d'obtenir des financements et des subventions sur des projets variés au travers de la réponse ou de l'accompagnement à la réponse à des appels à projets et appels à manifestation d'intérêt (comme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, qui a permis d'obtenir des bonifications sous forme de Certificat d'Économie d'Énergie, ou encore les AMI revitalisation des centres-bourgs et petites villes de demain). Le soutien apporté par le Parc porte plus particulièrement sur l'accompagnement au lancement de projets innovants (pour 51 % des communes).

Les entretiens réalisés avec plusieurs élus du territoire nuancent en partie ce retour positif, révélant des dynamiques d'intervention du Parc variables selon les territoires. Il apparaît ainsi que toutes les collectivités n'ont pas le même niveau de connaissance et de relation avec le Parc et donc pas les mêmes habitudes de sollicitation de ses équipes. Le manque d'association des délégués et des communes ces dernières années avec l'arrêt des réunions du Parc par secteurs ou encore des Educ'tours est notamment évoqué dans cette distanciation du Parc avec certains territoires et leurs élus. Le maintien de ce lien de proximité, participant au partage d'une culture Parc, s'avère ainsi essentiel notamment après les phases d'élections qui se traduisent par un renouvellement des élus.

### • **Une reconnaissance du Parc à affirmer auprès des acteurs et des habitants**

Cette démocratie de proximité appelle des attentes fortes en matière de démocratie participative, associant acteurs du territoire et habitants. Pour l'heure, malgré les ambitions affichées par le Parc, les communes relèvent comme principales faiblesses de la structure le manque d'adhésion des acteurs locaux (pour 57 % des communes ayant répondu à l'enquête) et son lien trop faible avec les habitants (pour 54 % d'entre elles). Au regard de ce ressenti, le risque pour le Parc est d'être perçu « comme une instance technocratique, décrochée du réel » nécessitant de « trouver les moyens de réenchanter le Parc pour ses habitants » (extrait d'entretien réalisé avec un partenaire du Parc). Du côté des partenaires associatifs du Parc, ceux-ci regrettent également le manque de communication et d'association stratégique, comme cela se faisait auparavant autour de temps d'échanges annuels, avec le sentiment d'être perçu comme des prestataires, plutôt que comme des partenaires.

La mise en œuvre récente du conseil citoyen du Parc composé de 15 habitants et 6 acteurs socio-professionnels et associatifs a pour objectif d'améliorer ce volet participatif. Une réunion s'est pour l'instant tenue en juin 2021 et a permis d'aborder des grands sujets à enjeux pour l'avenir du territoire. Le recul est cependant insuffisant pour tirer un bilan du fonctionnement de cette institution et de ses retombées en matière de participation et de rapprochement du Parc envers le grand public.

L'enquête de notoriété réalisée en 2021 par le Parc auprès du grand public (57 retours dont 40 profils « habitants et visiteurs » et 17 profils « prestataires touristiques ») révèle néanmoins une renommée

du Parc acquise sur un certain nombre de sujets. Le Parc est ainsi mis en avant dans son rôle d'éducation au territoire et d'animation, mais aussi de préservation d'un environnement naturel emblématique caractérisé par la présence des marais et d'une biodiversité exceptionnelle. Le nuage de mots ci-dessous représente, par importance de citation les mots utilisés par les répondants à l'enquête pour décrire l'identité du Parc.

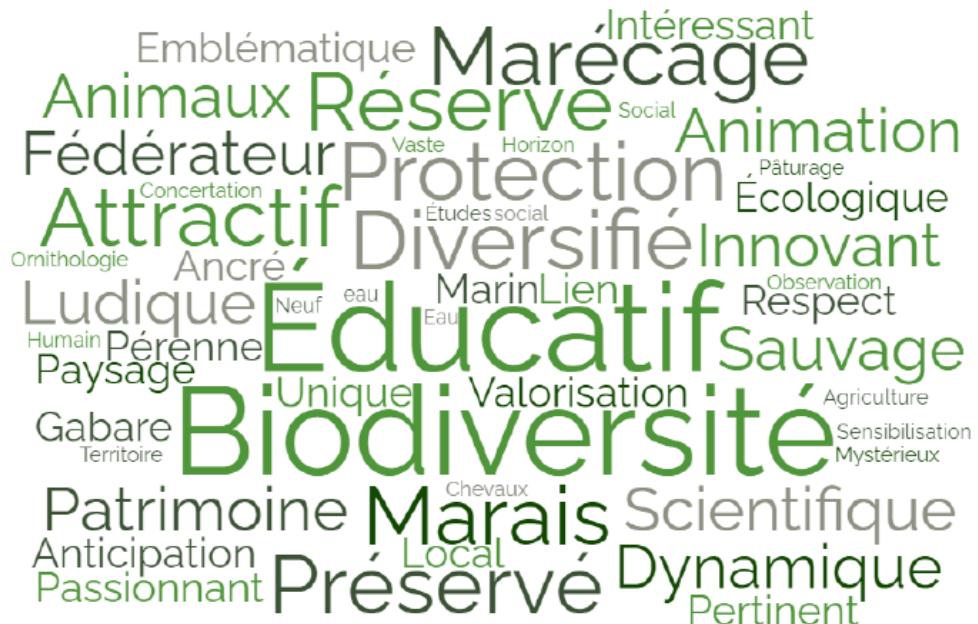


Figure 1 : les mots utilisés pour décrire l'identité du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

## 2.2 Analyse budgétaire

## 2.2.1 ANALYSE DES DÉPENSES

Parmi l'ensemble des dépenses, il est possible de distinguer ce qui relève des dépenses dédiées au fonctionnement de la structure Parc, appelées dans le graphique ci-dessous « charges statutaires », des dépenses dédiées à la mise en œuvre du programme d'action sur le territoire. Pour chacune de ces deux catégories de dépenses sont distinguées : les dépenses d'investissement, les charges de fonctionnement, ainsi que les charges de personnel, qui représentent un peu plus de la moitié des dépenses du Parc.

Le graphique ci-dessous représente le cumul des dépenses de 2010 à 2020 (hors année 2013 où le détail des informations était insuffisant pour distinguer charges statutaires et dépenses sur programme d'actions). Cette répartition a mobilisé les éléments financiers envoyés chaque année par le Parc à la Fédération des Pnr. Ainsi concernant la répartition des charges de personnel entre le statutaire et le programme d'action, celle-ci ne reflète pas la réalité des interventions de l'équipe, qui est, comme on le verra au point suivant, tournée majoritairement vers l'ingénierie au service du territoire (sur ce volet budgétaire les charges de personnels sont majoritairement affectées en dépenses statutaires, car ce sont des ressources statutaires qui permettent de les financer).

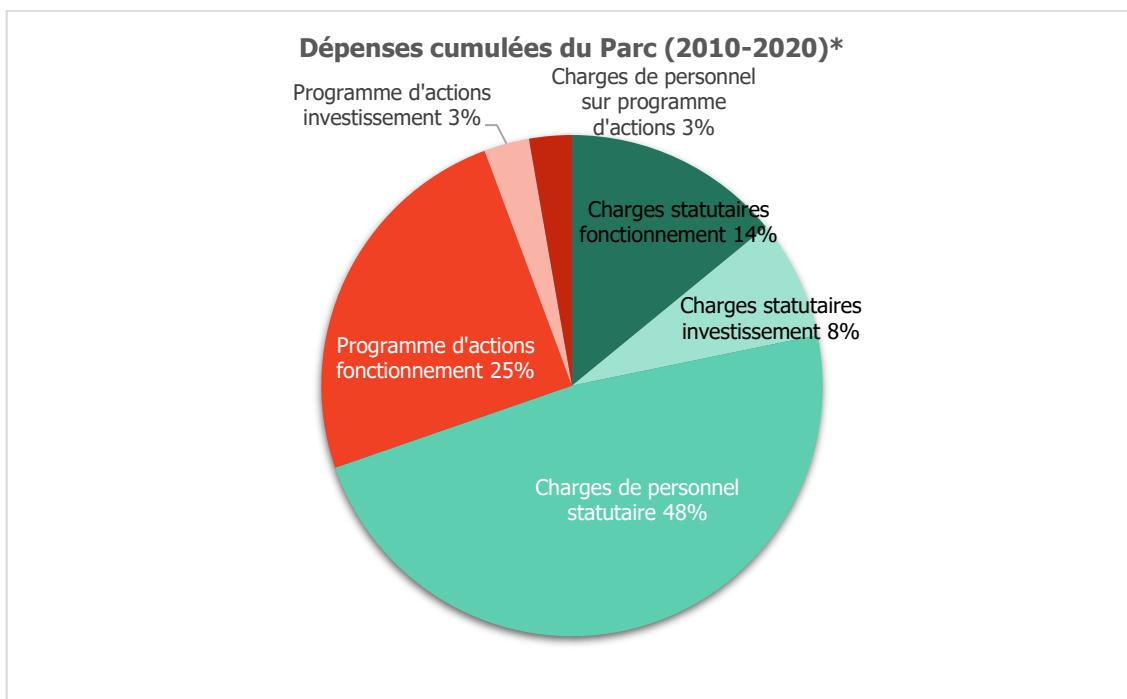
Considérant cela, les charges de structure restent limitées dans le budget du Parc à environ 22 %, ce qui se situe au-dessus de la moyenne des Pnr. En effet d'après les données financières collectées par la Fédération des Pnr, ces charges statutaires d'investissement et de fonctionnement représentaient en 2020 en moyenne 17 % des dépenses des Pnr. Néanmoins, l'analyse annuelle des dépenses statutaires met en évidence des écarts importants d'une année à l'autre avec :

- Des investissements statutaires importants en 2015 et 2016 liés aux travaux de regroupement effectués au siège du Parc, ils représentent respectivement 31 et 24 % des dépenses réelles totales du Parc ces années-là.

## ÉVALUATION DE LA CHARTE 2010-2025

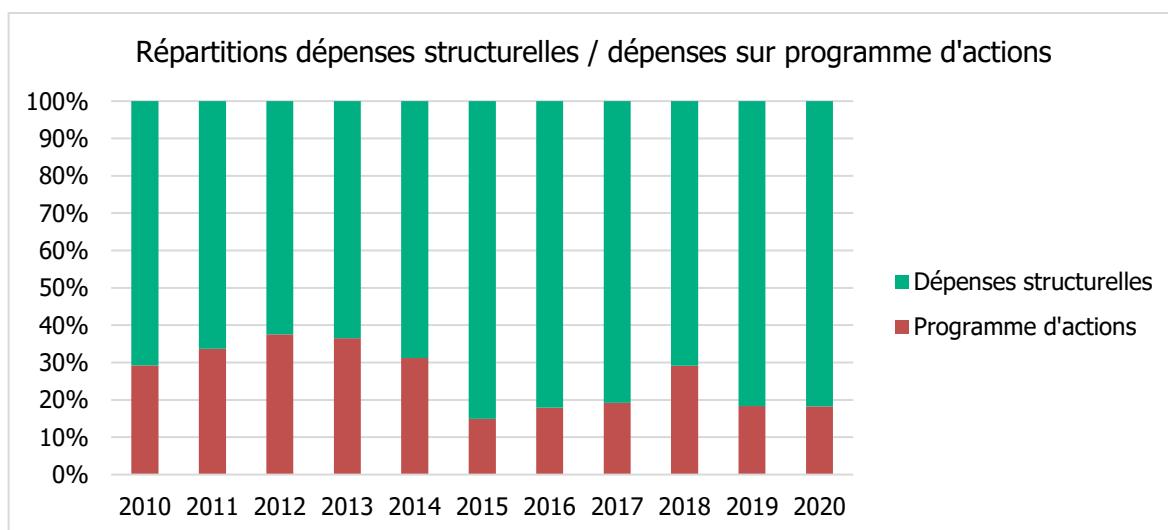
- Des dépenses statutaires de fonctionnement élevées en 2019, représentant 35 % des dépenses réelles totales du Parc cette année-là, qui s'expliquent par des charges exceptionnelles de plus de 870 500 € (soit 69 % des charges statutaires de fonctionnement), correspondant aux Certificats d'Economie d'Energie (CEE) versées aux communes dans le cadre du programme Territoire à Energie Positive et pour la Croissance Verte (TEPCV). Bien qu'affectées en statutaire, ces dépenses ont directement bénéficié à la mise en œuvre de l'action sur le territoire.

En dehors de ces années exceptionnelles, les dépenses statutaires du Parc des marais du Cotentin et du Bessin s'établissent entre 10 et 16 % des dépenses totales réelles du Pnr, soient inférieures à la moyenne des Pnr.



\*hors éventuels déficits reportés et opérations d'ordre.

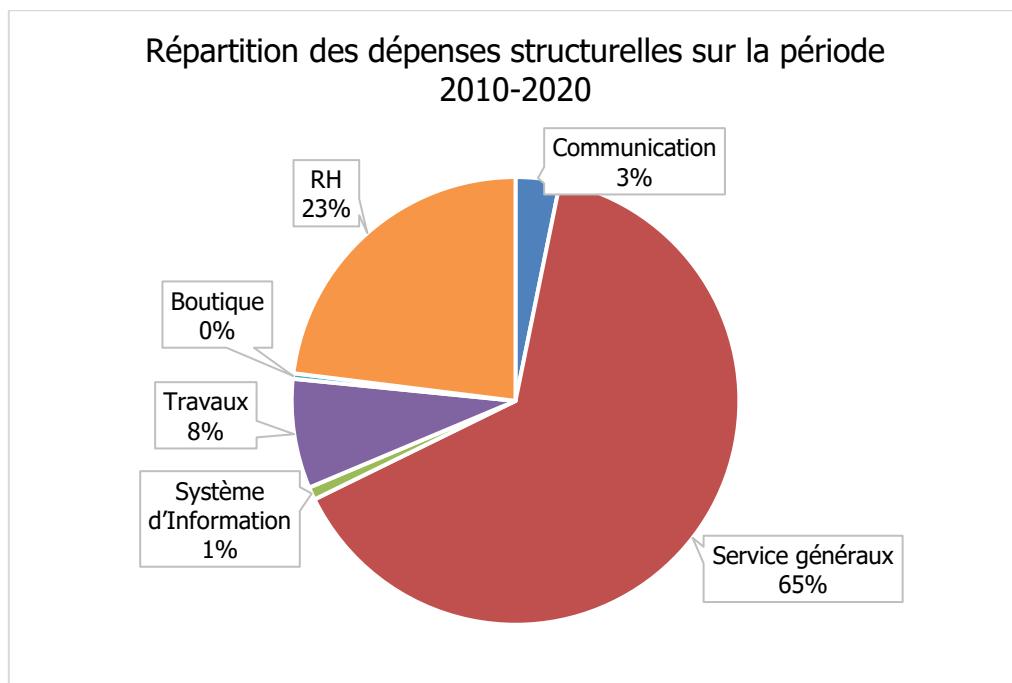
- **Analyse des dépenses par champ d'intervention**



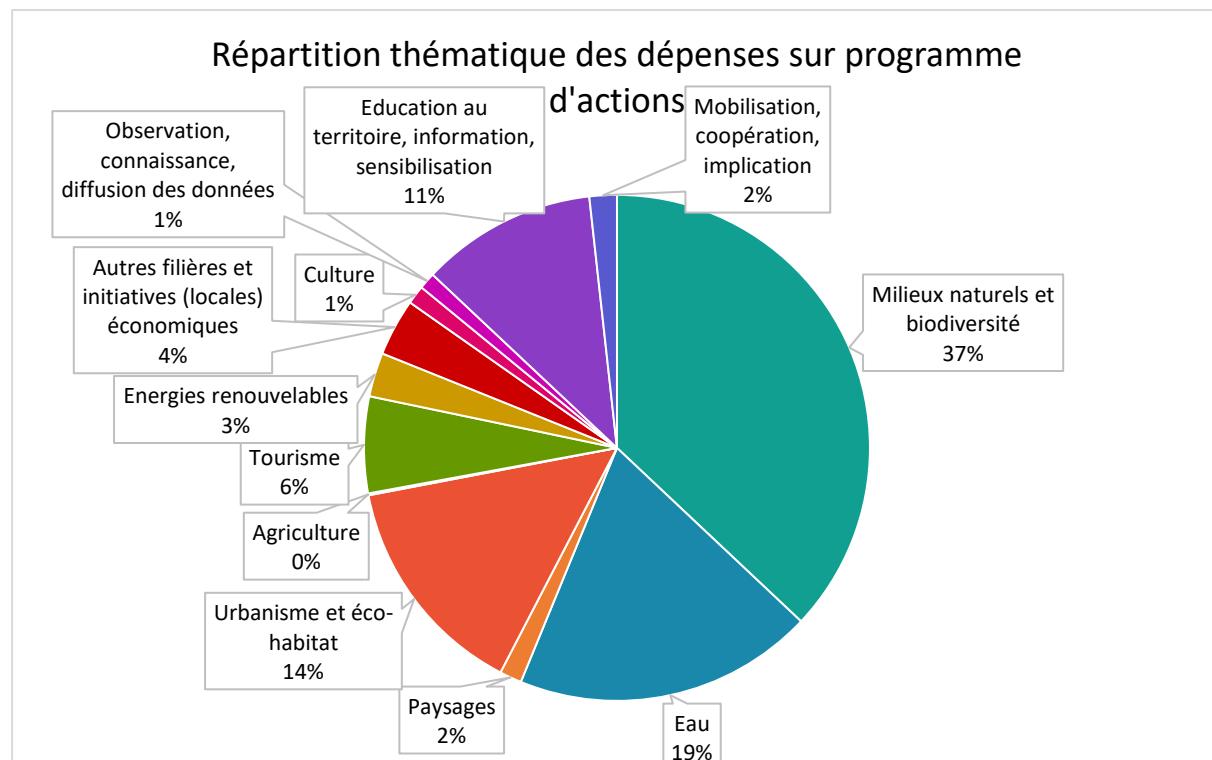
Le graphique ci-dessus révèle que **3/4 des dépenses sont affectées aux frais liés à la structure Parc**, incluant la masse salariale (attention les charges de personnels ne sont véritablement

## ÉVALUATION DE LA CHARTE 2010-2025

distinguées des charges des services généraux qu'à partir de 2017, la part des dépenses affectées aux ressources humaines est donc largement minorée), les frais généraux, la communication, l'informatique, la boutique, ainsi les travaux réalisés au cours de la Charte. Ces dépenses se répartissent comme telle :



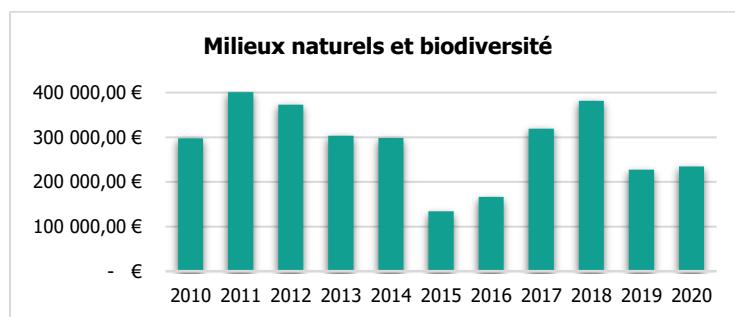
**Le 1/4 restant est directement affecté aux dépenses sur programme d'actions.**



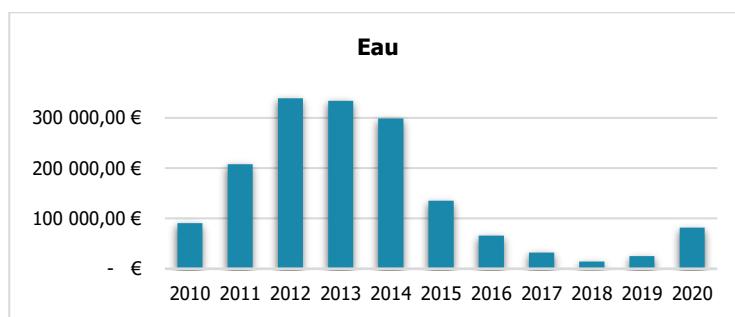
## ÉVALUATION DE LA CHARTE 2010-2025

L'analyse des dépenses par thématique met en évidence :

- **Milieux naturels et biodiversité** : une implication prioritaire sur ces thèmes, qui sont au cœur des missions du Parc. Le Parc est notamment gestionnaire des deux Réserves Naturelles Nationales (RNN) du Domaine de Beauguillot et de la Sangurière et Adriennerie, ainsi que de l'Espace Naturel Sensible (ENS) des Ponts d'Ouve et est l'animateur des sites Natura 2000 présents sur son territoire. Le Parc a également conduit tout au long de la Charte diverses opérations visant l'amélioration et le partage de la connaissance des milieux naturels et de la biodiversité (réalisation d'étude et partage). On peut également noter un fort investissement en première partie de Charte sur l'identification de la trame verte et bleue et l'accompagnement de 5 communautés de communes sur le sujet. Au total, la thématique a concentré 37 % des dépenses sur programme d'actions.

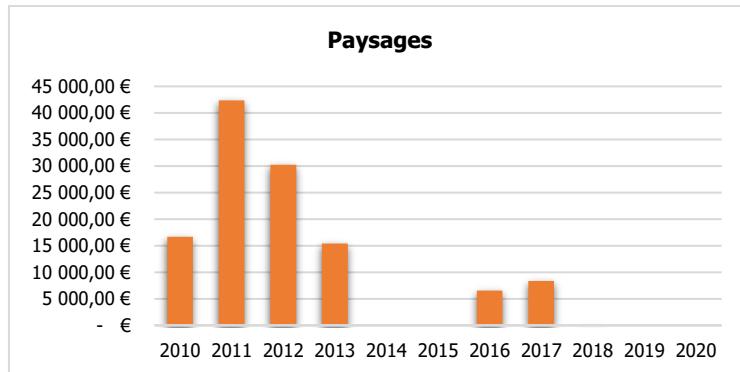


- **Eau** : un fort investissement sur la première moitié de mise en œuvre de la Charte, porté par l'élaboration du SAGE, l'amélioration des connaissances sur la relation entre zones humides et aquifères via l'accompagnement d'une thèse et sur le milieu littoral via la réalisation d'une étude sur les digues ou encore de profils de vulnérabilité des eaux conchyliologiques. C'est la thématique qui a concentré le plus de dépenses (19 %), après les milieux naturels et la biodiversité.

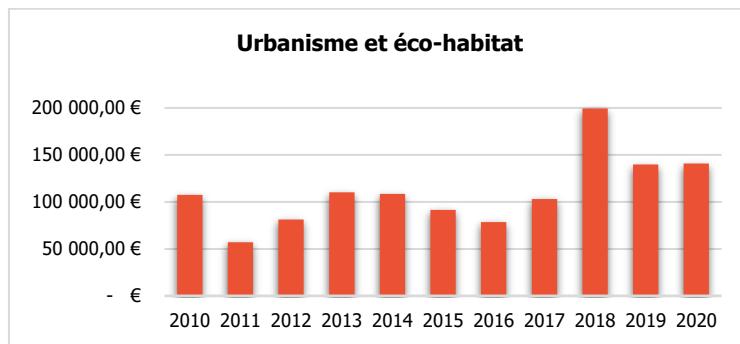


## ÉVALUATION DE LA CHARTE 2010-2025

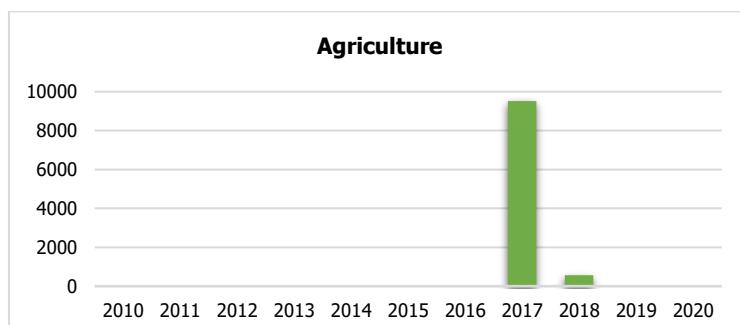
- **Paysages** : des moyens très réduits avec des dépenses limitées aux premières années de la Charte, représentant des prestations pour la réalisation d'un document de référence sur les paysages et leurs évolutions suivi d'animations. Cependant ces dépenses ne sont pas représentatives de l'ensemble de l'action du Parc sur cette thématique, certaines actions engageant des moyens humains sans dépenses financières, telles que les animations réalisées par l'équipe du Parc auprès des communes nouvelles permettant de travailler sur les paysages pour dessiner l'avenir des communes ou encore le suivi de l'Observatoire Photographique des Paysages.



- **Urbanisme et éco-habitat** : des dépenses soutenues tout au long de la Charte, portées notamment par les subventions accordées via le Fonds de sauvegarde terre et chaume (en moyenne 64 000 € par an), des opérations de restauration, la formation des acteurs du bâtiment, ou encore l'implication du Parc dans l'élaboration des PLUi. La croissance des dépenses sur la période 2018-2020 est, quant à elle, portée par le projet de recherche Interreg CobBauge qui s'est décliné par de multiples actions.

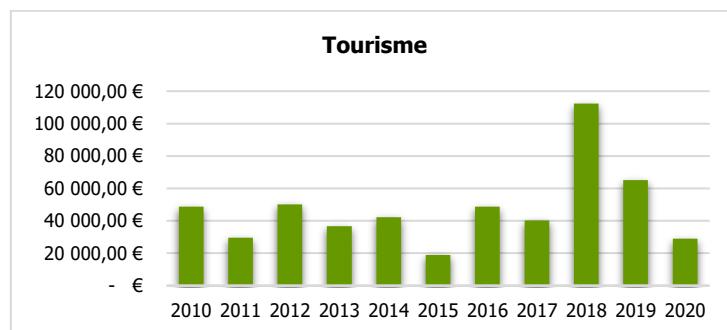


- **Agriculture** : des dépenses qui restent anecdotiques, liées à l'acquisition de connaissances sur la valeur agronomique des prairies et les services rendus par les zones humides. D'autres dépenses liées aux mesures agro-environnementales sont rattachées à l'animation des sites Natura 2000 et sont inscrites sur le volet milieux naturels, de même les actions sur le bocage sont inscrites au sein du volet énergies renouvelables.

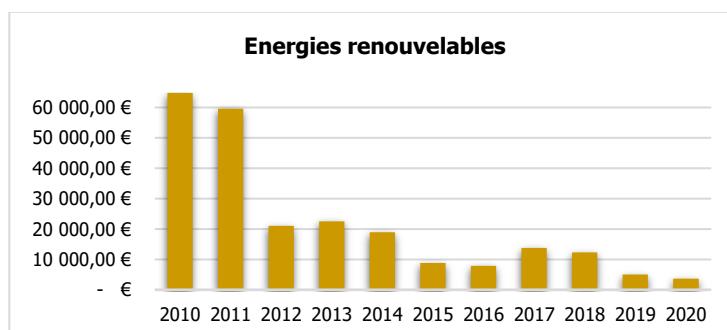


## ÉVALUATION DE LA CHARTE 2010-2025

- **Tourisme** : des dépenses de l'ordre de 20 à 50 000 € par an en faveur de la valorisation des sentiers de randonnée et des sites d'interprétation, de la formation des prestataires touristiques du territoire ou encore de la participation à des salons pour améliorer la notoriété touristique du territoire. On note par ailleurs des dépenses conséquentes sur les années 2018-2019 liées aux travaux de renouvellement de l'interprétation de l'ENS du Pont d'Ouve.



- **Energies renouvelables** : des dépenses qui ont rapidement diminués dans les premières années de la Charte, passant de 60 000 € en 2010 et 2011 à moins de 20 à 10 000 € sur le reste de la Charte. Les dépenses des premières années de la Charte sont principalement portées par la mise en œuvre de plans de gestion du bocage auprès des agriculteurs.

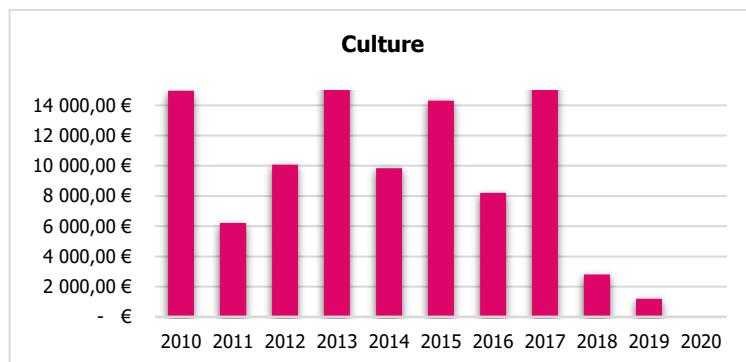


- **Autres filières économiques** : Des dépenses qui se sont développées portées par les actions de rénovations énergétiques via le dispositif Enerterre, dès 2012, puis sur la fin de la Charte des dépenses dans le cadre du projet Interreg CobBauge. L'absence de moyens pérennes sur cette thématique se traduit par des niveaux de dépenses pouvant fortement varier d'une année à l'autre.

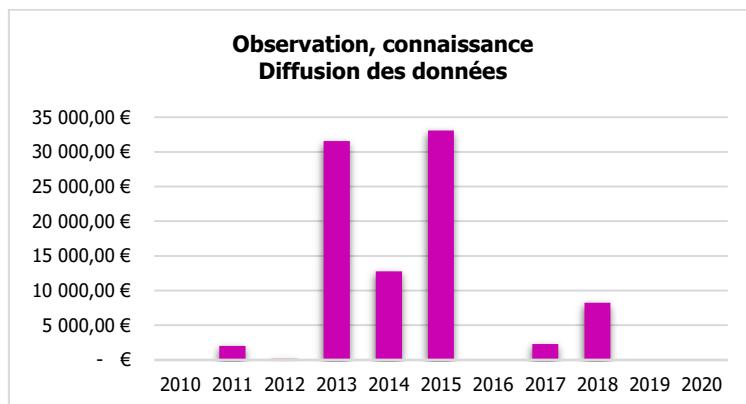


## ÉVALUATION DE LA CHARTE 2010-2025

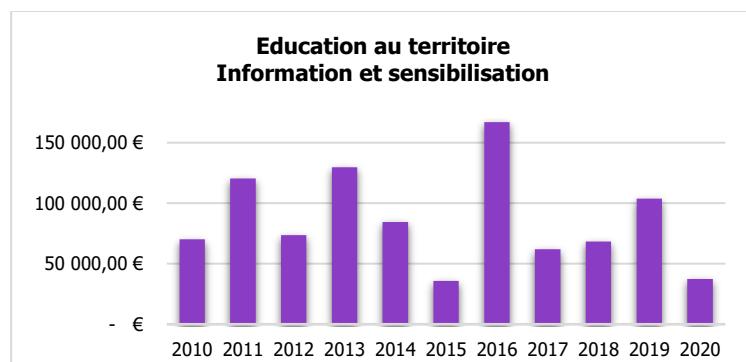
- **Culture** : des dépenses limitées et quasiment inexistantes depuis 2018. Les dépenses ont été portées par les collectes sur le patrimoine, les aides aux porteurs de projets culturels (86 projets aidés) ainsi que quelques démarches culturelles participatives telles que les résidences d'artistes et d'architectes. En l'absence de moyens dédiés, ces actions sont aujourd'hui stoppées.



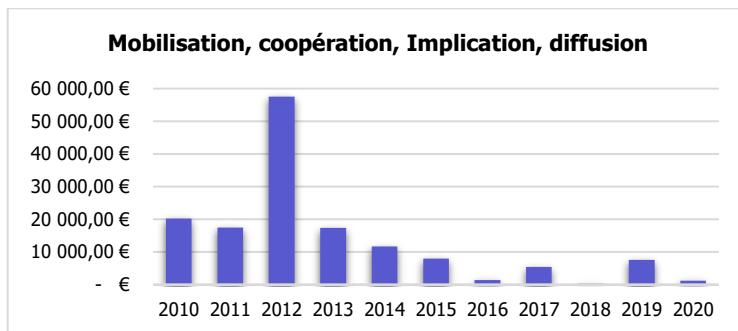
- **Observation, connaissance, diffusion des données** : des dépenses liées à des études et le développement/l'alimentation d'observatoires concentrées sur quelques années, en lien avec des projets spécifiques conduits en appui d'intervention sur les autres thématiques.



- **Éducation au territoire, information, sensibilisation** : des dépenses variées et continues au travers de la réalisation d'expositions thématiques, d'évènements et d'animations, d'accompagnement de projets d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) au sein des écoles. Sur ce dernier point il est à noter une diminution significative de l'enveloppe attribuée à la convention EEDD (passant de près de 50 000 € en 2009 à 15 000 € pour le dernier budget triennal (2021-2023).



- **Mobilisation, coopération** : des dépenses limitées, surtout à partir de 2015. De 2010 à 2013 le soutien à la réalisation d'Agendas 21 s'est traduit par des dépenses non négligeables (de l'ordre de 20 000 € au total). Les diverses coopérations dans le cadre des projets européens, représentent quant à elles près de 40 % des dépenses sur cette thématique. À noter également un projet de coopération internationale avec Madagascar entre 2011 et 2019 représentant environ 20 % des dépenses de la période sur cette thématique.



### 2.2.2 ANALYSES DES RECETTES

Au regard des modes de financement du Parc, les recettes peuvent être regroupées en trois principales sources de financement :

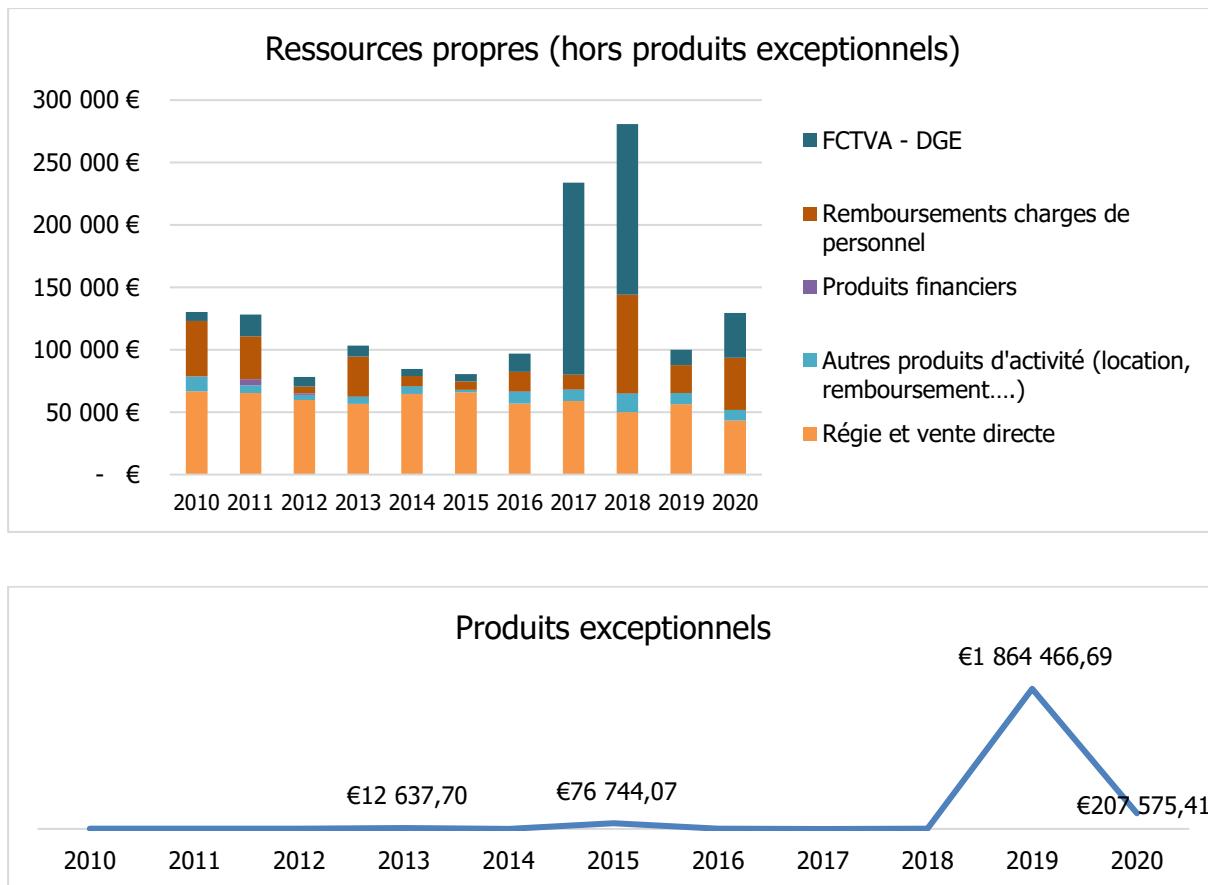
- **Des ressources propres globalement limitées**

Contrairement aux collectivités territoriales, le Parc en tant que Syndicat Mixte ne perçoit pas de ressources fiscales. De fait, ces ressources propres restent limitées, et fluctuent en fonction d'événements particuliers.

Ainsi ces ressources propres se composent :

- Des produits issus des ventes de la boutique et des animations de la Maison du Parc, regroupés sous la ligne « Régie et vente directe ». Ces produits s'établissent selon les années entre 55 et 65 000 €, à noter l'impact de la crise sanitaire en 2020 avec une baisse sensible de ces recettes (qui s'établissent à environ 43 000 €).
- Les autres produits d'activité restent relativement faibles, de l'ordre en moyen de 8 000 € et correspondent principalement à des loyers agricoles que le Parc perçoit sur l'Espace Naturel Sensible des Ponts d'Ouve et dans une moindre mesure à la location d'un gîte présent sur la Réserve Naturelle Nationale de Beauguillot.
- Les produits financiers, qui correspondent à ce que rapporte l'argent placé par le Parc, ils représentent des sommes anecdotiques dans les ressources du Parc.
- Les remboursements de charge de personnel, très variables d'une année à l'autre, elles correspondent aux remboursements de la Sécurité sociale pour les personnels en arrêt maladie au cours de l'année ainsi qu'aux remboursements de l'État pour les contrats aidés.
- Le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est une dotation d'équipement venant compenser la charge de TVA supportée par le Parc sur ses dépenses réelles d'investissement deux ans auparavant. Elle est donc très variable d'une année à l'autre, et notamment très influencée par les lourds travaux engagés par le Parc sur son siège au cours de la période, notamment en 2015 et 2016, d'où des montants très élevés de FCTVA en 2017 et 2018 (supérieur à 150 et 130 000 €).
- Les produits exceptionnels : de natures très diverses, ils sont nuls la plupart des années, mis à part en 2019 et 2020, où l'on note un montant de plus de 2 millions d'euros correspondant au CEE versés dans le cadre du programme TEPCV, dont la moitié a été reversé aux communes (voir paragraphe précédent sur les dépenses).

## ÉVALUATION DE LA CHARTE 2010-2025

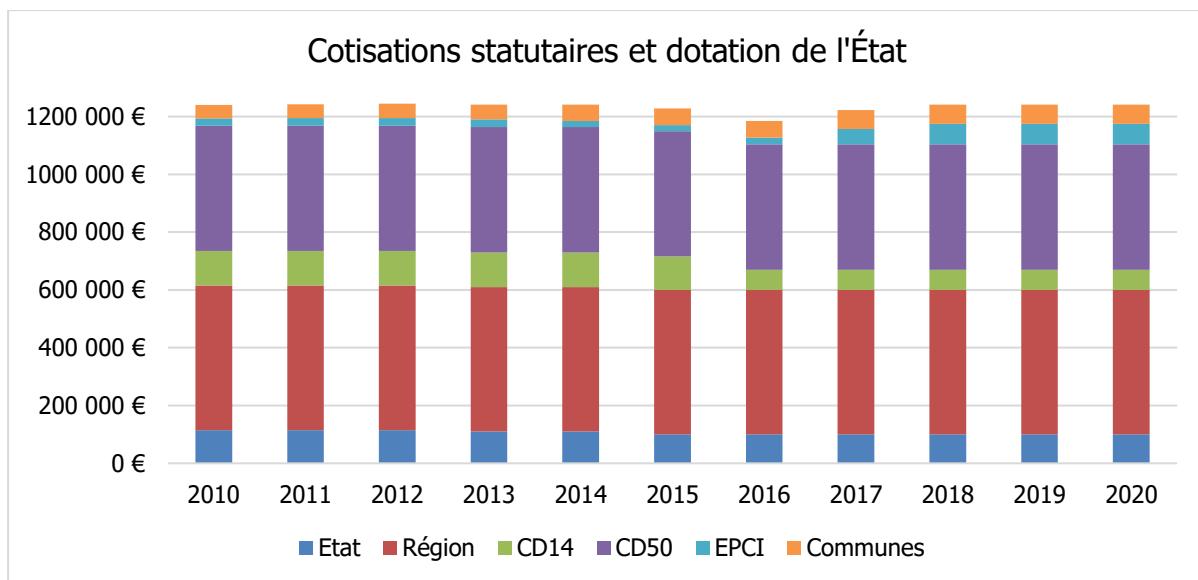


### • Des contributions statutaires globalement stables

Comme leur nom l'indique, les contributions statutaires sont fixées par les statuts du Syndicat Mixte du Parc. Ces contributions sont dues par ses membres et concourent à l'équilibre du budget de fonctionnement. Elles sont fixées par les statuts du Parc attachés à la Charte en cours. Elles se décomposent de la manière suivante :

- Une cotisation de 500 000 € par an de la Région Normandie ;
- Une cotisation de 433 500 € par an du Département de la Manche ;
- Une cotisation, à l'origine, de 120 000 € par an du Département du Calvados, qui a souhaité réajuster à la baisse sa cotisation entre 2015 et 2016, pour un rééquilibrage avec le département de la Manche (en terme de participation par habitant), cette cotisation s'élève depuis 2016 à 70 000 €.
- Une cotisation d'un peu plus de 1 €/habitant par an pour les communes adhérentes, cette cotisation a été réévaluée chaque année en fonction de l'indice de consommation, en 2020 la cotisation par habitant était ainsi de 1,13 €.
- Une cotisation des EPCI membres, qui a augmenté de manière significative en 2017. Pour devenir équivalente à celle versée par les communes.

A cela s'ajoute une dotation annuelle de l'État. Non encadrée par les statuts du Parc, il s'agit d'une subvention que l'État accorde au Parc pour ses dépenses de fonctionnement. Cette subvention, qui s'élevait au début de la Charte à 115 000 €, est passée à 110 000 € à partir de 2013 puis à 100 000 € dès 2015. À noter que depuis 2016, l'État verse également une dotation comprise entre 180 et 190 000 € pour la gestion des deux Réserves Naturelles Nationales dont le Parc a la charge.



- **Des subventions et financements complémentaires sur programme d'action, mais aussi pour la structure Parc**

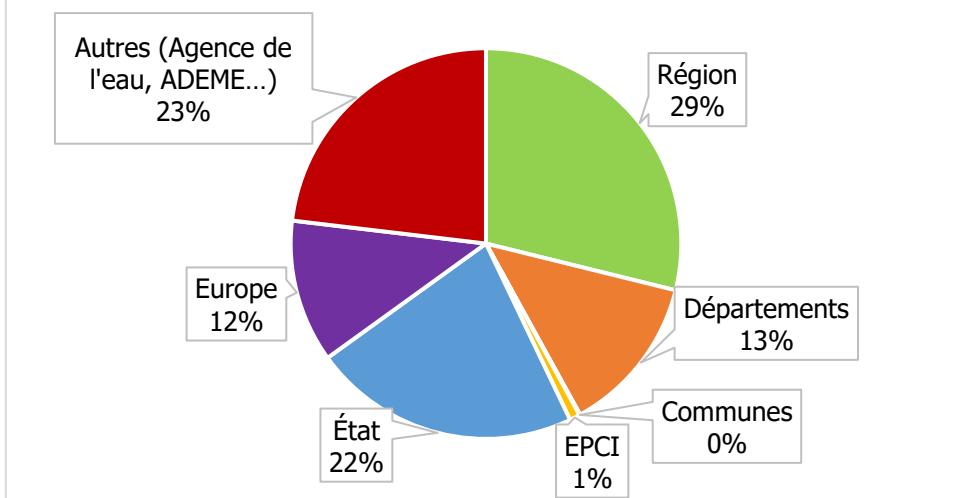
Le programme d'actions est, quant à lui, financé par des subventions spécifiques accordées :

- Soit par ses partenaires « traditionnels » : les Départements, la Région, l'État, mais aussi l'Agence de l'Eau Seine Normandie, dans ce cadre le Parc co-construit et soumet son programme d'actions à ses partenaires, qui décident de financer des actions spécifiques, participant à la réalisation de leurs politiques publiques. La principale évolution à noter sur l'évolution de ces financements au cours de la Charte est la diminution progressive de la participation régionale, de l'ordre de 15 000 € par an entre 2010 et 2017, passant d'environ 300 000 € à moins de 200 000 €.
- Soit dans le cadre de la conclusion de contrats spécifiques ou lors de la réponse à des appels à projets avec ces mêmes financeurs ou d'autres financeurs, comme l'ADEME ou l'Europe. Ces financements plus ponctuels et limités dans le temps offrent la possibilité au Parc d'engager de nouveaux projets d'ampleur, au travers de financements parfois conséquents. Sur la période de la Charte actuelle, le Parc a ainsi pu bénéficier de plus de 800 000 € de financements européens, via trois programmes Interreg ; tandis que sa labellisation TEPCV, lui a permis de bénéficier d'une dotation de 750 000 €, complétée par 1 million € de CEE, les collectivités engagées à ses côtés dans l'opération ont quant à elles pu bénéficier d'une dotation de 700 000 € et de 900 000 € de CEE.

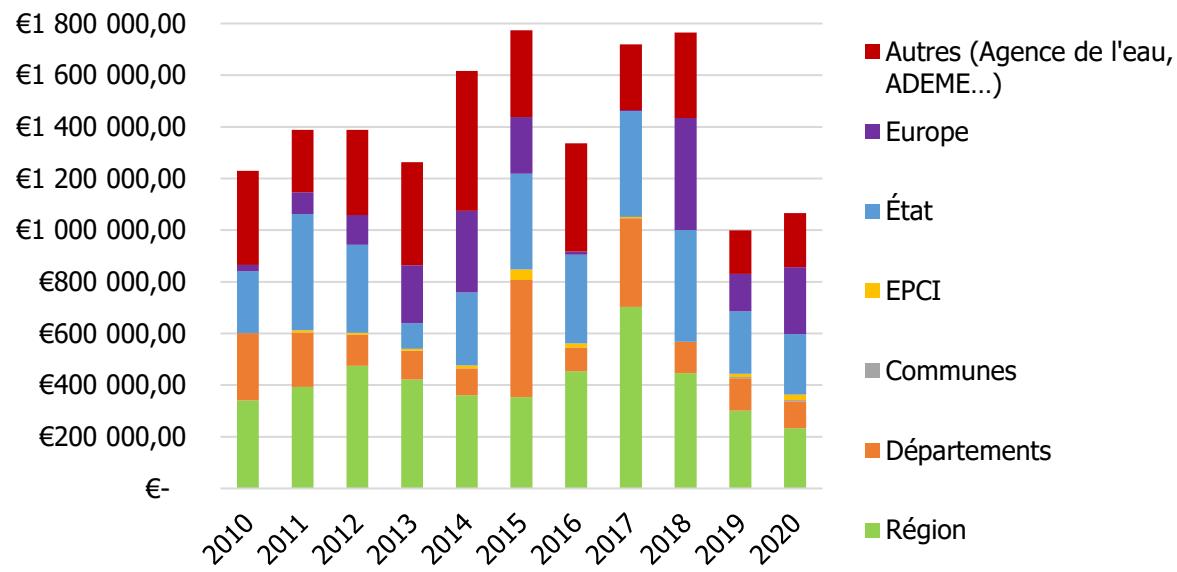
Rattachées directement au programme d'actions et aux opportunités des contrats, les montants des subventions sont très variables d'une année à l'autre (entre 1 et 1,8 millions € selon les années). Les principaux financeurs sont, en premier lieu, la Région, qui représente 29 % des financements sur la période 2010-2020, suivi de l'État (via ses différents organismes : DREAL, DRAC, DIREN, Ministère de l'Environnement...) et des autres financeurs (principalement l'Agence de l'Eau Seine Normandie et l'ADEME) avec plus de 20 % des financements pour chacun des deux groupes, puis les Départements (Département de la Manche en premier lieu) avec 13 % des subventions et enfin l'Europe (via le FEDER, FEADER, ou encore les programmes Interreg) représentant 12 % des financements avec des montants très variables d'une année à l'autre.

## ÉVALUATION DE LA CHARTE 2010-2025

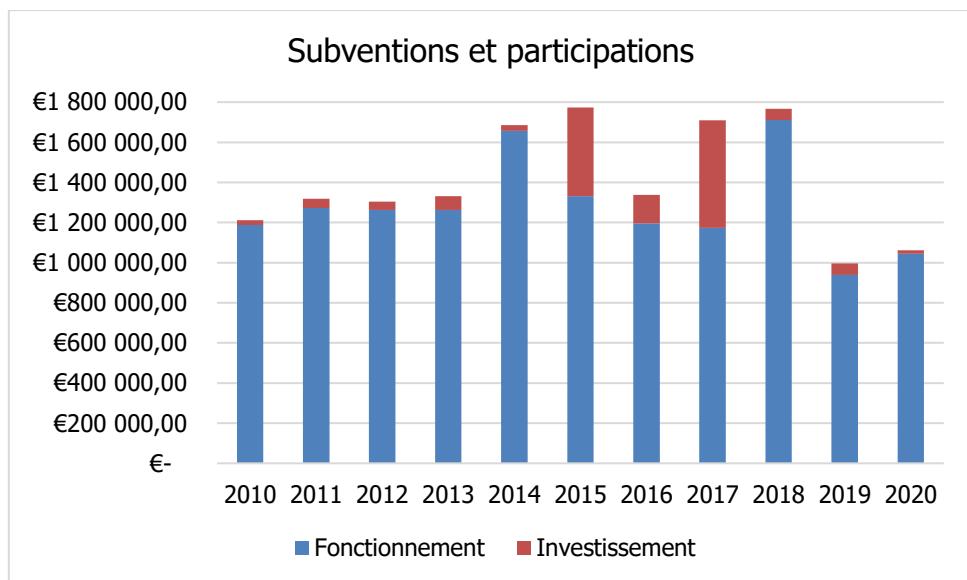
### Subventions et participations (2010-2020)



### Subventions et participations



Les subventions concernent en très grande majorité des financements d'opération en fonctionnement (réalisation d'études, animations, accompagnement de projets conduits par les collectivités...), les montants en investissement étant liés à la réalisation de travaux et d'aménagement de sites, comme la restauration de mares ou encore la valorisation de sites et sentiers d'interprétation. On note également deux années avec des subventions d'investissement exceptionnelles de la Région et des Départements : 2015 avec plus de 440 000 € d'investissement et 2017, plus de 530 000 €, qui ne sont pas liés à la mise en œuvre du programme d'actions mais à la réalisation des travaux de regroupement et d'aménagement du siège du Parc construit aux Ponts d'Ouve à Saint-Côme-du-Mont (Carentan-les-Marais).



### 2.2.3 UN ROLE DE LEVIER FINANCIER POUR LE TERRITOIRE

Les capacités du Parc à mobiliser des financements auprès de divers financeurs et dans le cadre d'appel à projets pour ensuite les redistribuer sur le territoire sous forme d'actions variées. On peut ainsi calculer l'effet levier généré par le Parc, qui vise à traduire sa plus-value en termes financiers pour le territoire. Ainsi, lorsque les communes cotisent à hauteur d'un peu plus de 1 € par habitant, le Parc, grâce aux contributions statutaires de ses autres membres ainsi qu'aux différentes subventions et financements sur appels à projets qu'il va chercher, redistribue, sous forme de dépenses au profit du territoire une somme comprise selon les années entre 8 et plus de 10 € par habitant.

À cette redistribution au travers des dépenses sur programme d'actions peuvent être ajoutés les financements sur appels à projets des communes et EPCI, que le Parc a accompagné dans le montage des dossiers (TEPCV, revitalisation des centres-bourgs, Petites villes de demain...).

La mise en évidence de cet effet levier reflète la capacité de l'équipe du Parc à aller chercher des financements variés pour conduire une action riche en sachant saisir les opportunités financières offertes notamment par les appels à projets, qui représentent une mobilité de financements publics de plus en plus courante.

Néanmoins ce mode de financement est également source d'instabilité. D'une durée limitée dans le temps, il permette d'engager un certain nombre de projets, mais n'offre pas de ressources pérennes pour les mener dans la durée. Par ailleurs, cette modalité de financement nécessite un temps administratif de montage de dossiers conséquent (autant de temps qui n'est pas dédié directement à l'action au profit du territoire) et conserve toujours une part d'incertitude concernant la réussite du dossier voire l'obtention des financements, lorsque ceux-ci sont versés après réalisation de l'action. Cette modalité de financement implique également bien souvent une part d'auto-financement de l'ordre de 20 % (c'est le cas notamment pour les programmes européens), qui nécessite pour le Parc un effort particulier pour équilibrer ses budgets.

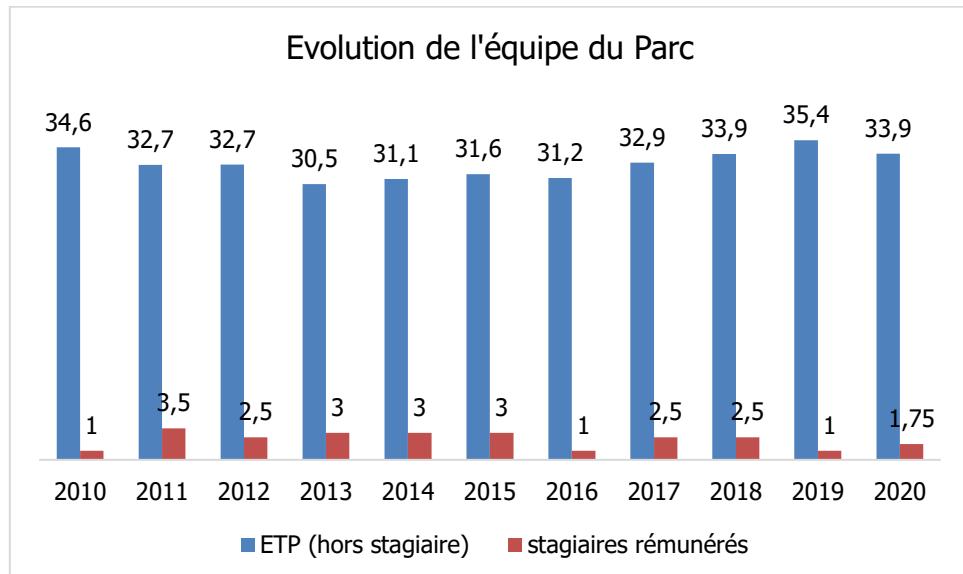
Cette diversité des financements représente donc de la part du Parc un véritable tour de force, mais qui repose sur un équilibre fragile entre ressources plus pérennes de ses partenaires/financeurs privilégiés et diversification des sources de financements.

## 2.3 Analyse des moyens humains

Depuis le début de la mise en œuvre de la Charte actuelle en 2010, l'équipe du Parc est restée assez stable en terme d'effectifs avec néanmoins des évolutions en cours de Charte suivant l'investissement du Parc sur différents programmes d'action, mais surtout l'évolution des capacités de financement des postes.

## ÉVALUATION DE LA CHARTE 2010-2025

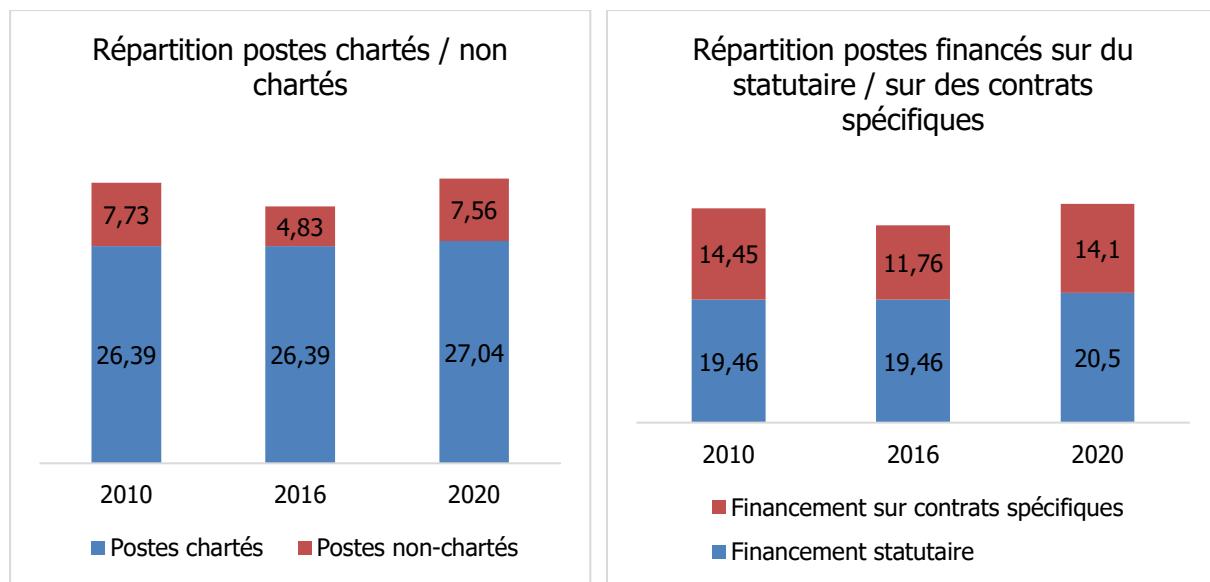
Ainsi, les effectifs, hors stagiaires, se situent sur toute la durée de la Charte entre 30 et 35 Équivalents Temps Plein (ETP), complétés selon les années, par 1 à 3,5 ETP de stagiaires (sont uniquement recensés les stagiaires rémunérés présents au moins 2 mois dans la structure). Après une diminution des effectifs jusqu'en 2013, l'équipe s'est ensuite renforcée pour se stabiliser aux environs de 34 ETP, ce qui correspond aux effectifs ciblés dans la Charte, qui s'établissent à 35 postes.



Néanmoins, si le volume d'ETP correspond au volume inscrit dans la Charte, la composition de l'équipe ne correspond pas entièrement à celle inscrite dans la Charte, conduisant à l'identification de postes chartés et de postes non-chartés, ciblés sur des missions spécifiques (urbanisme, performance environnementale/énergétique, marais communaux, bocage...). L'évolution de la répartition des effectifs met ainsi en évidence que la variable d'ajustement intervient sur ces postes sur missions, les postes rattachés à la Charte restant stables, entre 26 et 27 ETP, inférieurs à ce qui était inscrit dans la Charte de 7 à 8 ETP.

Il apparaît par ailleurs que l'ensemble des postes, y compris une partie de postes inscrits dans la Charte, ne peuvent être financés sur du budget statutaire (les cotisations des membres du Syndicat Mixte du Parc s'avérant insuffisantes), nécessitant de faire appel à des contrats spécifiques. C'est notamment le cas d'une partie des agents rattachés à la Maison du Parc, mais aussi des agents intervenant sur les Réserves Naturelles, l'Espace Naturel Sensible des Ponts d'Ouve et le réseau Natura 2000, ainsi que les postes sur des missions ponctuelles. Encore une fois, les postes financés sur contrats spécifiques ont davantage varié au cours de la Charte que les postes sur du budget statutaire, qui sont, eux restés, très stables, entre 19,46 et 20,5 ETP. Au global, il apparaît donc que le budget statutaire a permis de financer entre 55,6 % et 58,6 % des postes inscrits dans la Charte.

## ÉVALUATION DE LA CHARTE 2010-2025



Les évolutions sont également perceptibles sur le champ d'intervention thématique de l'équipe du Parc. Pour information, la répartition des ETP par thématique, ne s'est pas basée sur le pôle de rattachement des agents, mais sur leurs missions. Ainsi, il a été défini pour chacun un thème principal, rattaché à une part d'ETP, puis jusqu'à deux sous-thèmes d'intervention, afin d'avoir l'image la plus fidèle possible quant aux moyens humains consacrés à chaque thématique. On note ainsi sur la durée de la Charte :

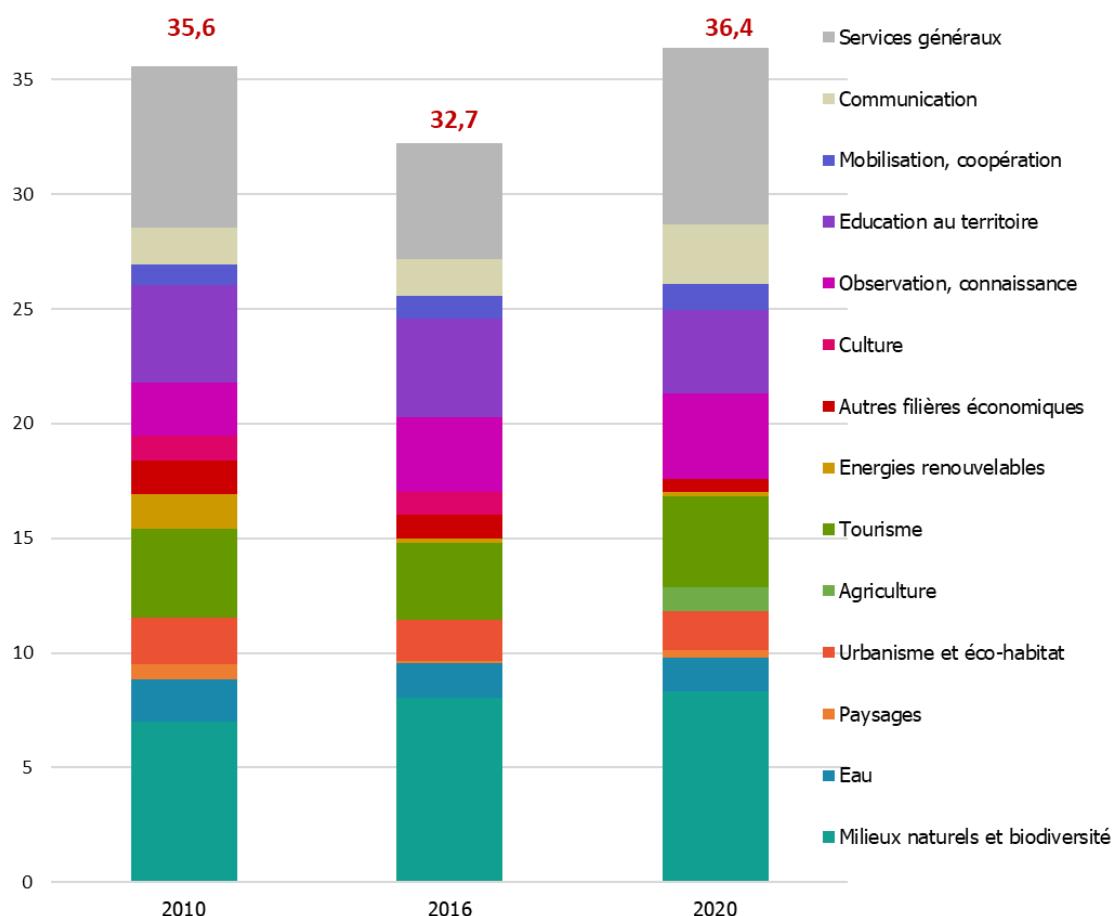
- L'augmentation des moyens sur la thématique milieux naturels et biodiversité qui constitue le cœur d'intervention du Parc (entre 20 et 25 % des effectifs), avec une montée en charge sur le volet gestion des espaces naturels (passage de 3 agents en 2010 à 8 agents en 2020 intervenant sur des réserves naturelles, espaces naturels sensibles, ou sites Natura 2000).
- La diminution des moyens sur les énergies renouvelables avec le poste dédié aux énergies renouvelables, qui s'est orienté dès 2016 vers des démarches de mobilisation plus globale en lien avec le TEPCV
- La diminution continue des moyens sur la culture, conduisant à l'absence de moyens sur le sujet depuis 2019.
- La diminution des moyens sur le développement économique, avec notamment le basculement progressif d'un agent sur la communication entre 2014 et 2019.
- Une légère diminution des moyens sur l'éducation au territoire, accompagnée du remplacement de postes de fonctionnaires par des CDD et des services civiques.
- Une légère baisse des moyens sur l'eau en lien avec la diminution des financements de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.
- L'apparition d'un poste dédié à l'agriculture en 2019, avec la création d'un poste dédié à l'élevage sur les zones humides sur des fonds spécifiques, mission qui pouvait auparavant être ponctuellement assurée et rattachée à des interventions liées aux milieux naturels.
- Le renforcement des interventions dans le domaine de l'observation et de la connaissance. Il est à noter que pour cette thématique, seul un agent est rattaché durablement au pôle SIG/observatoire depuis 2010. Il est épaulé ponctuellement par des stagiaires ou CDD, mais surtout par des agents ciblés sur d'autres thématiques (milieux naturels et eau), qui participent, dans le cadre de leurs missions à la production de données et à l'enrichissement des connaissances. Un travail fin avec l'ensemble de ces agents a été réalisé afin d'estimer la part de leur travail consacrée à ces activités rattachées à la thématique observation et connaissances.
- La variation à la baisse puis à la hausse des moyens dédiés au fonctionnement général du Parc, liée notamment à la réorganisation des services administratifs. On observe ainsi une forte réduction de l'équipe comptable en 2016 (qui s'est ensuite redéveloppée, sans retrouver

## ÉVALUATION DE LA CHARTE 2010-2025

son niveau de 2010), des renouvellements à la direction tout au long de la Charte et le développement de postes sur le volet gouvernance, élus.

Sur le volet direction plus particulièrement, il est à noter une instabilité du poste sur la seconde moitié de la Charte avec la succession de 3 directeurs entre 2016 et 2020, suivi d'une période d'intérim en 2021. Les départs successifs ont conduit à des périodes sans direction préjudiciables au suivi du travail de l'équipe et à l'origine de réorganisations successives. La stabilisation de la direction apparaît ainsi comme un enjeu important pour l'avenir.

Evolution des effectifs par thématique (en ETP)



Enfin, les types de statut ont également connu des évolutions au cours de la mise en œuvre de la Charte avec une baisse sensible des fonctionnaires publics territoriaux (FPT) remplacés par des CDI en forte croissance entre 2010, où seul le poste de direction était concerné par ce type de contrat, et 2016, avec des créations de poste en CDI pour la gestion des réserves naturelles et des sites Natura 2000, et la transformation de CDD en CDI pour la mission SAGE et la mission communication.

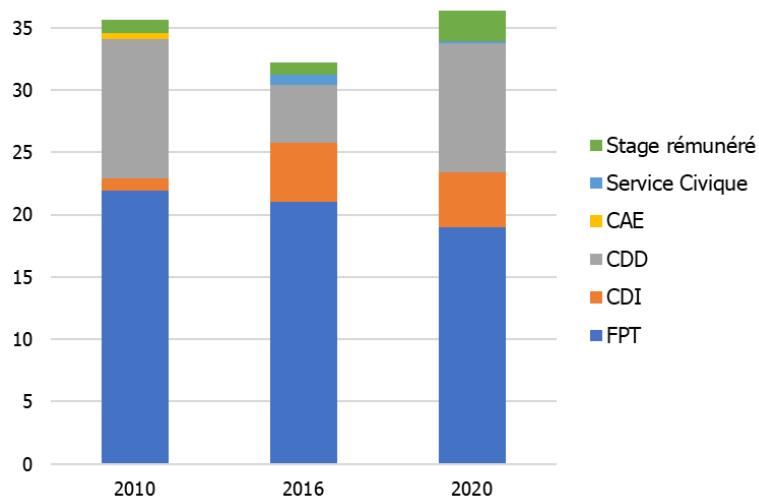
Par ailleurs, on constate une variation forte des postes en CDD, véritable variable d'ajustement en fonction des programmes en cours et des moyens disponibles. Les postes en CDD sont ainsi passés de plus de 11 ETP en 2010 à moins de 5 ETP en 2016 (comprenant 2 passages en CDI), puis à plus de 10 ETP en CDD en 2020. Sur cette dernière année, le Parc a dû faire appel à des besoins exceptionnels et temporaires et a ainsi eu recours au service des missions temporaires du Centre de gestion de la Manche, permettant d'accueillir au total 14 agents sur des périodes variables.

Les effectifs sont complétés par des stagiaires et plus ponctuellement des services civiques et des contrats d'aide à l'emploi. En moyenne, le parc accueille 5 stagiaires rémunérés par an (stages de 2 à 6 mois) et de nombreux stages courts non rémunérés depuis 2017 (plus d'une dizaine chaque année,

## ÉVALUATION DE LA CHARTE 2010-2025

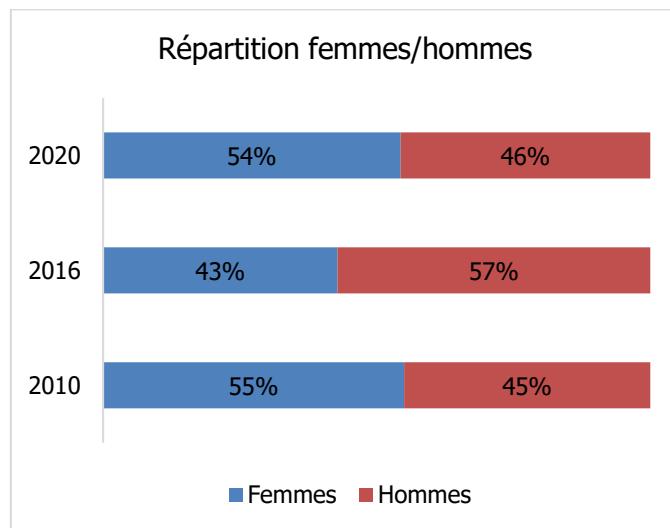
ils n'apparaissent pas dans les graphiques représentant les ETP, du fait de leur temps de présence très faible). Entre 1 et 6 services civiques sont également présents chaque année dans la structure depuis 2016. Ces personnels en services civiques interviennent sur des missions de fond, permettant dans certains cas de pallier le manque de moyens sur certaines thématiques (collecte orale sur le pôle culture, observation et connaissance, animation et sensibilisation...).

Evolution des effectifs par statut (en ETP)



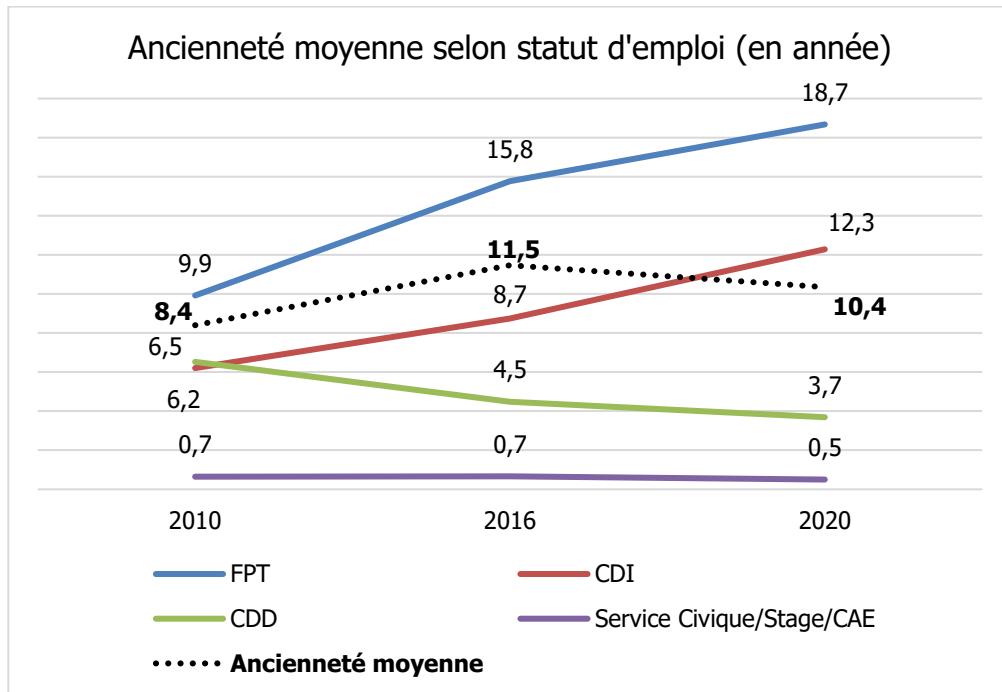
Enfin, l'analyse sociologique de l'équipe du Parc révèle :

- Une répartition équilibrée entre femmes et hommes

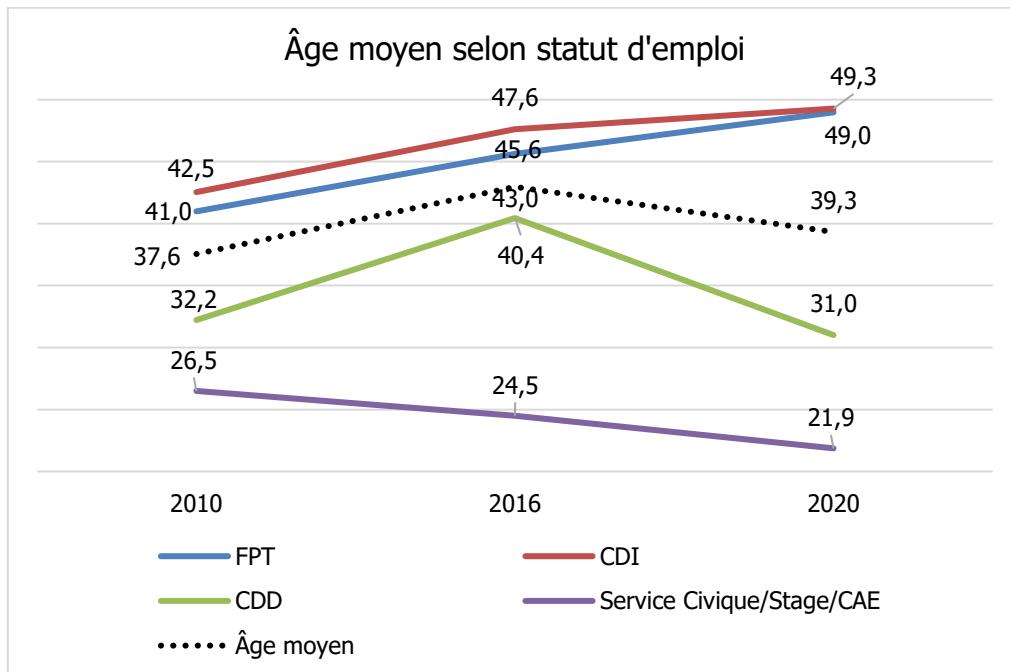


- Une ancienneté moyenne restée relativement stable sur les onze années de la Charte étudiées (passant de 8,4 années à 10,4 années en 2020) mais qui cache de fortes disparités selon le statut d'emploi. On note ainsi un doublement de l'ancienneté pour les fonctionnaires et personnels en CDI, montrant la stabilité de ces personnels, contrebalancé par une réduction de l'ancienneté des CDD, avec un renouvellement plus important des missions au fur et à mesure de la Charte. Les services civiques, stages et CAE conservent quant à eux une ancienneté faible, liée à la nature de leur contrat (à noter très ponctuellement la transformation de services civiques ou de stages en CDD).

## ÉVALUATION DE LA CHARTE 2010-2025



- Un âge moyen du personnel, qui a fluctué sur la durée de la Charte, principalement influencé par les personnels en CDD qui ont d'abord vu un vieillissement des équipes, avant leur rajeunissement. Le constat global met également en évidence des effectifs plus jeunes en CDD, attachés à une certaine précarité du statut d'emploi, avec très peu de transformation de CDD en CDI. Logiquement, la moyenne d'âge des personnels en services civiques, stages ou CAE est également bien plus jeune et a tendance à rajeunir au cours de la Charte.



## ÉVALUATION DE LA CHARTE 2010-2025

Le renouvellement des postes en CDD, traduit l'intervention du Parc sur des missions limitées dans le temps. Ce statut d'emploi permet ainsi au Parc d'être réactif sur les sujets sur lesquels il a l'opportunité de s'investir. Pour les personnels les plus jeunes embauchés en CDD et en services civiques, le Parc peut aussi constituer une première expérience professionnelle faisant office de tremplin, pour poursuivre ensuite une carrière dans d'autres structures. Néanmoins, le turn-over inhérent à ce mode de fonctionnement a également des conséquences sur la pérennité des missions et sur la capacité à conserver en interne des expertises et la connaissance des sujets investis. Pour les bénéficiaires de l'action engagée, ce renouvellement des personnels peut ainsi être un frein au maintien de relations durables avec le Parc et au déploiement de l'action sur le territoire.

### 3. ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

Pour l'analyse de la mise en œuvre de la Charte, une analyse par thématique a été retenue. Au nombre de 12, ces thématiques ont été définies avec le Syndicat du Parc, elles regroupent, ensemble, l'intégralité des mesures de la Charte.

Les 12 thématiques sont présentées dans le tableau suivant :

Thématiques	Vocations	Orientations
<b>Milieux naturels et biodiversité</b>	1- Gérer et préserver notre biodiversité et notre ressource en eau pour les générations futures	1- Conforter la biodiversité en prenant en compte les différents usages
<b>Eau</b>	1- Gérer et préserver notre biodiversité et notre ressource en eau pour les générations futures	2- Assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau
<b>Paysages</b>	2- Maintenir et améliorer l'attractivité de notre cadre de vie	3- Agir sur les paysages de demain
<b>Urbanisme et éco-habitat</b>	2- Maintenir et améliorer l'attractivité de notre cadre de vie	4- Promouvoir des projets de développement durable du territoire 5- Développer une nouvelle approche de l'habitat
<b>Agriculture</b>	3- Utiliser l'environnement comme atout pour le développement économique	6- Stimuler les filières et les initiatives locales 8- Intégrer la performance environnementale dans les pratiques des acteurs économiques
<b>Tourisme</b>	3- Utiliser l'environnement comme atout pour le développement économique	7- Développer une stratégie touristique autour des loisirs de nature et de la découverte des patrimoines
<b>Energies renouvelables</b>	3- Utiliser l'environnement comme atout pour le développement économique	9- Poursuivre le développement des énergies locales renouvelables
<b>Autres filières et initiatives (locales) économiques</b>	3- Utiliser l'environnement comme atout pour le développement économique	6- Stimuler les filières et les initiatives locales 8- Intégrer la performance environnementale dans les pratiques des acteurs économiques

## ÉVALUATION DE LA CHARTE 2010-2025

<b>Culture</b>	3- Utiliser l'environnement comme atout pour le développement économique	7- Développer une stratégie touristique autour des loisirs de nature et de la découverte des patrimoines
	4- Cultiver notre appartenance au territoire pour être acteurs de notre projet et s'ouvrir aux autres	10- Mieux connaître nos Patrimoines
<b>Observation, connaissance, diffusion des données</b>	4- Cultiver notre appartenance au territoire pour être acteurs de notre projet et s'ouvrir aux autres	10- Mieux connaître nos Patrimoines
<b>Éducation au territoire, Information et sensibilisation</b>	4- Cultiver notre appartenance au territoire pour être acteurs de notre projet et s'ouvrir aux autres	11- Développer une politique d'information et d'éducation au territoire
<b>Mobilisation, coopération, Implication, diffusion</b>	2- Maintenir et améliorer l'attractivité de notre cadre de vie	4- Promouvoir des projets de développement durable du territoire
	4- Cultiver notre appartenance au territoire pour être acteurs de notre projet et s'ouvrir aux autres	8- Intégrer la performance environnementale dans les pratiques des acteurs économiques
		12- Créer du lien et faciliter l'implication des citoyens
		13- Transférer nos expériences et agir avec d'autres territoires au niveau national et international

Pour chaque thématique sont abordées les rubriques suivantes :

1. Les mesures les plus et les moins avancées ;
2. Le niveau de réalisation des engagements du Syndicat Mixte du Parc et ses réalisations les plus significatives ;
3. Le niveau de réalisation des engagements des signataires et partenaires de la Charte et leurs réalisations les plus significatives ;
4. Les points forts et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la thématique ;
5. Les perspectives et priorités pour la mise en œuvre de la future Charte ;
6. Les indicateurs et chiffres clés.

Les mesures mentionnées dans la première rubrique sont issues des fiches bilan complétées par le Parc. Les éléments de la 2<sup>nde</sup> et 3<sup>ème</sup> rubrique ont été identifiés par l'équipe technique du Parc notamment dans les fiches bilan. Ceux de la 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> rubriques l'ont été à partir des entretiens, des fiches bilan du Parc ainsi que des ateliers de concertation organisés les 16 novembre et 14 décembre 2021. Les indicateurs de la dernière rubrique sont issus du diagnostic territorial et des fiches bilan du Parc.

### 3.1 Thématique 1 – Milieux naturels et biodiversité

➤ **Mesures concernées** : 1 à 9

➤ **Mesures les plus avancées** :

- 1- Mettons en œuvre les directives oiseaux et habitats
- 2- Assurons la pérennité des Zones d'Intérêt Ecologique Majeur
- 3- Pérennisons des pratiques agricoles et non agricoles pour maintenir ouverts les marais et les landes
- 5- Préservons les espaces du littoral

➤ **Mesures les moins avancées** :

- 4- Gérons les marais communaux
- 6- Sensibilisons aux pratiques sylvicoles durables

➤ **Le niveau de réalisation des engagements du Syndicat Mixte du Parc** :



*Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc sont les suivants :*

- Le renouvellement, la mise en œuvre et/ou l'animation de plusieurs **Documents d'Objectifs (DOCOB)** dont ceux : du site des Marais du Cotentin et du Bessin, des landes de Lessay-Havre de Saint-Germain sur Ay, des marais du Cotentin et du Bessin-Baie des Veys et des fours à chaux de Cavigny-La Meauffe.
- La gestion par le Parc de deux **Réserves Naturelles Nationales (RNN)** (Domaine de Beauguillot, Sangsurière et de l'Adriennerie)
- L'animation d'un **groupe d'acteurs** sur le devenir de la carrière de tourbe des marais de Gorges (réalisation d'un diagnostic agricole et d'une stratégie d'aménagement touristique)
- La gestion de l'**Espace Naturel Sensible (ENS) des marais des Ponts d'Ouvelles** attenant à la Maison du Parc pour le compte du Conseil Départemental de la Manche
- L'animation des dispositifs des **mesures agro-environnementales (MAE)**
- Le portage d'une étude **diagnostic des ouvrages de défense contre la mer** de la côte Est du Cotentin
- La réalisation de **Trames Vertes et Bleues** de communautés de communes volontaires

➤ **Le niveau de réalisation des engagements des signataires et des partenaires de la Charte** :



*Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires sont les suivants :*

- **Les acteurs concernés par Natura 2000** : l'investissement en tant que membre des comités de pilotage et associés, selon les thématiques des documents d'objectifs
- **Conservatoire du Littoral (CDL)**, Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche (**SyMEL**), **Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) du Cotentin**, **ONF**, **Fédération des Chasseurs de la Manche**, **Conseil Départemental de la Manche**, **Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)** : La gestion des sites d'intérêt écologique majeur

- **Groupe Ornithologique Normand (GNOm)** : la gestion des sites d'intérêt écologique majeur ; le prêt de terrains pour la création de la Réserve Naturelle Régionale des Marais de la Taute ; le Plan régional d'action en faveur du Gravelot à collier interrompu.
- **Syndicat de la Sangsurière** : la gestion de la Réserve de la Sangsurière
- **Offices de Tourisme de Saint-Sauveur-le-Vicomte et La Haye-du-Puits** : l'organisation en partenariats des sorties dans la Réserve de la Sangsurière
- **DDTM** : l'accompagnement à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFNB) Zone Humide
- **Communauté de Communes de la Baie du Cotentin** : le portage de l'étude des dangers des systèmes d'endiguement de la côte Est pour le compte des gestionnaires (ASA, communes, privés, etc.) ; le portage des études et des aménagements pour la continuité écologique (avec les ASA) ; la mise en place du projet de déplacement des portes à flots de la Taute (en concertation avec l'ASA des bas-fonds de la Taute)
- **Communautés de Communes** : la réponse à l'appel à projet « Notre littoral pour demain »
- **État** : l'animation du Plan de gestion anguilles de la France
- **Association Syndicale Autorisée (ASA) de la Douve** : la gestion de la Myriophylle du Brésil sur la Sèvre
- **ASA** : le portage des études et des aménagements pour la continuité écologique (avec la CC de la Baie du Cotentin) ; la réalisation des travaux du réseau des fossés dans les marais

### ➤ **Les principales évolutions territoriales en lien avec la thématique**

- ☺ La bonne prise en compte des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme, mais des actions de restauration qui restent à engager.
- ☺ L'amélioration de la gestion des milieux naturels (marais, bocage, prairies naturelles) par les agriculteurs grâce à des dispositifs de contractualisation : 400 exploitants agricoles engagés dans des MAE.
- ☺ Les incertitudes liées aux transmissions d'exploitation (risque de déprise, intensification de pratiques).
- ☺ Les évolutions incertaines liées aux changements climatiques.

### ➤ **Les points forts et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la thématique**

#### • *Les points forts*

La bonne coopération du Parc et de ses partenaires sur cette thématique a permis des avancées et des réussites significatives sur la thématique (cf. réalisations présentées précédemment). Le Parc a notamment joué un rôle d'expertise au service du territoire, comme, par exemple, aux côtés des ASA où il intervient en assistance et en conseil sur la gestion des niveaux d'eau dans les marais et la restauration des continuités écologiques. C'est aussi le cas au travers de son action d'identification de la trame verte et bleue du territoire et de son accompagnement des documents de planification, qui permettent aujourd'hui une bonne prise en compte des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme. De leur côté, les partenaires sont également bien mobilisés et ont honoré leurs engagements.

En cours de Charte, le Parc a également su être proactif et saisir les opportunités qui s'offraient à lui pour engager de nouveaux projets à fort impact sur le territoire qui n'étaient pas prévus initialement. Deux projets méritent ainsi particulièrement d'être relevés :

- L'accompagnement des EPCI de la côte Est du Cotentin à répondre à l'appel à projet régional « Notre littoral pour demain » puis à mener une réflexion stratégique sur la gestion durable du littoral. Avec la mobilisation d'un agent à mi-temps sur le sujet, le Parc a joué un rôle d'animation et d'entraînement du Parc, auprès des collectivités qui n'auraient peut-être pas d'elles-mêmes participé à cet appel à projet.
- Le soutien aux agriculteurs dans la conduite d'une exploitation respectueuse des milieux sur les zones de marais. Cela est d'abord passé par la mise en œuvre de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sur les zones humides dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000. En parallèle, depuis 2020, le Parc s'est lancé, avec l'accompagnement de l'Agence de l'eau, dans le dispositif expérimental des Paiements pour Services

Environnementaux (PSE), celui-ci est en cours de définition en association avec les agriculteurs. L'objectif poursuivi au travers de ces PSE est de rémunérer les services d'entretien et de préservation du territoire réalisés par les agriculteurs au travers de leur activité ; les MAEC ayant, quant à elles, pour objet de rémunérer une modification de pratique, qui est sensée représentée une perte économique pour l'exploitation. Ainsi, le Parc, au travers de son positionnement en faveur de la préservation de l'environnement, de sa capacité à fédérer et de sa mission d'innovation a permis au territoire de bénéficier de cette expérimentation reconnue au niveau national.

- *Les difficultés*

Le pendant d'une action forte sur certaines thématiques a eu pour conséquence de faire passer d'autres sujets inscrits dans la Charte au second plan. C'est ainsi le cas de la promotion de pratiques sylvicoles respectueuses de la nature dans les parcelles privées, de la gestion communale des marais ou encore des actions en faveur de la nature ordinaire, qui n'ont pas été investies faute de moyens et faute de temps.

L'investissement de ce sujet de la nature ordinaire offrirait l'opportunité pour le Parc de conduire une action touchant davantage les communes (via intervention sur la gestion différenciée par exemple) et les habitants, le défi « Famille à biodiversité positive » lancé récemment par le Parc va en ce sens. Néanmoins, le Parc rencontre des difficultés à partager, valoriser les données naturalistes et plus globalement à sensibiliser le grand public (habitants, scolaires...) ainsi que les élus. Le Parc connaît des difficultés pour faire connaître et comprendre son action sur le sujet et les animations réalisées n'attirent pas toujours le public à la hauteur des attentes.

➤ **Les perspectives évoquées lors de cette phase d'évaluation**

Valoriser la connaissance, trouver un biais pour aider les communes à mettre en œuvre des plans d'actions (déjà bien fait sur la biodiversité remarquable, faire la même chose sur la biodiversité plus ordinaire) et former les élus sur la biodiversité ordinaire.

Rendre la biodiversité plus accessible à tous, faire en sorte que le grand public s'en empare, faciliter la compréhension afin d'intéresser au sujet en insistant sur la sensibilisation des habitants.

Interdire l'implantation d'éoliennes en zone Natura 2000.

Renforcer la préservation de la biodiversité pour atteindre 10 % de surface des marais protégée par des réserves naturelles ou privées.

S'engager pour le développement, la promotion et l'accompagnement aux pratiques sylvicoles durables et tester les nouvelles essences d'arbres adaptées aux changements climatiques.

➤ **Quelques indicateurs**

Indicateurs de suivi	Indicateurs de territoire
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>400 exploitants agricoles</b> concernés par les contrats <b>MAE/MAEC/MAEt</b></li> <li>• <b>265 km</b> de berges broyées</li> <li>• <b>200 km</b> de fonds fauquardés</li> <li>• <b>24 km</b> de fonds curés</li> <li>• <b>10</b> dossiers « <b>loi sur l'eau</b> » rédigés</li> <li>• <b>4</b> Communautés de Communes avec des <b>TVB</b> entre 2010 et 2020</li> <li>• <b>31,5 km</b> de plages entretenues écologiquement</li> <li>• <b>37 700 ha</b> couverts par des <b>DOCOB</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>21,9 %</b> du territoire couvert par un site Natura 2000</li> <li>• <b>1,4 %</b> du territoire bénéficiant d'une protection réglementaire et/ou foncière, dont 0,59 % bénéficiant d'une protection forte</li> </ul>

## 3.2 Thématique 2 – Eau

➤ **Mesures concernées** : 10 à 13

➤ **Mesure la plus avancée** :

10- Assurons une gestion hydraulique favorable au maintien de la zone humide

➤ **Mesure la moins avancée** :

12- Préservons la ressource en eau potable

➤ **Le niveau de réalisation des engagements du Syndicat Mixte du Parc :**



*Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc sont les suivants :*

- La réalisation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de Douve et Taute (validation 2016)
- L'appui aux syndicats de marais (ASA) sur les **programmes d'entretien de fossés**
- L'élaboration des **profils de vulnérabilité** des zones de production de coquillages de la Baie des Veys (2012-2014)
- Le portage d'une **thèse** intitulée « Réponse des processus biochimiques d'une tourbière soumise à des fluctuations du niveau d'eau » soutenue par Jo De Ridder en 2012
- La réalisation d'un **calendrier de gestion des niveaux d'eau** établi en concertation avec tous les acteurs du marais

➤ **Le niveau de réalisation des engagements des signataires et des partenaires de la Charte :**



*Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires sont les suivants :*

- **ASA** : la réalisation des travaux du réseau des fossés dans les marais ; le portage de travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau (avec les EPCI)
- **Communauté de Communes de la Baie du Cotentin** : la mise en place du projet de déplacement des portes à flots de la Taute (en concertation avec l'ASA des bas-fonds de la Taute)
- **Communes** : la signature de la Charte d'entretien des espaces publics de la FREDON

➤ **Les principales évolutions territoriales en lien avec la thématique**

😊 La conciliation des différentes parties prenantes dans la gestion des marais, promotion des pratiques agricoles favorables à la bonne fonctionnalité de ces espaces essentiels à la gestion de la ressource en eau du territoire.

😢 La pression sur les espaces littoraux particulièrement attractifs et impactés par les changements climatiques.

😢 L'amplification, plus globalement, des sensibilités sur la ressource en eau (captages, risque de salinisation, dégradation de la qualité des eaux du fait des pesticides et nitrates).

### ➤ **Les points forts et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la thématique**

- *Les points forts*

Le Parc est un acteur reconnu sur le volet de la gestion de l'eau. Il est ainsi porteur du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de Douve et Taute (SAGE, validé en 2016), qui couvre, sur 1 600 km<sup>2</sup>, 1 000 km de cours d'eau, 23 000 ha de marais et 4 100 ha de zones humides (hors marais), au-delà du périmètre du PNR.

Le Parc est aussi reconnu, depuis sa création, comme acteur de la gestion des zones de marais. Cela se traduit par la mise à disposition d'un demi Equivalent Temps Plein au sein de l'équipe du Parc qui intervient en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage auprès des syndicats de marais, permettant ainsi de palier leur manque d'ingénierie en interne. Au total 10 des 19 ASA (associations syndicales autorisées) en charge de la gestion des marais sont accompagnées par le Parc. Le soutien du Parc permet d'accompagner la bonne gestion des niveaux d'eau, de suivre le programme d'entretien des fossés, ainsi que les travaux de restauration des continuités écologiques. Ainsi en 10 ans quasiment tous les ouvrages nécessaires pour garantir la transparence hydraulique des canaux au sein des marais ont été réalisés (soit une dizaine d'ouvrages au total, principalement des passes à poissons). Le Parc assure un rôle de médiateur sur le volet de la gestion des niveaux d'eau à la recherche du meilleur compromis entre l'ensemble des acteurs concernés, ce rôle s'avérera d'autant plus important et compliqué à l'avenir avec les évolutions induites par le changement climatique.

Afin de traiter au mieux ces enjeux à venir (montée des eaux, préservation de la ressource d'eau douce, défense du littoral), le Parc travaille à l'acquisition de connaissances permettant de mieux comprendre le fonctionnement des milieux (portage d'une thèse sur la « Réponse des processus biochimiques d'une tourbière soumise à des fluctuations du niveau d'eau » soutenue par Jo De Ridder en 2012 notamment) et accompagne le territoire sur des réflexions prospectives, notamment dans le cadre de l'appel à projet régional « Notre littoral pour demain » évoqué dans la thématique milieux naturels.

- *Les difficultés*

L'action du Parc est aujourd'hui contrainte par ses moyens d'intervention limités, avec des financements de l'Agence de l'Eau notamment en diminution, et par la présence d'autres acteurs en place sur certains sujets qui compliquent le positionnement du Parc. Ce manque de moyens a notamment des conséquences sur l'animation du SAGE dans la durée et qui ne permet pas à la structure de jouer pleinement son rôle de dialogue entre les acteurs du territoire pour assurer une gestion commune de la ressource à l'échelle du bassin versant. Cette situation ne permet pas non plus d'envisager pour le moment de porter la même démarche sur le département du Calvados.

### ➤ **Les perspectives et priorités pour la mise en œuvre de la future Charte**

Mettre en œuvre une action plus contraignante pour la préservation des zones humides (autres que les marais) et jouer un rôle d'alerte et affirmer une position face à la montée en puissance des enjeux sur l'eau (par ex. sur le pompage des nappes).

Travailler à l'interconnexion des réseaux d'eau potable et veiller à la bonne intégration de l'eau dans les documents d'urbanisme : porter un projet responsable, s'assurer des capacités de production et de distribution d'eau potable.

Entretenir les cours d'eau en s'adaptant au regard de la législation.

Favoriser la continuité écologique des cours d'eau et fossés (besoin d'une action plus cohérente et efficace).

Mettre en place le SAGE sur l'Aure (Calvados) pour l'amélioration globale de la qualité de l'eau.

Renforcer la gestion des niveaux d'eau face aux ASA en prenant en compte la gestion des vannes.

Réaliser un travail approfondi sur la protection du littoral.

➤ **Quelques indicateurs et chiffres-clés**

Indicateurs de suivi	Indicateurs de territoire
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>10 ASA</b> sur 19 accompagnées</li> <li>• <b>183 communes</b> concernées par les démarches territoriales</li> <li>• <b>59 communes</b> engagées dans la charte FREDON</li> <li>• <b>1 profil</b> de vulnérabilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>4 SAGE</b> couvrant ainsi 100 % du territoire du parc dont 1 en cours d'étude</li> <li>• <b>Deux</b> des six masses d'eaux souterraines du Pnr sont en bon état chimique ; les <b>quatre</b> autres sont en état chimique médiocre</li> </ul>

### 3.3 Thématique 3 – Paysages

- **Mesures concernées :** 14 à 17
- **Mesure la plus avancée :**  
16- Améliorons la perception de nos paysages
- **Mesure la moins avancée :**  
15- Construisons des paysages fonctionnels pour l'avenir
- **Le niveau de réalisation des engagements du Syndicat Mixte du Parc :**



*Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc sont les suivants :*

- Réalisation du document de référence sur **les paysages du Parc** avec l'appui des partenaires et d'un groupe d'élus (2011)
- Réalisation d'un observatoire photographique du paysage
- **Réalisation d'analyses paysagères** et approches particulières conduites dans 4 secteurs à enjeux spécifiques identifiés dans le plan du Parc (analyses intégrées aux documents d'urbanisme)
- Pose de **panneaux de signalétique** dans plusieurs traversées de marais
- Valorisation des **routes propices à la découverte des marais** dans la publication *Où voir les marais*
- **Avis** dans le cadre de procédures réglementaires (ICPE, incidences Natura 2000, documents de planification, parcs éoliens et PV)
- **Convention avec le Réseaux de transport de l'électricité (RTE)** pour limiter les incidences de la ligne THT Cotentin Maine

- **Le niveau de réalisation des engagements des signataires et des partenaires de la Charte :**



*Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires sont les suivants :*

- **DREAL** : la réalisation d'un nouvel atlas régional des paysages
- **CAUE** : l'accompagnement de nombreux projets communaux
- **L'État, les Départements, la Région** : le financement des plantations
- **Le Département de la Manche** : l'aménagement et la mise en valeur des voies vertes
- **Les syndicats d'électricité, ENEDIS et RTE** : le portage d'actions d'effacement

- **Les principales évolutions territoriales en lien avec la thématique**
  - 😊 L'amélioration de la connaissance des paysages du territoire et du suivi de leur évolution.
  - 😊 La rénovation de 35 sites et sentiers.
  - 😊 Le manque de qualité de certaines constructions et extensions d'urbanisation menaçant les caractères typiques des villages concernés.
- **Les points forts et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la thématique**
  - *Les points forts*

La Charte du Parc adoptée en 2010 avait engagé un premier travail en identifiant dans son plan de Parc et via ses objectifs les grandes composantes paysagères du territoire, les secteurs

d'aménagement à enjeux ainsi que les espaces privilégiés de perception du paysage (cônes de vue, points de vue aménagés par le Parc, traversées des marais et voies vertes participant à la découverte du paysage. Ce travail s'est ensuite poursuivi avec la réalisation d'un état des lieux des unités paysagères et la mise en œuvre d'un outil opérationnel de suivi que constitue l'Observatoire Photographique des Paysages (30 sites, photographiés à deux reprises permettant de suivre les évolutions des paysages). Malgré des moyens d'intervention très limités dédiés aux paysages, les diverses actions engagées sur la valorisation du marais vont dans le sens des objectifs de préservation des paysages.

Le Parc a également pu mettre à profit un certain nombre de partenariats avec des acteurs comme le CAUE, la DREAL pour continuer à avancer sur la thématique.

- *Les difficultés*

Le manque de moyens se fait néanmoins ressentir en termes d'aboutissement des actions engagées et de leurs résultats. Ainsi le Parc rencontre des difficultés à suivre les demandes d'avis sur les différents dossiers d'autorisation pour lesquels il est sollicité.

Par ailleurs, la qualité paysagère des constructions et extensions d'urbanisation n'est pas toujours au rendez-vous, menaçant le caractère typique de certains villages. Tandis que l'objectif de protection des haies n'est pas entièrement atteint avec des atteintes et des dégradations qui se poursuivent du fait des évolutions des systèmes agricoles, d'un entretien parfois inapproprié et de l'inefficacité des protections mis en place dans la PAC et dans les documents d'urbanisme.

➤ **Les perspectives et priorités pour la mise en œuvre de la future Charte**

Valoriser l'entretien des haies en communiquant sur l'intérêt que cela produit.

Déployer davantage les plans de gestion du bocage.

Définir des PSE sur les haies bocagères.

Amplifier les interventions dans le domaine du paysage.

Travailler sur l'attractivité paysagère.

➤ **Quelques indicateurs et chiffres-clés**

Indicateurs de suivi	Indicateurs de territoire
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>30</b> sites photographiés à 2 reprises pour suivre l'évolution du paysage</li> <li>• Analyses paysagères sur 6 cônes de vue et 10 sites aménagés</li> <li>• <b>35</b> sites et sentiers rénovés</li> <li>• Avis réglementaires : <b>116 dossiers</b> traités</li> <li>• RTE : Effacement de <b>22 km</b> de lignes Hautes Tensions + <b>6 300 ml</b> de haies réhabilités ou replantés autour du poste de raccordement + observatoire d'une dizaine de points pour suivre l'insertion du poste dans le paysage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 ensembles paysagers</li> <li>• 13 unités paysagères</li> </ul>

### 3.4 Thématique 4 – Urbanisme et éco-habitat

➤ **Mesures concernées** : 19 à 22

➤ **Mesures les plus avancées** :

19- Développons un urbanisme intégrant les principes du développement durable

21- Incitons à la restauration du bâti en bauge et à l'utilisation de couvertures en chaume

➤ **Mesures les moins avancées** :

20- Développons les filières éco-matériaux

22- Construisons de manière éco-citoyenne

➤ **Le niveau de réalisation des engagements du Syndicat Mixte du Parc**



*Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc sont les suivants :*

- Accompagnement des **Plan Locaux d'Urbanisme intercommunaux** : Porter à Connaissance, études Trame Verte et Bleue, aides financières, avis consultatifs
- **Encadrement de la publicité** : axe Carentan / La Haye-du-Puits traité, accompagnement de 2 Règlement Local de Publicité Intercommunal, mise en place d'une Signalétique d'Information Locale
- Inventaire des gisements de **terres exploitables** dans les carrières de la région et sensibilisation de tous les acteurs de la construction
- **Projet CobBauge** : recherches, expérimentations constructives et sensibilisation à l'usage des matériaux « terre » et fibres locaux, Certificats d'Economie d'Energie pour financer l'émergence de deux bâtiments pilotes
- **Fonds de Sauvegarde Terre et Chaume** : attribution d'aide à la rénovation du bâti ancien présentant un intérêt patrimonial, conseil de l'architecte du Parc

➤ **Le niveau de réalisation des engagements des signataires et des partenaires de la Charte :**



*Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires sont les suivants :*

- **CAUE** : l'apport d'un appui aux collectivités pour l'élaboration des PLUi ; le conseil aux collectivités sur les projets d'extension
- **DDTM** : l'apport d'un appui aux collectivités pour l'élaboration des PLUi
- **Association Régionale pour la Promotion de l'Éco-construction (ARPE)** : l'animation et la coordination d'un réseau d'acteurs sur le plan régional et plus particulièrement sur certaines filières (paille) ; le développement de la formation des ambassadeurs des éco-matériaux
- **Association nationale des professionnels de la terre crue (ASTERRE)** : le portage de démarches de certification des compétences au plan national
- **Ecole Nationale Supérieur d'Architecture (ENSA) Normandie et Ecole Supérieur d'Ingénieurs des Travaux de la Construction (ESITC) de Caen** : la réflexion sur des extensions de leurs locaux ayant recours à la terre et aux matériaux biosourcés

- **Enerterre** : la participation à des chantiers expérimentaux de terre/chanvre projetés et de production de briques de terre comprimées pour des aménagements à la Cité de la mer

### ➤ **Les principales évolutions territoriales en lien avec la thématique**

- 😊 Le développement de la planification intercommunale (6 PLUi approuvés et 4 en cours) participant à la réduction des phénomènes de mitage.
- 😊 La rénovation des bâtis terre traditionnels visibles sur le territoire.
- 😢 Le manque de qualité de certaines extensions urbaines et constructions.

### ➤ **Les points forts et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la thématique**

- *Les points forts*

Au cours de cette Charte, le Parc a apporté une véritable plus-value à ce territoire rural en terme de planification. Il aura en effet impulsé, aux côtés de la DDTM et du CAUE, la mise en œuvre d'une première génération de Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi), permettant aux collectivités de prendre de l'avance sur le sujet par rapport aux collectivités voisines hors PNR. Pour se faire les collectivités auront bénéficié pendant six années de l'accompagnement d'un chargé de mission dédié avec des apports autant thématiques (trame verte et bleue, patrimoine...) que méthodologiques (développement des pratiques d'Orientations d'Aménagement et de Programmation).

Sur le volet éco-habitat, le Parc assume pleinement son rôle d'initiateur et d'expérimentateur au travers de l'investissement qu'il porte sur le bâti en terre. Pour se faire, le Parc a engagé deux projets exemplaires. Tout d'abord la mise en place du Fonds de sauvegarde terre et chaume (existant depuis 1994) alimenté par des crédits dédiés de la Région Normandie (enveloppe d'environ 50 000 €/an) permet aux particuliers et aux collectivités du territoire de bénéficier de l'accompagnement de l'Architecte conseil du Parc ainsi que d'aides financières pour la réalisation de divers travaux de rénovation (en terre ou en chaume) pour les bâtiments présentant un intérêt architectural et patrimonial. Les moyens financiers significatifs engagés dans ce fonds de sauvegarde ont permis de conduire une action d'ampleur et visible sur le territoire au travers des nombreuses opérations de rénovation engagées grâce à ces financements notamment par les particuliers. Le second projet d'ampleur engagé depuis 2017 sur le sujet est le projet CobBauge mis en œuvre dans le cadre du programme européen Interreg. L'objectif de ce programme européen est de créer de nouveaux matériaux et procédés de construction répondant aux besoins de préservation du patrimoine historique local et participant à la réduction des consommations énergétiques (construction et exploitation des bâtiments). Au sein de ce programme, qui associe universités (l'Université de Plymouth au Royaume-Uni est chef de fil) et artisans, le Parc est particulièrement investi dans la mobilisation et la formation d'un réseau de professionnels. Si la phase expérimentale n'a pas encore été engagée sur le territoire du Parc (les premiers bâtiments pilotes sont en construction au Royaume-Uni, le travail engagé a permis de sensibiliser un grand nombre d'acteurs de la construction sur des enjeux forts liés à l'évolution des procédés constructifs valorisant des ressources et savoir-faire locaux et davantage respectueux de l'environnement, en alternative au béton aujourd'hui dominant. Ces projets s'inscrivent en continuité du dispositif social et solidaire Enerterre initié par le Parc et aujourd'hui autonome, qui accompagne des opérations de rénovation en mobilisant des matériaux locaux et des techniques adaptées au patrimoine bâti et respectueux de l'environnement (cf. thématiques autres filières économiques et initiatives locales).

- *Les difficultés*

L'accompagnement sur le volet urbanisme est aujourd'hui plus limité, faute de chargé de mission dédié lié à la réduction des moyens du Parc sur ce sujet. Ce frein porté à l'action n'a pas permis au Parc de poursuivre un accompagnement soutenu des communes rurales sur le volet de la qualité des aménagements. Des extensions urbaines et des constructions peu qualitatives et impactantes pour le paysage sont ainsi encore constatées. Tous les PLUi ne sont pas achevés à ce jour et des améliorations seraient à apporter en termes de consommations d'espaces ou encore d'armature urbaine. Le Parc poursuit néanmoins un accompagnement plus ciblé et ponctuel en partenariat notamment avec le CAUE.

Quant au travail engagé sur les éco-matériaux, bien que celui-ci puisse être qualifié d'exemplaire, il mériterait de prendre davantage d'ampleur et d'être rendu plus visible. La communication sur le projet CobBauge est ainsi jugée insuffisante (retour de l'atelier évaluatif) pour permettre de faire connaître le projet. Quant aux rénovations du patrimoine bâti, il semble pour l'instant que les collectivités se sont insuffisamment saisi du fonds de sauvegarde pour réaliser de tels travaux, là encore il faut faire connaître les démarches de rénovation engagées afin d'inciter davantage ces collectivités à engager des opérations de rénovation de leur patrimoine.

Enfin, la structuration des filières éco-matériaux reste aujourd'hui inachevée, pour se faire, c'est certainement un travail à une échelle plus large que celle du Parc qui doit être engagée avec le soutien d'autres acteurs.

### ➤ **Les perspectives et priorités pour la mise en œuvre de la future Charte**

Intégrer le bâti dans le paysage, notamment dans les lotissements et travailler sur la qualité des constructions neuves.

Inciter à la désimperméabilisation des cours d'eau.

Revitaliser les centres-bourgs notamment en retravaillant sur l'habitat vacant.

Accompagner les collectivités sur les questions d'artificialisation et d'adaptation au changement climatique.

Poursuivre et amplifier le projet CobBauge et la valorisation des éco-matériaux en poursuivant différents objectifs : donner envie d'utiliser ces matériaux en accompagnant le changement de mentalités dans la filière construction, poursuivre les innovations et expérimentations pour chercher à allier patrimoine traditionnel et modernité, élargir le projet à d'autres filière d'éco-matériaux, développer une approche stratégique intégrant l'économie circulaire (réseau pour la valorisation des terres excavées sur les chantiers par exemple) et l'analyse du cycle de vie.

### ➤ **Quelques indicateurs et chiffres-clés**

Indicateurs de suivi	Indicateurs de territoire
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>48 avis</b> donnés sur les documents d'urbanisme</li> <li>• Travail sur <b>4 filières d'éco-matériaux</b> : terre-paille-chanvre-bois</li> <li>• 44 dispositifs publicitaires illégaux enlevés suite à l'action du Parc</li> <li>• <b>12 réalisations</b> (+ 2 études en cours) utilisant des éco-matériaux</li> <li>• 191 artisans et 839 étudiants formés sur les éco-matériaux</li> <li>• <b>349 dossiers</b> portés par le Fonds de Sauvegarde + de <b>835 000 € d'aides</b></li> <li>• <b>4 PLUI en cours</b> d'élaboration et <b>6 approuvés</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>3.35 %</b> de surface artificialisée en 2018</li> <li>• Sur la période <b>2012-2020</b> une augmentation de <b>0.52%</b></li> <li>• Territoire couvert à <b>100% par des PLUI</b></li> <li>• <b>4 500 Bâtiments en terre</b></li> </ul>

### 3.5 Thématique 5 – Agriculture

➤ **Mesures concernées** : 23 et 31

➤ **Mesure la plus avancée** :

23- Accompagnons l'évolution de l'économie agricole

➤ **Mesure la moins avancée** :

31- Encourageons les agriculteurs à améliorer leur prise en compte de l'environnement

➤ **Le niveau de réalisation des engagements du Syndicat Mixte du Parc :**



Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc sont les suivants :

- Le programme de revalorisation de **l'élevage extensif** en zones humides
- La mise en œuvre des Mesures Agri-Environnement (MAE)
- L'expérimentation de Paiement pour Services Environnementaux (PSE)
- Mise en relation des producteurs et restaurations scolaires
- Le soutien au **bocage** et à la **filière bois**
- La démarche d'accompagnement d'un **groupe d'agriculteurs** dans le cadre du projet de **transition énergétique**

➤ **Le niveau de réalisation des engagements des partenaires de la Charte :**



Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires sont les suivants :

- **Chambres d'Agriculture** : l'engagement dans des approches visant à accompagner les évolutions des pratiques inscrites dans le programme de travail avec les Départements
- **Chambre d'Agriculture de la Manche** : l'auto-formation à la réalisation des DIATERRE ; la mobilisation sur des projets d'agroécologie
- **Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FRCIVAM), Groupe de recherche en agriculture biologique (GRAB), Terres de liens** : La présences sur les questions d'évolution des pratiques ou des systèmes

➤ **Les principales évolutions territoriales en lien avec la thématique**

😊 La revalorisation de l'élevage extensif et du bocage avec des replantations et valorisation bois-énergie du bocage.

😢 L'intensification de l'exploitation des marais et la disparition de linéaire de haies.

😢 Le vieillissement de la population agricole et des problématiques de transmission et d'installation.

➤ **Les points forts et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la thématique**

- *Les points forts*

Le Parc a su se saisir d'un enjeu central autour du rôle de l'agriculture, et plus particulièrement de l'élevage dans la préservation des zones humides de marais, caractéristiques phare du territoire. Il s'est pour cela saisi des outils à sa disposition (Mesures Agro-Environnementales et dispositif expérimental des Paiements pour Service Environnementaux détaillé dans la thématique milieux naturels), permettant d'engager des réflexions et des pistes de travail prometteuses pour l'agriculture.

Ce travail, permet, à son échelle, de contrer certaines tendances néfastes à l'intensification des pratiques agricoles ou à l'abandon des pratiques de pâturage et à revaloriser l'élevage extensif dans les zones humides permettant l'entretien des haies et prairies.

En complément, le soutien spécifique au bocage valorisé via le développement d'une filière bois énergie est également une réussite. L'action engagée a permis de faire dialoguer les collectivités (certaines s'étant investies sur des projets de chaufferies bois) et les agriculteurs en redonnant une véritable valeur aux haies. En plus de son rôle d'animation, le Parc a apporté une véritable plus-value technique sur le sujet en conduisant un travail de sélection des essences favorables aux milieux et en accompagnant la réalisation d'un plan de gestion du bocage. L'action a également bénéficié de financement des Départements, notamment de la Manche, pour des programmes de replantation de haies. Grâce à cet engagement, le constat est aujourd'hui fait d'une légère inflexion de la tendance à l'arrachage des haies et à la diminution du bocage.

Un autre point positif pour l'agriculture du territoire est la présence de plusieurs démarches de qualité, se traduisant par l'existence de labels reconnaissant les productions du territoire, comme l'AOP Beurre et Crème d'Isigny. La présence d'un PNR sur ce territoire vient ainsi renforcer l'image qualitative du territoire et de ses productions. Forte de ce constat, la coopérative d'Isigny se rapproche aujourd'hui du Parc pour valoriser encore davantage les démarches de reconnaissance engagées.

- *Les difficultés*

L'action du Parc sur la thématique agricole a été freinée par l'absence de moyen humain dédié jusqu'en 2019. L'investissement sur cette thématique se faisait alors via l'entrée Natura 2000 et gestion des Mesures Agro-Environnementales, laissant de côté le volet système et pratiques agricoles, ce qui n'a pas favorisé les relations avec la Chambre d'agriculture.

Le territoire est également confronté à des évolutions structurelles du monde agricole qui se traduisent par des difficultés de renouvellement des exploitants agricoles avec une crise des vocations et des problématiques liées à la transmission ou à l'installation. Ces difficultés sont plus prononcées pour les systèmes en élevage. Ces évolutions d'ampleur dépassent aujourd'hui largement les capacités d'action du Parc.

➤ **Les perspectives et priorités pour la mise en œuvre de la future Charte**

Promouvoir une agriculture diversifiée, herbagère avec des pratiques favorables à l'environnement.

Favoriser le transfert des exploitations agricoles, prendre en compte les contraintes liées à l'élevage.

Poursuivre les MAE.

Expérimenter des actions avec la Chambre d'agriculture.

Développer la Marque Valeurs Parcs pour l'alimentaire.

➤ **Quelques indicateurs et chiffres-clés**

Indicateurs de suivi	Indicateurs de territoire
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surface max pour les Mesures Agri-Environnementales Territoriales (2009) : <b>10200 ha</b></li> <li>• Surface max pour les Mesures Agri-Environnementales Climatiques 2015-2021 (2016) : <b>11837ha</b></li> <li>• Nombre de conseils aux agriculteurs (2017) : <b>12</b></li> <li>• Nombre d'actions engagées sur l'économie laitière et d'acteurs mobilisés : <b>1</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 70% de SAU en 2020, contre 73 % en 2010</li> <li>• 1658 exploitations en 2020, contre 2080 en 2010, soit une diminution de 20%</li> <li>• -4,5 % de bovins entre 2010 et 2020 (à l'échelle des EPCI composant le Pnr)</li> <li>• 29 300 ha de marais</li> </ul>

### 3.6 Thématique 6 – Tourisme

➤ **Mesures concernées** : 28 à 30

➤ **Mesure la plus avancée** :

30- Créons une notoriété touristique et culturelle autour des marais blancs

➤ **Mesure la moins avancée** :

28- Mettons en œuvre une stratégie concertée de tourisme durable

➤ **Le niveau de réalisation des engagements du Syndicat Mixte du Parc :**



*Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc sont les suivants :*

- L'inscription renouvelée du Parc dans le cadre de la **Charte Européenne du Tourisme Durable** (CETD) de 2002 à 2007 puis de 2010 à 2014
- La réévaluation et l'adaptation des sentiers de randonnée pour la réalisation du **topoguide** de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (2015)
- La création du **site internet** « Desmarais du Parc »
- La mise en place **d'expositions** à la Maison du Parc sur un thème annuel
- L'opération « Hiver au Marais » puis « **Marais Blanc** » pour la valorisation touristique des marais à la basse saison

➤ **Le niveau de réalisation des engagements des signataires et des partenaires de la Charte :**



*Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires sont les suivants :*

- **Acteurs institutionnels locaux, départementaux et régionaux** : le placement au cœur de leurs stratégies du tourisme durable et du tourisme de nature et les réflexions communes avec le Parc
- **Collectivités** : le portage de projets dans le cadre d'aménagements de sites, réalisés en concertation afin d'intégrer au mieux les préoccupations locales aux aménagements du Parc
- **Offices de Tourisme** : l'implication dans la préparation et la mise en place d'animations « Hiver au Marais » sur leur territoires respectifs. Les plus concernés par la présence de marais sur leur territoire ont maintenu l'organisation d'animations, sans l'aide directe du Parc, sur les périodes hivernales suivantes.

➤ **Les principales évolutions territoriales en lien avec la thématique**

- 😊 La diversification de la destination touristique avec l'acquisition d'une renommée autour du Marais blanc, en cours sur le Marais vert.
- 😊 L'émergence de porteurs de projets touristiques s'inscrivant dans la valorisation du patrimoine des marais.
- 😊 Le développement de la pratique du cyclotourisme
- 😢 La persistance du manque de valorisation des hébergements et des activités touristiques par des labels.

### ➤ **Les points forts et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la thématique**

- *Les points forts*

Le Parc est bien identifié et reconnu comme un acteur légitime sur un certain nombre de thématiques touristiques liées à ses interventions sur le volet des milieux naturels notamment sur la valorisation des marais blancs, dont il a fait un marqueur fort du territoire en termes de destination touristique (communication à une échelle nationale), mais aussi sur le tourisme ornithologique, qui a fait l'objet d'animations qui ont rencontré un succès significatif.

Ce positionnement et cette reconnaissance permettent au Parc de jouer un rôle d'animation de réseau auprès des acteurs touristiques concernés et des Offices de Tourisme du cœur de Parc qui font part de leurs attentes de formation sur le sujet du tourisme durable. Il est à noter que le Parc bénéficie également d'une position stratégique centrale au sein du département de la Manche qui lui permet de rayonner à l'échelle du département.

Pour valoriser cette offre de tourisme de nature, le Parc s'est fortement investi sur le développement d'une offre d'activités orientées autour de la randonnée (promotion des sentiers pédestres via l'outil Desmarais du Parc), permettant de proposer une offre de tourisme familiale et locale. Le Parc oriente aujourd'hui son action sur la diversification de l'offre d'activités en accompagnant notamment le développement d'une offre de découverte des marais en bateau.

Sur le volet touristique le Parc a ainsi joué un rôle d'impulsion et de fédération autour de la structuration d'une offre touristique cohérente avec la vision d'un territoire préservé, valorisant son patrimoine naturel et notamment la présence des marais qui constituent un élément identitaire fort. En ce sens, le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin représente véritablement un objet de valorisation touristique au service de l'image et du développement du territoire.

- *Les difficultés*

Si le Parc a engagé un travail de fédération des acteurs autour de valeurs cohérentes avec la vision d'un Parc naturel régional, ce travail est aujourd'hui inachevé. Ainsi les Offices de Tourisme « périphériques », d'un point de vue territorial, restent aujourd'hui distants du réseau de travail du Parc. Par ailleurs, les attentes sur la formalisation de la notion de tourisme durable restent fortes. Le Parc avait engagé un travail stratégique sur le sujet en adhérant à la Charte Européenne de Tourisme Durable, mais faisant le constat que l'investissement dans cette Charte se faisait au détriment de l'action, le Parc a fait le choix de se désinvestir du dispositif. D'autres modalités d'intervention et de concrétisation d'une destination de tourisme durable doivent aujourd'hui être redéfinies avec les acteurs concernés.

Le travail avec les hébergeurs n'est pas abouti également. L'absence d'offres d'hébergement labellisées, qui pourraient passer par une adhésion à la marque Valeurs Parc, offrant une visibilité au niveau national, peut représenter un frein pour asseoir une destination de tourisme durable.

Enfin, si le Parc a entamé une démarche de diversification de la destination au travers de son travail sur les marais blancs, permettant d'étendre la destination sur la période hivernale, ce travail doit se poursuivre. En ce sens, le Parc a engagé plus récemment un travail sur la valorisation du marais vert qui demande à être poursuivi pour porter ses fruits et gagner en visibilité.

### ➤ **Les perspectives et priorités pour la mise en œuvre de la future Charte**

Travailler en synergie avec les acteurs du tourisme et notamment les Offices du Tourisme sur les démarches de développement durable, l'accueil amélioré des groupes, etc.

Mieux saisir les opportunités offertes par la présence d'une clientèle en recherche de nature en leur proposant davantage d'activités et soutenir le développement de nouveaux produits et activités.

Poursuivre le développement de l'offre touristique toutes saisons, renforcer la destination nature, mieux travailler sur le marais vert.

Développer l'axe du tourisme ornithologique.

➤ **Quelques indicateurs et chiffres-clés**

Indicateurs de suivi	Indicateurs de territoire
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>50</b> prestataires mobilisés dans la Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD)</li> <li>• <b>21</b> rencontres proposées aux professionnels du tourisme</li> <li>• Entre 2 et 3 publications touristiques annuelles</li> <li>• <b>11</b> sites et sentiers aménagés avec les collectivités</li> <li>• <b>35</b> sites et sentiers rénovés</li> <li>• <b>1 651</b> animations proposées par le Parc dont <b>30</b> sur le patrimoine</li> <li>• <b>4</b> publications dans la collection « découverte » : Où voir les marais ? Où voir la nature ? Où voir la terre ? Where to watch our wildlife ?</li> <li>• <b>124</b> animations organisées autour du marais blanc</li> <li>• <b>0</b> produit touristique Parc commercialisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>6</b> offices de tourisme</li> <li>• <b>31</b> prestataires tourisme de nature</li> <li>• <b>655</b> hébergements touristiques</li> <li>• <b>31</b> campings</li> <li>• <b>51</b> lieux de visite</li> </ul>

### 3.7 Thématique 7 – Énergies renouvelables

- **Mesures concernées** : 34 à 36
- **Mesure la plus avancée** :
  - 35- Préconisons un développement raisonnable de l'éolien
- **Mesure la moins avancée** :
  - 36- Soutenons la production d'énergies alternatives
- **Le niveau de réalisation des engagements du Syndicat Mixte du Parc** :



*Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc sont les suivants :*

- Animation de **programmes de plantation de haies** sur des crédits du Conseil départemental de la Manche
- Réalisation de **60 Plans de Gestion du Bocage** (PGB) sur 3 000 ha de bocage
- Négociation et réalisation d'un **programme de réhabilitation de haies** et de plantations, pour un montant total de 70 000 €, autour du poste de raccordement électrique, aménagé à l'occasion de la création d'une double ligne THT
- Conseil à **l'installation de chaudières** auprès des collectivités et particuliers
- Accompagnement de projets éoliens sur le territoire
- Suivi des **mesures d'accompagnement des projets éoliens**, en particulier celui de Gorges/Gonfreville
- **Accompagnement de projets de méthanisation** industriels et individuels : études, conseils, visites de sites
- **Études de faisabilité** concernant des **toitures photovoltaïques** sur des bâtiments publics ou des bâtiments agricoles
- Accompagnement d'une **expérimentation d'utilisation du bois déchiqueté** en paillage de stabulation, avec un suivi sanitaire et l'édition d'un retour d'expérience
- Réédition du **guide sur les essences de bois local** intitulé « essenc'elles » dans la collection « Conseil »

- **Le niveau de réalisation des engagements des signataires et des partenaires de la Charte** :



*Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires sont les suivants :*

- **Départements** : les politiques financières d'accompagnement à la plantation
- **État et Région** : l'engagement d'un programme dans le cadre du Plan de Relance et des appels à projets de la Région et de l'Europe
- **Chambres d'Agriculture** : le conseil à la plantation
- **Département de la Manche** : le financement des chaudières dans les collèges
- **FRCUMA** : la fédération des agriculteurs pour le broyage et le stockage des coupes
- **Chambre des métiers** : la formation des artisans

### ➤ **Les principales évolutions territoriales en lien avec la thématique**

😊 La structuration de la filière bois-énergie valorisant les ressources bocagères à travers l'émergence de structures (CUMA, Haiecobois) et de Plans de gestion (81 % de la production d'EnR du territoire en 2019, surtout liées à des chaufferies industrielles).

😊 Le développement de l'éolien (18 % de la production d'EnR en 2018) prenant en compte les enjeux de préservation des marais mais une pression plus forte sur les secteurs littoraux.

😢 Le développement très limité du solaire et du photovoltaïque.

### ➤ **Les points forts et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la thématique**

#### • *Les points forts*

Le Parc contribue véritablement à un développement durable des énergies renouvelables sur son territoire, concernant principalement l'éolien et le bois-énergie.

Sur l'éolien, le Parc a conduit, avec les EPCI, un travail d'identification des zones de développement de l'éolien (ZDE) préférentielles afin de limiter les impacts de la filière sur le territoire et notamment ses secteurs les plus sensibles, comme les marais. Cette démarche conduite en 2009, a permis, tout d'abord d'accueillir les élus sur cette énergie et de cadrer l'implantation des éoliennes sur le territoire sur la période 2010/2020. Le rôle d'expertise du Parc se poursuit aujourd'hui au travers de l'accompagnement des projets et notamment du suivi des mesures d'accompagnement associés à la mise en œuvre de ces projets.

Sur la filière bois-énergie, le Parc est l'un des acteurs qui pilotent la filière avec la FR CUMA, l'association Haiecobois (en charge de la commercialisation de bois déchiqueté d'origine bocagère), la Chambre d'agriculture, la SCIC Bois Bocage énergie et le SDEM, en partenariat avec les Conseils départementaux. Il a ainsi joué un rôle structurant sur le développement de la filière amont valorisant le bois issu du bocage. Cela passe par l'animation, auprès des agriculteurs, des programmes de replantation de haies grâce à des financements du Conseil Départemental de la Manche. Les demandes de replantation sont aujourd'hui supérieures aux financements disponibles montrant le succès de cette opération. Cela passe également par l'accompagnement à la mise en œuvre de plateformes de stockage de bois déchiqueté en vue de sa commercialisation. En complément des moyens mis en œuvre pour le développement de la ressource, l'animation de la filière est également passé par l'accompagnement à la mise en œuvre de plan de gestion et de replantation permettant d'assurer une gestion durable de la ressource. Ce travail permet de faire évoluer la vision et les pratiques des agriculteurs, qui doivent à présent gérer les haies comme une culture. Ces démarches débouchent aujourd'hui sur de nouvelles perspectives selon des techniques d'agroforesterie (plantations en intra-parcellaire). Ces pratiques permettent par ailleurs de valoriser la multifonctionnalité de la haie bénéfique à l'agriculture mais aussi à la biodiversité, au paysage et valorisable sous forme d'énergie locale.

#### • *Les difficultés*

Si le Parc a joué un rôle important au service du développement de la filière bois-énergie « amont » (c'est-à-dire côté production), la structuration de la filière aval n'est pas à la hauteur. L'installation des chaudières bois/copeaux reste insuffisante pour utiliser les productions issues de l'exploitation des haies chez les agriculteurs. Si le Parc intervient en conseil auprès des collectivités pour les accompagner dans le développement de petites chaudières collectives, on note trop peu de concrétisations de projets freinés par l'investissement que représentent ces infrastructures. Les moyens limités du Parc ne permettent pas d'approfondir son accompagnement auprès des collectivités ou encore sur le volet de la diversification des produits bois-énergie qui permettraient également de multiplier les débouchés.

Ces moyens d'action limités se ressentent également sur l'accompagnement des autres énergies renouvelables, qui est resté faible et qui n'a pas permis non plus d'accompagner des porteurs de projets d'énergies citoyennes issus du territoire, qui faisait partie des objectifs de la Charte.

Par ailleurs l'accompagnement du Parc ne permet pas d'enrailler totalement des tendances négatives observables sur le territoire. Ainsi on constate toujours des pratiques d'abattage de haies

préoccupantes sur certains secteurs, tandis que la pression éolienne se développe plus fortement sur les franges littorales du Parc. D'autres tendances sont également à surveiller tel que le développement de hangars agricoles ayant pour principale motivation l'installation de panneaux photovoltaïques.

### ➤ **Les perspectives et priorités pour la mise en œuvre de la future Charte**

Ouvrir un chantier sur le photovoltaïque adossé à la mise en œuvre d'un cadastre solaire, l'animation et la communication autour du projet.

Soutenir et accompagner les projets citoyens d'énergies renouvelables.

Mettre des moyens pour poursuivre l'accompagnement de la filière bois-énergie aval et développer des produits innovants (type briquettes).

Accompagner et encadrer le développement de la méthanisation (pour de petits projets liés au fonctionnement des exploitations agricoles, contre des projets industriels).

Travailler sur l'articulation avec les PCAET et la plus-value du Parc par rapport à ces démarches.

Mener une réflexion sur la méthanisation avec les communes et EPCI à l'image de ce qui a été conduit sur l'éolien (communiquer de l'information pour que les communes puissent se positionner).

Réaliser des partages d'expériences sur les actions conduites sur le Parc et traiter des points innovants.

### ➤ **Quelques indicateurs et chiffres-clés**

Indicateurs de suivi	Indicateurs de territoire
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation de <b>60 Plans de Gestion du Bocage pour 3 000 ha de bocage</b></li> <li><b>49 conseils</b> délivrés pour des chaudières individuelles et <b>24 projets</b> réalisés</li> <li><b>18 conseils</b> délivrés pour des chaudières collectives et <b>8 projets</b> réalisés</li> <li><b>31 projets éoliens</b> accompagnés, <b>21 éoliennes</b> construites</li> <li><b>Méthanisation : 8 conseils</b> délivrés, <b>4 méthaniseurs</b> en fonctionnement</li> <li><b>35 projets solaires PV</b> accompagnés, <b>25 réalisés</b></li> <li><b>40 km de haies</b> replantées sur la période pour <b>90 dossiers</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définition de <b>3 Zones</b> préférentielles pour le développement éolien, <b>2 aujourd'hui équipées</b></li> <li>Une facture énergétique annuelle de <b>249 millions d'euros</b></li> <li>La production <b>d'énergie renouvelable représente 21,3 %</b> de la consommation énergétique finale</li> <li><b>Densité bocagère : Surface de bocage</b></li> </ul>

### 3.8 Thématique 8 – Autres filières et initiatives locales

- **Mesures concernées** : 24 à 27
- **Mesure la plus avancée** :

  - 27- Favorisons une économie sociale et solidaire

- **Mesures les moins avancées** :

  - 24- Accompagnons les porteurs de projets à vocation économique
  - 25- Incitons à consommer local
  - 26- Développons la marque Parc

- **Le niveau de réalisation des engagements du Syndicat Mixte du Parc** :


*Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc sont les suivants :*

  - **Conseil, coordination et orientation** (vers les acteurs concernés et aides financières) des porteurs de **projets touristiques**
  - Sensibilisation, formation, mise en relation **producteurs/restaurations scolaires**, animations pédagogiques dans les écoles en partenariat avec le Pays de Cotentin (2011-2016)
  - Animation de la réflexion sur la création d'un **réseau local d'alimentation** de qualité avec un groupe d'acteurs locaux mobilisant les habitants
  - Travail sur la labellisation **Valeurs Parc** pour l'offre touristique ornithologique
  - Initiation du dispositif social et solidaire **Enerterre** repris par une association : accompagnement de chantiers de rénovation du montage technico-financier à l'organisation des chantiers
  - Accompagnement de Leclerc dans la réalisation d'un **diagnostic énergétique** et une **étude photovoltaïque**

- **Le niveau de réalisation des engagements des signataires et des partenaires de la Charte** :


*Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires sont les suivants :*

  - **Syndicat Mixte du Cotentin** : le portage d'un programme de diagnostics énergétiques, accompagné de travaux, auprès d'un groupe d'entreprises dont quelques-unes dans le périmètre du Parc (en partenariat avec l'ADEME et la CCI)
  - **Acteurs institutionnels** : l'animation du développement des labels présents sur le territoire
  - **Fédération des Parcs** : la rebaptisation de la Marque Parc en « Valeurs Parc » par une étude de positionnement marketing accompagnée d'une communication plus forte
  - **Région** : la mobilisation sur le projet de marque « Normandie »
  - **CRESS** : le portage d'un ensemble d'actions sur le plan régional dont la création d'un pôle ESS à l'échelle de la Manche avec la Ligue de l'Enseignement et des élus locaux

- **Les principales évolutions territoriales en lien avec la thématique**
- ☺ L'émergence de quelques dispositifs de l'ESS innovants comme Enerterre (accompagnement de chantiers de rénovation mobilisant des éco-matériaux participatifs (SEL)) et Haiecobois (association de développement de la filière bois énergie issu de l'entretien durable du bocage dans la Manche).

⌚ La faiblesse de la dynamique autour des projets de l'ESS.

➤ **Les points forts et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la thématique**

• *Les points forts*

Le Parc a su, malgré des ressources limitées sur la thématique, initier un dispositif d'autoréhabilitation innovant et à forte valeur ajoutée pour le territoire au travers d'Enerterre. Ce dispositif répond à des besoins et enjeux forts du territoire :

- Enjeux sociaux, en ciblant les occupants de logement en situation de précarité énergétique et en créant du lien social autour de la conduite participative des chantiers et d'un fonctionnement via un système d'échange local,
- Enjeux écologiques via les gains énergétiques réalisés et le choix d'éco-matériaux (terre, paille),
- Enjeux de valorisation du patrimoine bâti et de valorisation des savoir-faire locaux.

Cette action est également exemplaire car le dispositif au départ porté par le Parc (à l'initiative de sa création en 2013) s'est aujourd'hui autonomisé et pérennisé sous la forme d'une association dédiée au projet. Son exemplarité est également reconnue au niveau national et européen puisqu'Enerterre a bénéficié du soutien de la Fondation Abbé Pierre et de l'Europe, qui ont permis, outre des financements, de faire connaître le dispositif à l'international (témoignage à Bruxelles, diffusion du dispositif en Espagne et en Italie via le programme Erasmus).

Le dispositif reste néanmoins fragile car dépendant de financements extérieurs et temporaires pour son animation. Par ailleurs, l'association se lance aujourd'hui, en parallèle du projet CobBauge, dans une expérimentation sur la filière terre visant le développement d'une unité de transformation et de conditionnement de matériaux en terre, qui peine néanmoins à se concrétiser. Les défis restent donc de taille pour l'avenir du dispositif.

Le second point fort sur cette thématique est l'accompagnement des filières touristiques bénéficiant du travail engagé par le Parc sur la valorisation des Marais. En cohérence avec le développement de sa stratégie sur le Marais blanc et aujourd'hui le Marais vert, le Parc à accompagner un certain nombre de porteurs de projets pour le développement d'activités en lien le marais (découverte fluviale, kayak...).

• *Les difficultés*

Le Parc a été confronté à plusieurs difficultés pour mener à bien ses engagements sur la thématique. Tout d'abord le manque de moyen dédié (ingénierie et financement) qui a grandement limité l'action. Mais aussi la recherche d'un positionnement légitime face à d'autres acteurs du territoire intervenant sur le sujet, notamment les EPCI et les chambres consulaires.

Sur le volet touristique, les attentes des acteurs du tourisme (hébergeurs et prestataires) restent à satisfaire concernant la mise en œuvre de la Marque Valeurs Parc sur les produits touristiques qui n'a pas encore pu voir le jour faute de moyens dédiés et pour d'autres raisons conjoncturelles.

➤ **Les perspectives et priorités pour la mise en œuvre de la future Charte**

Travailler sur l'agroforesterie comme projet innovant.

Développer la marque « Valeurs Parc » pour l'alimentaire mais pas seulement.

Poursuivre les travaux en cours notamment sur le tourisme ornithologique qui sera au cœur de la stratégie touristique du Parc pour la future Charte.

➤ **Quelques indicateurs et chiffres-clés**

Indicateurs de suivi	Indicateurs de territoire
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>21</b> projets touristiques conseillés</li> <li>• <b>10</b> restaurations scolaires accompagnées, 500 élèves sensibilisés</li> <li>• <b>10</b> partenariats avec des structures de l'ESS</li> <li>• <b>72</b> chantiers conduits avec Enerterre, pour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>198</b> établissements employeurs dans le domaine de l'ESS</li> <li>• Pour <b>2658</b> emplois salariés</li> <li>• <b>70</b> producteurs en transformation et ventes directes</li> </ul>

500 000 € de travaux	
----------------------	--

### 3.9 Thématique 9 – Culture

- **Mesures concernées** : 30 et 40
- **Measure la plus avancée** :

  - 30- Créons une notoriété touristique et culturelle autour des marais blancs

- **Measure la moins avancée** :

  - 40- Renforçons nos acquis sur l'identité culturelle du territoire

- **Le niveau de réalisation des engagements du Syndicat Mixte du Parc** :



*Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc sont les suivants :*

- **Mobilisation des acteurs du tourisme** en concentrant les opérations par vallée afin de renforcer le réseau des **ambassadeurs** par secteur
- **Valorisation du Marais Blanc puis du Marais Vert**, pour faire du Marais un support d'activités en toutes saisons
- **Collectes orales** sur les patrimoines du Parc valorisées dans des **expositions** sur les thèmes de : la pêche traditionnelle, la gestion de l'eau, les marais pendant l'Occupation, les usages de l'arbre et de la haie et la vision des habitants du Parc naturel régional pour 2050
- **Le niveau de réalisation des engagements des signataires et des partenaires de la Charte** :



*Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires sont les suivants :*

- **Offices de Tourisme** : l'implication dans la préparation et la mise en place d'animations « Hiver au Marais » sur leurs territoires respectifs. Les plus concernés par la présence de marais sur leur territoire ont maintenu l'organisation d'animations, sans l'aide directe du Parc, sur les périodes hivernales suivantes.

#### ➤ **Les principales évolutions territoriales en lien avec la thématique**

- 😊 L'investissement progressif du champ culturel par les EPCI (au-delà des seuls équipements).
- 😊 L'émergence de marqueurs territoriaux autour de la valorisation du Marais et du bâti traditionnel en bauge.
- 😊 La baisse de moyens qui menace le développement d'une programmation culturelle.
- 😊 Le manque de sentiment d'appartenance territoriale et d'identification des habitants.

#### ➤ **Les points forts et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la thématique**

- *Les points forts*

L'action de valorisation du Marais blanc tant d'un point de vue touristique que culturel, est une véritable réussite avec l'acquisition d'une renommée territoriale au-delà des frontières du Pnr. L'action se poursuit aujourd'hui avec la valorisation du Marais vert et des activités dont il peut être le support. Par son action, le Parc participe ainsi à la promotion d'une identité territoriale spécifique.

Les collectes orales qu'il a conduit sur diverses thématiques (la pêche traditionnelle, la gestion de l'eau, les marais pendant l'Occupation, les usages de l'arbre et de la haie) valorisées sous forme d'expositions à la Maison du Parc ont ainsi permis de diffuser l'histoire des usages et des modes de vie

attachés à ce territoire. La dernière collecte/exposition conduite par le Parc sur la vision des habitants du Parc naturel régional pour 2050 a par ailleurs permis d'engager une réflexion prospective sur la vie sur le territoire à 2050 au regard des enjeux identifiés (changement climatique, transition écologique, etc.).

Via ce travail de collecte et de diffusion, le Parc est ainsi identifié comme acteur de la diffusion de la culture en milieu rural aux côtés des acteurs régionaux (DRAC, Maison de l'architecture...).

- *Les difficultés*

Faute de moyens dédiés, avec l'absence de chargé de mission culture depuis 2019, l'implication du Parc sur le volet culturel s'est significativement amoindrie. En conséquence, un certain nombre de projets engagés par le Parc se sont arrêtés, tels que les diagnostics culturels, les collectes orales, ou encore les résidences d'artistes et d'architectes qui permettaient de nourrir les réflexions des élus et de les engager vers l'action. Ce manque de moyens remet plus globalement en cause l'identification du Parc en tant qu'interlocuteur sur la culture. Le Parc a notamment perdu en visibilité auprès des EPCI et l'action ne s'est pas suffisamment développée pour permettre l'appropriation du patrimoine culturel par les habitants.

### ➤ **Les perspectives et priorités pour la mise en œuvre de la future Charte**

Améliorer la valorisation du patrimoine culturel auprès des habitants et des nouveaux habitants.

Poursuivre la valorisation des différentes collectes orales et inventaires du patrimoine culturel en allant sur le territoire, au plus près des habitants (sortir les expositions de la Maison du Parc).

Renforcer une identité en lien avec les collectivités, rendre les habitants acteurs (développer le sentiment d'appartenance).

Envisager la refonte d'une commission culturelle qui permettrait de valoriser le patrimoine culturel sur le territoire de manière plus efficiente.

Retisser du lien avec les associations de conservation du patrimoine.

Se positionner sur les opportunités émergentes tel que le site préhistorique en cours de fouilles.

### ➤ **Quelques indicateurs et chiffres-clés**

Indicateurs de suivi	Indicateurs de territoire
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>124 animations</b> et plus de 2000 personnes touchées sur les Marais blancs</li> <li>• <b>10 études</b> réalisées sur les patrimoines culturels</li> <li>• <b>97 porteurs de projets accompagnés</b> par le Parc pour 130 porteurs de projets reçus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>5</b> édifices en bauge protégés au titre des MH</li> <li>• <b>21</b> bibliothèques</li> <li>• <b>5</b> cinémas</li> <li>• <b>7</b> musées et lieux d'exposition</li> <li>• <b>2</b> écoles de musique</li> </ul>

### 3.10 Thématique 10 – Observation, connaissance et diffusion de données

➤ **Mesures concernées** : 37 à 39 et 42

➤ **Mesure la plus avancée** :

42- Facilitons l'accès aux connaissances naturelles et culturelles

➤ **Mesure la moins avancée** :

39- Complétons la connaissance de notre patrimoine bâti

➤ **Le niveau de réalisation des engagements du Syndicat Mixte du Parc :**



*Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc sont les suivants :*

- Le travail d'acquisition de connaissances et de suivi de la **biodiversité**
- La structuration du logiciel **SERENA** pour l'analyse des différentes données naturalistes acquises depuis la création du Parc.
- La **mise à disposition des données** intégrées dans le logiciel SERENA via un atlas en ligne (GéoNature) afin de permettre la diffusion de ces données vers la plateforme de l'Agence Régionale.
- La mise en place d'un outil internet de **valorisation des mesures hydrométriques** télétransmises pour mettre à disposition les données, en temps réel, aux gestionnaires et acteurs de l'eau. Les informations récoltées sont utilisées par les ASA pour améliorer leur connaissance « hydrologique des marais » et affiner leur gestion des niveaux d'eau.
- Le travail de **valorisation** réalisé dans le cadre de **l'exposition** « Terres de bâtisseurs », la participation aux publications « La terre crue en Basse-Normandie » avec le Centre régional de culture ethnologique et technique (CRÉCET) et « Architectures en terre, Marais du Cotentin et du Bessin » avec l'inventaire général du patrimoine culturel, deux films « envols » en 2012 (un sur la terre crue, le second sur la terre cuite), le 1er « Cultivons notre Parc », qui avait pour thème « terre crue-terre cuite ».
- La structuration d'un **outil SIG** au service d'une connaissance plurielle, objectif à très forte transversalité. La connaissance est au service des réalisations opérationnelles du Parc, de la diffusion dans le cadre des « Porter à Connaissance » (PAC), à l'attention de nos collectivités (signalétique, urbanisme, TVB, biodiversité, etc.) et enfin, auprès des partenaires et des publics.

➤ **Le niveau de réalisation des signataires et des partenaires de la Charte :**



*Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires sont les suivants :*

- **Commission Régionale du Patrimoine et des Sites** : le travail réalisé avec le Parc sur le patrimoine ayant débouché sur cinq protections au titre de monuments historiques de patrimoine bâti en bauge.
- **État et Conseil régional** : la mise en œuvre, le suivi et la maintenance d'outils : Carmen (MEDDE/Cartes dynamiques), CIRCE (CRN-État/études), dans un souci d'usage centralisé, de partage des connaissances et des outils de diffusion et d'économie de coût.

### ➤ **Les principales évolutions territoriales en lien avec la thématique**

😊 La richesse et la qualité grandissantes des connaissances sur le territoire.

### ➤ **Les points forts et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la thématique**

- *Les points forts*

Les engagements prévus sont réalisés avec la structuration d'outils et une acquisition en continue des données. Cela est notamment passé par la structuration d'une base de données naturaliste (SERENA actuellement et passage sur GéoNature à venir). En complément, le Parc développe depuis 2016 des outils numériques (cartographies interactives, tels que l'Observatoire Photographique des Paysages, l'observatoire des maisons en terre dans le cadre du projet CobBauge) spécifiques en interne pour les différentes missions métier ou participe à des observatoires existants. L'ensemble de ces outils fonctionnent bien et sont alimentés par l'équipe du Parc qui a été formé sur ces outils. Le dernier outil développé par le Parc permet de valoriser l'offre de chemins de randonnée pédestre et vélo auprès du grand public (« Desmarais du Parc ») et rencontre un succès avec 5000 consultations recensées au cours de l'été 2021, montrant la plus-value du Pnr en termes de valorisation du territoire.

Le Parc arrive à contourner le manque de moyens dédiés pour développer ces outils de valorisations des connaissances acquises grâce à la mobilisation de stagiaires, services civiques, ainsi que quelques CDD qui se sont succédés au cours de la mise en œuvre de la Charte.

- *Les difficultés*

Après le travail d'acquisition des connaissances, la valorisation et la communication sur les données acquises restent à conduire. Le travail est en cours avec la réalisation d'une quarantaine de fiches présentant les caractéristiques du territoire. Néanmoins le Parc doit faire face à des demandes de différentes structures qui compliquent la mise en œuvre d'une stratégie de valorisation des données. Cette difficulté de valorisation du travail produit par le Parc et ses partenaires auprès du grand public représente plus globalement une problématique identifiée sur la plupart des projets engagés (voir thématique éducation au territoire).

### ➤ **Les perspectives et priorités pour la mise en œuvre de la future Charte**

Réenvoyer la communication autour de l'Observatoire de la biodiversité afin de le faire connaître au grand public et aux partenaires.

Approfondir et poursuivre les suivis de données en cours.

### ➤ **Quelques indicateurs et chiffres-clés**

Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>94</b> études biodiversité réalisées par le Parc et ses partenaires</li><li>• <b>230 000</b> données saisies dans le logiciel SERENA</li><li>• <b>2 625</b> espèces répertoriées</li><li>• <b>3</b> communes sans données</li><li>• <b>27</b> appareils de mesure hydrographique mis en place</li><li>• <b>2</b> inventaires sur le patrimoine bâti réalisés</li><li>• <b>7</b> publications</li><li>• <b>18</b> communications réalisés sur ce même thème</li><li>• <b>1 882</b> photos réalisés par l'inventaire</li></ul>

### 3.11 Thématique 11 – Éducation au territoire, information et sensibilisation

- **Mesures concernées** : 41, 43 et 44
- **Mesure la plus avancée** :  
44- Agissons auprès des jeunes
- **Mesure la moins avancée** :  
43- Développons une communication d'accompagnement de nos actions et de promotion du territoire
- **Le niveau de réalisation des engagements du Syndicat Mixte du Parc** :



*Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc sont les suivants :*

- L'accueil par la Maison du Parc d'**expositions** développées en régie dans le cadre de thématiques de communication permettant de mettre l'accent sur un axe fort du territoire : « Terres de bâtisseurs » (2009-2010), « Migrateurs » (2011-2012), « Exp'Eau » (2013-2014), « En cours éco-construction » (2015), « Auprès de nos Arbres » (2016-2018) et « Vivre dans le Parc en 2050 » (2019-2021).
- La réorganisation des **Rendez-vous du Parc** par saison permettant une programmation plus réactive et adaptée aux atouts du territoire. Cette saisonnalité a aussi permis une gestion plus fine des quantités de documents diffusés, mais également de développer une offre plus orientée vers les habitants.
- La mise en place **d'Éductours** de terrain permettant de se rapprocher des élus.
- **L'appel à projet** annuel pour les « **Classes-Parc** » des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, de nouvelles modalités sont proposées permettant d'associer les collectivités aux projets des enseignants.
- La signature d'une **convention** de partenariat avec le **Lycée St-Lô-Thère** pour favoriser la mise en œuvre de projets pédagogiques sur le développement durable.
- La signature d'une **convention** de partenariat avec la **Mission Locale** du Centre-Manche.

- **Le niveau de réalisation des engagements des signataires et des partenaires de la Charte** :



*Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires sont les suivants :*

- **Éducation nationale** : le relais des actions d'éducation mises en place par le Parc.
- **Centre d'Initiation à l'Éco-citoyenneté (CIEC) et CPIE** : le rôle d'opérateur pour de nombreux dispositifs en faveur de l'Éducation à l'environnement, auprès des collectivités et institutions.

- **Les principales évolutions territoriales en lien avec la thématique**

- 😊 Le maintien et succès des « Classes Parc » et des évènements organisés à la Maison du Parc.
- 😊 La prise de conscience générale sur les enjeux des changements climatiques.
- 😊 La persistance d'une part encore importante de la population qui n'est pas touchée par les actions mises en œuvre.
- 😊 Le recul des évènements en raison de la pandémie du Covid-19.

⌚ La disparition des écoles dans certaines petites communes qui éloignent les élèves des espaces naturels à visiter.

### ➤ **Les points forts et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la thématique**

- *Les points forts*

Le Parc est identifié dans le paysage institutionnel de l'éducation comme partenaire et ressource pédagogique par les enseignants du territoire. Cette reconnaissance passe par la conduite de l'action historique des « Classes Parc », qui permettent via des appels à projet annuels d'accompagner les projets pédagogiques des enseignants. Le Parc peut s'appuyer sur quelques partenaires pédagogiques pour accompagner ces classes, principalement le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Cotentin, le Centre d'Initiation à l'Éco-citoyenneté de Saint Lô ou encore les Pays d'Art et d'Histoire. Le succès de l'opération est visible par le nombre de sollicitations des enseignants qui dépassent chaque année le budget du Parc alloué à ce programme.

Par ailleurs la Maison du Parc constitue un équipement orienté vers les touristes qui joue le rôle de porte d'entrée sur le territoire en termes de sensibilisation et de découverte du patrimoine naturel du Parc (marais, ornithologie) et plus globalement vers toutes les activités, lieux d'hébergement et de restauration sur le territoire. La Maison du Parc est aussi le support d'événements de médiation ou de promotion davantage orientés vers les habitants : pique-nique du Parc, Rendez-vous du Parc, Envolées, expositions, au total chaque année les pique-niques permettent de toucher entre 500 et 1000 personnes, tandis qu'environ un millier de personnes participe aux autres événements.

- *Les difficultés*

Concernant les Classes Parc, le Parc est aujourd'hui victime de son succès avec un nombre de demandes supérieur à ses moyens. La satisfaction des demandes est par ailleurs de plus en plus compliquée avec des moyens financiers en diminution sur le volet de l'éducation au territoire. Le Parc est aujourd'hui contraint de choisir entre financer le plus grand nombre de projets éducatifs au risque d'un épargillement, ou se concentrer sur des projets plus mobilisateurs à l'échelle de quelques établissements. Récemment, le Parc a également cherché à se rapprocher des collectivités (communes et EPCI) pour les impliquer à ses côtés dans la mise en œuvre des projets éducatifs. Cet engagement n'a pas pu se concrétiser en raison principalement de la crise sanitaire, mais aussi de la difficulté des collectivités à se positionner légitimement sur le sujet. Par ailleurs, peu d'établissements secondaires (lycées) sont investis dans les Classes Parc malgré la volonté de la Région de sensibiliser les lycéens sur la transition énergétique et écologique. Le Parc est également contraint dans son action car il ne peut intervenir qu'auprès des établissements situés sur son territoire, ne sont donc pas concernés les lycées situés en périphérie du territoire et qui drainent pourtant de nombreux jeunes issus du Parc.

Au-delà du public scolaire, qui est un public « captif », le Parc rencontre des difficultés à toucher d'autres publics, dans d'autres secteurs, le constat est ainsi fait que la mobilisation n'est pas à la hauteur des moyens engagés lors des événements organisés par le Parc. Une critique est également formulée sur le fait que la plupart des événements se déroulent à la Maison du Parc, ne permettant pas au Parc de se retrouver au plus près des habitants.

### ➤ **Les perspectives et priorités pour la mise en œuvre de la future Charte**

Faire connaître la Maison du Parc auprès des habitants et leur donner envie d'y aller.

Ouvrir les actions d'éducation au territoire sur le volet culturel et pas seulement naturel.

S'adresser davantage aux familles sur le modèle de l'action Familles à biodiversité positive.

Renforcer l'action conduite sur le sujet, travailler les sujets de l'éducation et de la culture de manière conjointe en commençant par renforcer les relations avec les associations locales (ex : CPIE).

Impliquer d'une manière plus efficiente les acteurs en amont, dans la prise de décision plutôt que de simplement dans la sollicitation.

**Quelques indicateurs et chiffres-clés**

Indicateurs de suivi	Indicateurs de territoire
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>504</b> classes-Parc, <b>6 949</b> élèves</li> <li>• <b>1 138 interventions</b></li> <li>• <b>12 430 élèves</b> sur <b>96</b> séances ciné-Parc</li> <li>• <b>117</b> classes du second degré soit <b>2 751</b> élèves lors de la Fête de la Science</li> <li>• <b>36 195</b> élèves reçus à la Maison du Parc soit <b>68 221</b> jeunes touchés</li> <li>• <b>5</b> Éductours avec <b>20</b> élus participants en moyenne</li> <li>• <b>17</b> Journaux d'Info du Parc (2 numéros/an - 46000 ex.)</li> <li>• <b>15</b> vidéos coproduites</li> <li>• <b>6</b> vidéos produites</li> <li>• <b>4</b> brochures « Conseil » : Restaurer son bâti en terre (5000 ex.) ; Les essenc'ielles (3000 ex.) ; Accueillir des chauves-souris (5000 ex.) ; Accueillir la chouette chevêche (5000 ex.).</li> <li>• <b>9</b> brochures « Connaissance » : Terres de bâtisseurs (5000 ex.) ; Natura 2000 (3000 ex.) ; La baie des Veys (800 ex.) ; Le phoque veau-marin (4000 ex.) ; A fleur de paysages (1500 ex.) ; Migrateurs (2500 ex.) ; Sur les chemins de la Sangsurière et de l'Adriennerie (1000 ex.) ; La flore de la Sangsurière et de l'Adriennerie (800 ex.) ; La faune de la Sangsurière et de l'Adriennerie (800 ex.)</li> <li>• <b>3</b> brochures « Découverte » : Où voir la terre ? (22000 ex.) ; Où voir la nature ? (1000 ex. en Français + 5000 ex. en Anglais) ; Où voir les marais ? (10000 ex.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Près de <b>21 000</b> jeunes de moins de 24 ans</li> <li>• <b>16 400</b> jeunes scolarisés sur le territoire</li> </ul>

### 3.12 Thématique 12 – Mobilisation, coopération, implication, diffusion

➤ **Mesures concernées** : 18, 33, 45 à 49

➤ **Mesure la plus avancée** :

18- Inscrivons le développement durable dans nos projets de territoire

➤ **Mesure la moins avancée** :

33- Incitons les acteurs publics à adopter de bonnes pratiques environnementales

➤ **Le niveau de réalisation des engagements du Syndicat Mixte du Parc** :



*Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc sont les suivants :*

- L'**impulsion et accompagnement** des Communautés de Communes de Sèves et Taute et de La Haye-du-Puits dans l'élaboration de leur **Agenda 21**
- L'appui technique de ces mêmes territoires pour répondre aux appels à projet sur la transition énergétique de la Région/ADEME et de L'État
- L'accompagnement des Communautés de Communes dans l'**élaboration de leur PCAET**
- **La convention TEPCV** : réalisation d'actions en maîtrise d'ouvrage ou accompagnement des communes, mobilisation des Certificats d'Économie d'Énergie pour accompagner les communes dans la transition (appel à projets "Ma commune en transition")
- Le financement d'un poste de vacataire en 2011 pour **définir des schémas de déplacements doux** dans 4 communes (Isigny-sur-Mer, Pirou, La Haye-du-Puits et Périers)
- Le travail auprès des associations et des citoyens à travers de nombreuses mesures : Politique culturelle et partenariats associatifs, convention Éducation à l'Environnement et au Développement Durable avec le CIEC et le CPIE, relations avec les associations naturalistes, travail avec l'association Haiecobois, actions avec la FFRP et les 2 CDRP, convention AMPRE, travail avec Mange Ta Soupe, etc.
- L'accueil et l'encadrement de **120 stagiaires rémunérés, 17 services civiques** et près d'une **centaine de stages** de courte durée.
- La concrétisation des relations avec les chercheurs par une **thèse sur la relation zone humides-aquifère**, avec l'Université de Rennes I, un travail sur la valeur fourragère des marais avec l'Université de Caen, des travaux d'étudiants de l'école d'architecture de Rouen sur le bâti en terre. La préparation d'un projet avec l'École Supérieur d'Ingénieurs des Travaux de la Construction (l'ESITC) de Caen et l'IUT de St-Lô-Cherbourg, pour mettre au point des mélanges terre/végétaux dans les éco-matériaux (panneaux isolants, murs isolants...).

➤ **Le niveau de réalisation des engagements des signataires et des partenaires de la Charte** :



*Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires sont les suivants :*

- **État, Région, ADEME** : l'animation d'un réseau régional d'échanges et de formation des élus et des agents, sur les démarches d'Agenda21
- **Pays du Bessin et du Cotentin** : l'appui des Communautés de Communes dans les démarches de transition énergétique en articulation avec le Parc, aujourd'hui, le relais est assuré par les Communautés d'Agglomération et les Communautés de Communes elles-mêmes.

- **EPCI** : l'élaboration des PCAET réglementaires, après les PCET volontaires de 2010/2015 du Pays du Cotentin et du Bessin. Des conventions ont permis d'articuler les interventions entre le Parc et les Pays. Les Pays ont investi le sujet sur les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics. Dès 2011, les collectivités pouvaient faire appel à un Réseau National sur les achats durables.
- **Région Basse Normandie** : le portage de l'opération « Mois des Parcs » visant à valoriser les animations proposées au mois de septembre par le Parc dans une communication commune. Cette mesure n'a pas été poursuivie par la Région Normandie.
- L'engagement dans un partenariat avec la région d'Atsinanana à Madagascar dans le cadre de la politique de **coopération décentralisée** de la Région
- La mobilisation du Parc sur le programme Européen Interreg IV dédié à la coopération entre la France et l'Angleterre, notamment à travers deux projets : CORDIALE sur le thème des paysages (2010-2013) et Wings over Wetlands (WOW) sur celui des zones humides (2012-2015).
- L'investissement dans les échanges inter Parcs normands. Dans le domaine du tourisme : l'animation des gîtes Panda, la présence sur des salons orientés tourisme de nature, la création de supports de communication communs aux Parcs (diaporama, visuels thématiques, dépliant «Les 4 natures de la Normandie»), la participation au salon national « Birdwatching Fair » en Grande Bretagne sur un espace dédié aux Parcs naturels régionaux de France (tourisme nature – ornithologique) depuis 1999, le lancement d'un programme de coopération sur le tourisme ornithologique avec 8 PNR. Dans le domaine de la géomatique : la réalisation d'une étude de diagnostic socio-économique, en partenariat avec l'INSEE, sur la base d'un cahier des charges commun ayant permis d'établir une étude des forces et faiblesses des 3 Parcs normands. Dans le domaine de l'urbanisme : le regroupement avec les 3 Parcs Bas-Normand pour traiter la question des logements vacants. Dans le domaine de l'administration : la prise de poste de DAF partagé avec le Parc des Boucles de la Seine Normande pendant 2 ans.

### ➤ **Les principales évolutions territoriales en lien avec la thématique**

- 😊 L'engagement des collectivités dans un certain nombre de démarches territoriales comme les Agendas 21, les PCAET et les PAT inter-communaux, les territoires en transition énergétique, les « communes en transition », etc.
- 😢 La baisse des échanges et de la coopération sur certaines thématiques depuis la pandémie du Covid-19.

### ➤ **Les points forts et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la thématique**

- *Les points forts*

Le Parc intervient en appui des EPCI dans l'élaboration de leurs projets de territoire en mobilisant son ingénierie. Cette ingénierie a ainsi longtemps permis aux collectivités de pallier leur manque de moyens en la matière (aujourd'hui le constat de ce manque d'ingénierie est cependant moins prégnant avec le développement d'intercommunalités de taille plus conséquente) et de s'engager dans des projets relativement ambitieux notamment sur le sujets de la transition énergétique (Agendas 21, Plans Climat Air Energie Territoriale, Territoires à Energie Positive et pour la Croissance Verte et autres appels à manifestation d'intérêt tel que « Ma commune en transition »).

Le Parc s'engage aussi dans des partenariats diversifiés et à diverses échelles :

- Partenariats avec les acteurs associatifs et sociaux du territoire, se traduisant par la signature de conventions, tels que la Mission Locale du Centre Manche (depuis 2019, afin de permettre aux jeunes de la mission locale de s'engager directement dans un certain nombre d'actions conduites par le Parc : participations à des chantiers d'auto-réhabilitation, réalisation de reportages, collectes orales...) et le Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricains (GRETIA, sur le volet acquisition et valorisation de connaissances liées aux insectes).
- Mises en œuvre de quelques actions communes à l'échelle interparcs normands et nationale sur des thématiques diversifiées (tourisme, éducation au territoire, observatoire), tel que le

projet commun à l'échelle des 4 Pnr Normands conduit sur la période 2011-2015 visant l'acquisition de données sur le bocage (mise en œuvre d'un référentiel bocage et d'outils d'analyse communs, cofinancement d'un stage...).

- Participations à 3 projets européens Interreg mobilisant des universités et des chercheurs au-delà des frontières nationales, dont le dernier en date et toujours en cours : CobBauge, qui constitue un terrain d'expérimentation riche (cf. évaluation de la thématique urbanisme et éco-habitat).

- *Les difficultés*

Les dynamiques de coopération au niveau local sont assez hétérogènes avec, d'un côté des EPCI très engagés qui cumulent les appels à projets et d'autres qui sont encore plus en retrait de ces démarches.

Par ailleurs on note ces dernières années une diminution des projets de coopération au-delà des frontières du Pnr à l'exception du projet CobBauge, qui mobilise des moyens conséquents.

Enfin, le Parc est resté en retrait sur le volet de la mobilisation des habitants dans la vie du Parc, engageant peu d'actions sur le sujet. Néanmoins, la mise en œuvre récente du Conseil citoyen (2021) devait permettre à l'avenir d'engager une nouvelle dynamique.

➤ **Les perspectives et priorités pour la mise en œuvre de la future Charte**

Développer des espaces et temps de concertation, ouvrir les débats et renforcer le processus participatif.

Faire de la pédagogie et organiser des temps d'information sur le Parc et la Charte avec les acteurs privilégiés.

Relancer les échanges de coopérations binationales.

➤ **Quelques indicateurs et chiffres-clés**

Indicateurs de suivi	Indicateurs de territoire
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>20</b> communes bénéficiant d'une prime versée par le Parc après la vente des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), collectés pour des travaux d'isolation de bâtiments et d'amélioration de l'éclairage public, <b>800 000 €</b></li> <li>• <b>6</b> résidences d'artistes et d'architectes accompagnées</li> <li>• <b>2</b> «24h de la biodiversité » accueillis</li> <li>• <b>2</b> balades participatives organisées</li> <li>• <b>4</b> éditions de « Bulle de campagne »</li> <li>• <b>17</b> services civiques</li> <li>• <b>43</b> stages de fin d'étude</li> <li>• <b>120</b> stagiaires rémunérés</li> <li>• <b>Madagascar</b>, avancement du processus : choix de la zone pilote effectuée</li> <li>• <b>3</b> programmes INTERREG IV Cordiale (460 K€), WoW (184K€) et COBBAUGE (659 K€)</li> <li>• <b>1</b> programme Leader</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>3</b> Agendas 21 (Parc et deux CC)</li> <li>• <b>6</b> PCAET et <b>3</b> PAT inter-communaux</li> <li>• <b>3</b> territoires en transition énergétique (Parc et deux CC) et 4,4M d'€ de travaux (80 % de subventions)</li> <li>• <b>19</b> communes en transition</li> </ul>

## 4. CONCLUSION

### 4.1 La plus-value du Pnr des Marais du Cotentin et du Bessin sur son territoire

A l'issu du travail d'évaluation ayant mobilisé l'analyse du bilan de mise en œuvre de la Charte, ainsi que le retour d'acteurs et de partenaires au cours des entretiens et de l'atelier d'évaluation, la plus-value apportée par le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin sur le territoire est indéniable. De manière non-exhaustive, mais assez unanime de la part de l'ensemble des acteurs rencontrés, quatre éléments principaux méritent d'être relevés pour caractériser cette plus-value :

- **Un acteur clé de la gestion des milieux naturels**

En tant que gestionnaire des Réserves Naturelles Nationales « Domaine de Beauguillot » et « Sangsuière et de l'Adriennerie », mais aussi de l'Espace Naturel Sensible des marais des Ponts d'Ouve et du réseau Natura 2000 sur son territoire, le Parc a acquis une reconnaissance en matière de préservation et de gestion des richesses naturelles de son territoire. La qualité de ses interventions est unanimement reconnue et est notamment possible grâce aux moyens humains et financiers dédiés dont il dispose pour conduire son action. Néanmoins, la contrepartie de cette concentration des moyens d'intervention sur les sites naturels de gestion, se ressent sur le manque d'interventions sur les sites de natures plus ordinaire du fait de l'absence de moyens dédiés.

- **La capacité à s'emparer de sujets innovants et à expérimenter**

L'expérimentation est au cœur des missions des PNR et le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin est reconnu dans ce rôle d'innovateur et d'expérimentateur au travers de ses modalités d'intervention et des sujets qu'il investit. Cela se traduit au travers de son engagement au sein de programmes européens InterReg qui allient recherche et développement en collaboration avec d'autres territoires européens, ou encore l'expérimentation de nouveaux dispositifs, tels que les récents Paiements pour Services Environnementaux mis en œuvre avec le soutien de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. On peut également évoquer le dispositif solidaire Enerterre, dédié à la rénovation écologique et durable de logement, développé par le Parc aujourd'hui géré par une association.

- **Une équipe technique en appui du territoire**

Sur ce territoire rural, doté jusqu'à récemment de peu d'ingénierie, le Parc a joué un rôle d'appui technique reconnu et apprécié par les communes et EPCI du territoire. Cette plus-value s'est particulièrement illustrée sur le volet de l'aménagement du territoire avec en début de Charte un travail de fond conduit sur chaque EPCI du territoire pour encadrer le développement des éoliennes, puis l'accompagnement à l'élaboration de Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux, permettant véritablement aux EPCI s'étant engagés dans la démarche de prendre de l'avance en matière de planification et d'urbanisme par rapport aux territoires voisins. Cet appui technique s'illustre aussi dans l'accompagnement au montage de dossiers administratifs (appels à projets, à manifestation d'intérêt ou autres demandes de subvention), permettant aux collectivités de bénéficier de financements supplémentaires sur des domaines précis. Sur le sujet on peut rappeler l'évènement phare de la labellisation TEPCV du territoire qui a permis au Parc et à un certain nombre de collectivités de bénéficier de deux vagues de financements ayant permis de conduire des opérations en faveur de la réduction de leurs consommations énergétiques.

- **La valorisation d'une identité territoriale spécifique**

Au travers des actions conduites sur le patrimoine culturel et la promotion touristique du territoire, le Parc a su valoriser des marqueurs forts de ce territoire participant à la valorisation d'une identité en interne et à une renommée de ce territoire à l'externe. La construction de cette renommée s'appuie sur l'action forte engagée sur deux volets :

- 1) En faveur de la valorisation des marais, et notamment la stratégie de valorisation du marais blanc, qui se poursuit aujourd'hui avec la valorisation du marais vert et des activités touristiques et de loisirs dont il peut être porteur ;
- 2) En faveur de la préservation et de la rénovation du bâti en bauge caractéristique du territoire, grâce à la mise en œuvre d'un fonds dédié, permettant de financer des travaux de rénovation, ainsi que l'engagement dans le programme Interreg CobBauge qui permet de promouvoir et d'innover autour de ces techniques et matériaux de construction.

## **4.2 Synthèse des indicateurs de réalisation et de résultat par mesure**

Le tableau ci-dessous a été complété sur la base des fiches bilan complétées par l'équipe du Parc. Pour chaque mesure, l'équipe a évalué :

- Le niveau d'avancement des mesures, au regard des engagements initialement inscrits dans la Charte, permettant de définir un indicateur de réalisation ;
- L'évolution du territoire, au regard des objectifs initiaux inscrits dans la Charte, permettant de définir un indicateur de résultat.

Thématique	Mesure	Indicateur de réalisation (avancement des mesures)	Indicateur de résultat (évolution du territoire)
<b>Milieux naturels et biodiversité</b>	1- Mettons en œuvre les directives oiseaux et habitats	[Très satisfaisant]	[Très satisfaisant]
	2- Assurons la pérennité des Zones d'Intérêt Ecologique Majeur	[Très satisfaisant]	[Très satisfaisant]
	3- Pérennisons des pratiques agricoles et non agricoles pour maintenir ouverts les marais et les landes	[Très satisfaisant]	[Très satisfaisant]
	4- Gérons les marais communaux	[Peu satisfaisant]	[Peu satisfaisant]
	5- Préservons les espaces du littoral	[Très satisfaisant]	[Très satisfaisant]
	6- Sensibilisons aux pratiques sylvicoles durables	[Peu satisfaisant]	[Peu satisfaisant]
	7- Soutenons les espèces emblématiques	[Satisfaisant]	[Satisfaisant]
	8- Développons des actions en faveur de la nature ordinaire	[Satisfaisant]	[Satisfaisant]
	9- Préservons les continuités écologiques	[Satisfaisant]	[Satisfaisant]

## ÉVALUATION DE LA CHARTE 2010-2025

Eau	10- Assurons une gestion hydraulique favorable au maintien de la zone humide	[Très satisfaisant]	[Très satisfaisant]
	11- Favorisons une gestion territoriale de l'eau et des milieux aquatiques	[Satisfaisant]	[Satisfaisant]
	12- Préservons la ressource en eau potable	[Peu satisfaisant]	[Satisfaisant]
	13- Améliorons la qualité des eaux de surface pour préserver les activités économiques	[Assez satisfaisant]	Très satisfaisant
Paysages	14- Agissons sur l'évolution de nos paysages	[Assez satisfaisant]	[Assez satisfaisant]
	15- Construisons des paysages fonctionnels pour l'avenir	[Peu satisfaisant]	[Peu satisfaisant]
	16- Améliorons la perception de nos paysages	[Peu satisfaisant]	[Satisfaisant]
	17- Prenons en compte l'impact des infrastructures et des installations	[Peu satisfaisant]	[Assez satisfaisant]
Urbanisme et éco-habitat	19- Développons un urbanisme intégrant les principes du développement durable	[Très satisfaisant]	[Très satisfaisant]
	20- Développons les filières éco-matériaux	[Satisfaisant]	[Satisfaisant]
	21- Incitons à la restauration du bâti en bauge et à l'utilisation de couvertures en chaume	[Très satisfaisant]	[Très satisfaisant]
	22- Construisons de manière éco-citoyenne	[Satisfaisant]	[Satisfaisant]
Agriculture	23- Accompagnons l'évolution de l'économie agricole	[Assez satisfaisant]	[Satisfaisant]
	31- Encourageons les agriculteurs à améliorer leur prise en compte de l'environnement	[Peu satisfaisant]	[Assez satisfaisant]
Tourisme	28- Mettons en œuvre une stratégie concertée de tourisme durable	[Satisfaisant]	[Satisfaisant]
	29- Développons une offre de tourisme fondée sur la valorisation des patrimoines	[Satisfaisant]	[Satisfaisant]
	30- Créons une notoriété touristique et culturelle autour des marais blancs	[Satisfaisant]	[Satisfaisant]
Energies renouvelables	34- Développons la filière bois-énergie	[Assez satisfaisant]	[Satisfaisant]
	35- Préconisons un développement raisonnable de l'éolien	[Satisfaisant]	[Satisfaisant]
	36- Soutenons la production d'énergies alternatives	[Assez satisfaisant]	[Assez satisfaisant]

## ÉVALUATION DE LA CHARTE 2010-2025

<b>Autres filières et initiatives (locales) économiques</b>	24- Accompagnons les porteurs de projets à vocation économique	[Peu satisfaisant]	[Peu satisfaisant]
	25- Incitons à consommer local	[Assez satisfaisant]	[Assez satisfaisant]
	26- Développons la marque Parc	[Peu satisfaisant]	[Peu satisfaisant]
	27- Favorisons une économie sociale et solidaire	[Très satisfaisant]	[Très satisfaisant]
	32- Favorisons la prise en compte des enjeux environnementaux dans les entreprises artisanales, commerciales, industrielles et touristiques	[non évalué]	[non évalué]
<b>Culture</b>	30- Créons une notoriété touristique et culturelle autour des marais blancs	[Satisfaisant]	[Satisfaisant]
	40- Renforçons nos acquis sur l'identité culturelle du territoire	[Assez satisfaisant]	[Satisfaisant]
<b>Observation, connaissance, diffusion des données</b>	37- Complétons l'observatoire de la biodiversité	[Satisfaisant]	[Satisfaisant]
	38- Améliorons notre compréhension du fonctionnement des marais	[Satisfaisant]	[Satisfaisant]
	39- Complétons la connaissance de notre patrimoine bâti	[Satisfaisant]	[Satisfaisant]
	42- Facilitons l'accès aux connaissances naturelles et culturelles	[Satisfaisant]	[Satisfaisant]
<b>Éducation au territoire, Information et sensibilisation</b>	41- Faisons connaître ce que nous sommes et ce que nous faisons pour le territoire	[Très satisfaisant]	[Très satisfaisant]
	43- Développons une communication d'accompagnement de nos actions et de promotion du territoire	[Très satisfaisant]	[Très satisfaisant]
	44- Agissons auprès des jeunes	[Très satisfaisant]	[Très satisfaisant]
<b>Mobilisation, coopération, Implication, diffusion</b>	18- Inscrivons le développement durable dans nos projets de territoire	[Satisfaisant]	[Très satisfaisant]
	33- Incitons les acteurs publics à adopter de bonnes pratiques environnementales	[Peu satisfaisant]	[Peu satisfaisant]
	45- Agissons en association avec les acteurs	[Satisfaisant]	[Satisfaisant]
	46- Impliquons les citoyens	[Assez satisfaisant]	[Assez satisfaisant]
	47- Faisons du Parc un territoire d'études, un laboratoire d'idées	[Satisfaisant]	[Satisfaisant]
	48- Coopérons avec les Parcs normands et voisins	[Assez satisfaisant]	[Satisfaisant]
	49- Construisons de nouvelles coopérations européennes et internationales	[Assez satisfaisant]	[Assez satisfaisant]

**2025-2040**

**PARC NATUREL RÉGIONAL  
DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN**

**MAISON DU PARC**

3 village Ponts d'Ouve - Saint-Côme-du-Mont  
50500 CARENTAN-LES-MARAIS

**SIÈGE ADMINISTRATIF**

Tél. 02 33 71 61 90  
info@parc-cotentin-bessin.fr

**ACCUEIL TOURISTIQUE**

Tél. 02 33 71 65 30  
accueil@parc-cotentin-bessin.fr

**www.parc-cotentin-bessin.fr**

